

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: *ION BEAM APPLICATIONS SA*

Forme juridique: *Société anonyme*

Adresse: *Chemin du Cyclotron* N°: *3* Boîte:

Code postal: *1348* Commune: *Louvain-la-Neuve*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Brabant wallon*

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise **BE 0428.750.985**

DATE **26 / 03 / 2020** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)**
 approuvés par l'assemblée générale du **09 / 06 / 2021**
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01 / 01 / 2020** au **31 / 12 / 2020**
 Exercice précédent du **01 / 01 / 2019** au **31 / 12 / 2019**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont~~ **ne sont pas**² identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: *121* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.1, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.5, 6.17, 6.20, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16*

*Signature
(nom et qualité)*

*Signature
(nom et qualité)*

¹ Mention facultative.
² Biffer la mention inutile.

SITUATION DE L'ENTREPRISE**Ces comptes annuels concernent-ils une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019 ? oui**

Les sociétés tenues d'établir et de déposer leurs comptes annuels conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations utilisent également ce modèle. Les informations suivantes sont dès lors d'application:

- 'Code des sociétés' doit se lire 'Code des sociétés et des associations'
- Dans les sections ci-dessous, les articles du Code des sociétés renvoient aux articles suivants du Code des sociétés et des associations.

<u>Section</u>	<u>Code des Sociétés</u>	<u>Code des Sociétés et Associations</u>
C 6.7.2	art. 631, §2 et 632, §2	art. 7:225
C 6.16	art.134	art. 3:64, §2 et §4
C 6.18.1	art.16	art. 1:26
	art.110	art. 3:23
	art. 113, §2 et §3	art. 3:26, §2 et §3
C 6.18.2	art. 134, §4 et §5	art. 3:65, §4 et §5
	art. 134	art. 3:64, §2 et §4
C 11	art. 100, §1, 6°/3	art. 3:12, §1, 9°
C 12	art. 261, alinéa 1 et 3	art. 5:77, §1
C 13	art. 646, §2, alinéa 4	art. 7:231, alinéa 3
C 14	art. 938 et art. 1001	art. 15:29 et art. 16:27
C 15	art. 100, §1, 6°/1	art. 3:12, §1, 7°

- La rubrique 11 'Primes d'émission' doit être lue comme 'Apport (- hors capital)'
- La rubrique 6503 'Intérêts portés à l'actif' doit être lue comme la rubrique 6502 'Intérêts portés à l'actif' en raison du nouveau plan comptable minimum normalisé

La société est-elle une société sans capital ? non

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

Olivier LEGRAIN
Bois de Fa 3, 1390 Grez-Doiceau, Belgique

Administrateur délégué
10/06/2020 - 14/06/2023

Bridging for Sustainability SPRL
N°: BE 0673.811.389
Saint-Fontaine 26, 4560 Clavier, Belgique

Administrateur
10/06/2020 - 14/06/2023

Représenté(es) par:

Sybille VANDENHOVE d'ERTSENRYCK
Carrer Visa Alegre 20, 08197 Valldoreix, Espagne

Yves JONGEN
Parvis de la Cantilène 2, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Administrateur délégué
10/05/2017 - 09/06/2021

CONSULTANCE MARCEL MILLER
N°: BE 0836.743.972
Rue du Château d'eau 137, 1180 Uccle, Belgique

Administrateur
10/06/2020 - 14/06/2023

Représenté(es) par:

Marcel MILLER
Rue du Château d'eau 137, 1180 Uccle, Belgique

SAINT DENIS
N°: BE 0442.192.019
Avenue Isidore Gérard 8, 1160 Auderghem, Belgique

Président du Conseil d'Administration
08/05/2019 - 14/06/2023

Représenté(es) par:

Pierre MOTTET
Avenue Isidore Gérard 8, 1160 Auderghem, Belgique

Hedvig Hricak
Memorial Sloan Kettering Cancer Center, 1275 York Avenue, New York 1275, ,
Etats-Unis

Administrateur
09/05/2018 - 08/06/2022

Nextstepefficiency Srl
N°: FR 45 832 724 835
Chemin de Grave 29, 69450 Saint-Cyr-au-Mont d'Or, France

Administrateur
24/08/2020 - 09/06/2021

Représenté(es) par:

Christine Dubus

Dr. Richard Hausmann
Hindenburgstrasse 52, 91054 Erlangen, Allemagne

Administrateur
24/08/2020 - 09/06/2021

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
N°: BE 0446.334.711
De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique
N° de membre: B00160

Commissaire
10/06/2020 - 14/06/2023

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (SUITE)

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

Représenté(es) par:

*Romuald Bilem
De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique
N° de membre: A02309*

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~xxx~~ **n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**;
- B. L'établissement des comptes annuels**;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	212.598.092,35	139.610.514,20
Immobilisations incorporelles	6.2	21	37.536.024,78	36.456.427,66
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	28.777.712,45	30.406.614,54
Terrains et constructions		22	10.566.356,92	10.761.033,76
Installations, machines et outillage		23	2.600.809,89	3.738.273,37
Mobilier et matériel roulant		24	1.820.807,79	2.030.146,39
Location-financement et droits similaires		25	12.982.618,69	13.404.421,72
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	807.119,16	472.739,30
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	146.284.355,12	72.747.472,00
Entreprises liées	6.15	280/1	129.642.717,92	54.673.729,27
Participations		280	129.561.971,44	54.633.729,27
Créances		281	80.746,48	40.000,00
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .	6.15	282/3	7.630.000,00	9.033.400,00
Participations		282	6.110.000,00	4.310.790,00
Créances		283	1.520.000,00	4.722.610,00
Autres immobilisations financières		284/8	9.011.637,20	9.040.342,73
Actions et parts		284	8.913.895,74	8.913.895,74
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	97.741,46	126.446,99

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	401.164.503,72	314.602.488,69
Créances à plus d'un an		29	13.746.524,40	13.384.254,38
Créances commerciales		290
Autres créances		291	13.746.524,40	13.384.254,38
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	110.206.143,47	113.067.562,17
Stocks		30/36	70.865.579,98	62.468.259,40
Approvisionnements		30/31	65.463.715,11	54.873.181,56
En-cours de fabrication		32	5.401.864,87	7.595.077,84
Produits finis		33
Marchandises		34
Immeubles destinés à la vente		35
Acomptes versés		36
Commandes en cours d'exécution		37	39.340.563,49	50.599.302,77
Créances à un an au plus		40/41	152.527.652,42	142.717.315,57
Créances commerciales		40	136.902.338,06	125.584.774,28
Autres créances		41	15.625.314,36	17.132.541,29
Placements de trésorerie 6.5.1/6.6		50/53	578.230,48	579.599,20
Actions propres		50	578.230,48	579.599,20
Autres placements		51/53
Valeurs disponibles		54/58	111.519.687,55	33.304.164,16
Comptes de régularisation 6.6		490/1	12.586.265,40	11.549.593,21
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	613.762.596,07	454.213.002,89

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	276.792.242,60	175.010.888,78
Capital	6.7.1	10	42.294.182,29	42.294.182,29
Capital souscrit		100	42.294.182,29	42.294.182,29
Capital non appelé		101
Primes d'émission		11	41.978.165,51	41.978.165,51
Plus-values de réévaluation		12
Réserves		13	5.012.196,49	5.012.196,49
Réserve légale		130	4.229.418,23	4.229.418,23
Réserves indisponibles		131	578.230,48	579.599,20
Pour actions propres		1310	578.230,48	579.599,20
Autres		1311
Réserves immunisées		132	203.179,06	203.179,06
Réserves disponibles		133	1.368,72
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	181.589.809,57	80.072.565,97
Subsides en capital		15	5.917.888,74	5.653.778,52
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	4.047.701,27	6.509.034,44
Provisions pour risques et charges		160/5	4.047.701,27	6.509.034,44
Pensions et obligations similaires		160	227.853,68	205.169,26
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Obligations environnementales		163
Autres risques et charges	6.8	164/5	3.819.847,59	6.303.865,18
Impôts différés		168

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	332.922.652,20	272.693.079,67
Dettes à plus d'un an	6.9	17	198.690.578,82	154.166.547,98
Dettes financières		170/4	50.902.058,38	44.911.660,13
Emprunts subordonnés		170	18.671.430,00	20.405.715,00
Emprunts obligataires non subordonnés		171
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	11.230.628,38	12.055.945,13
Etablissements de crédit		173	21.000.000,00	7.200.000,00
Autres emprunts		174	5.250.000,00
Dettes commerciales		175
Fournisseurs		1750
Effets à payer		1751
Acomptes reçus sur commandes		176	119.585.470,05	96.161.673,56
Autres dettes		178/9	28.203.050,39	13.093.214,29
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	131.161.121,45	114.779.900,76
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	8.863.456,40	4.008.975,05
Dettes financières		43	13.164.166,57	10.678.263,71
Etablissements de crédit		430/8	6.000.000,00	1.800.000,00
Autres emprunts		439	7.164.166,57	8.878.263,71
Dettes commerciales		44	54.224.084,86	49.873.024,38
Fournisseurs		440/4	54.224.084,86	49.873.024,38
Effets à payer		441
Acomptes reçus sur commandes		46	28.857.358,68	32.160.501,36
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	16.970.660,08	15.284.460,04
Impôts		450/3	2.484.890,45	3.370.080,65
Rémunérations et charges sociales		454/9	14.485.769,63	11.914.379,39
Autres dettes		47/48	9.081.394,86	2.774.676,22
Comptes de régularisation	6.9	492/3	3.070.951,93	3.746.630,93
TOTAL DU PASSIF		10/49	613.762.596,07	454.213.002,89

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	298.717.179,71	276.802.081,56
Chiffre d'affaires	6.10	70	218.853.931,74	192.923.818,63
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71	-13.451.952,25	-11.841.822,93
Production immobilisée		72	37.244.955,78	34.441.552,96
Autres produits d'exploitation	6.10	74	56.070.244,44	56.278.532,90
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	5.000.000,00
Coût des ventes et des prestations		60/66A	256.251.110,42	284.369.072,04
Approvisionnements et marchandises		60	57.719.218,77	70.432.840,46
Achats		600/8	67.965.777,82	70.171.630,13
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	-10.246.559,05	261.210,33
Services et biens divers		61	87.883.243,94	97.254.620,37
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	71.952.262,91	67.586.388,58
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	38.414.221,83	40.034.306,14
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4	686.861,66	2.403.633,72
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	-2.433.241,33	765.767,54
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	565.073,31	3.594.983,12
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	1.463.469,33	2.296.532,11
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	42.466.069,29	-7.566.990,48

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	79.916.431,90	71.755.943,09
Produits financiers récurrents		75	5.204.148,90	22.406.419,84
Produits des immobilisations financières		750	15.937.293,42
Produits des actifs circulants		751	531.260,95	2.450.518,70
Autres produits financiers	6.11	752/9	4.672.887,95	4.018.607,72
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	74.712.283,00	49.349.523,25
Charges financières		65/66B	10.981.449,56	8.189.518,07
Charges financières récurrentes	6.11	65	7.978.049,56	8.189.518,07
Charges des dettes		650	2.034.015,52	2.658.142,87
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651
Autres charges financières		652/9	5.944.034,04	5.531.375,20
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	3.003.400,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	111.401.051,63	55.999.434,54
Prélèvements sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680
Impôts sur le résultat	6.13	67/77	3.869.697,83	197.670,74
Impôts		670/3	4.475.845,38	197.670,74
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales ...		77	606.147,55
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	107.531.353,80	55.801.763,80
Prélèvements sur les réserves immunisées		789
Transfert aux réserves immunisées		689
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	107.531.353,80	55.801.763,80

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	187.603.919,77	82.409.778,66
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	107.531.353,80	55.801.763,80
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	80.072.565,97	26.608.014,86
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2
sur le capital et les primes d'émission	791
sur les réserves	792
Affectations aux capitaux propres	691/2	51.862,69
au capital et aux primes d'émission	691
à la réserve légale	6920	51.862,69
aux autres réserves	6921
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)	(14)	181.589.809,57	80.072.565,97
Intervention d'associés dans la perte	794
Bénéfice à distribuer	694/7	6.014.110,20	2.285.350,00
Rémunération du capital	694	6.014.110,20	2.285.350,00
Administrateurs ou gérants	695
Employés	696
Autres allocataires	697

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx	347.641.799,61
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	35.357.524,53	
Cessions et désaffectations	8031	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8041	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	382.999.324,14	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx	316.404.277,08
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	32.219.192,04	
Repris	8081	
Acquis de tiers	8091	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8111	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	348.623.469,12	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	34.375.855,02	

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8055P	xxxxxxxxxxxxxxxx
8025	
8035	
8045	
8055	
8125P	xxxxxxxxxxxxxxxx
8075	
8085	
8095	
8105	
8115	
8125	
81312	

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice
8056	1.846.384,83
8126	1.846.384,83
81313	0,00

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	28.029.807,91
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	355.744,61	
Cessions et désaffectations	8032	2.505.609,57	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042	280.611,01	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	26.160.553,96	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	22.810.902,78
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	1.233.485,41	
Repris	8082	
Acquis de tiers	8092	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	1.044.003,99	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	23.000.384,20	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	3.160.169,76	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	18.790.474,67
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	393.909,64	
Cessions et désaffectations	8171	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181	73.977,79	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	19.258.362,10	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8211	
Acquises de tiers	8221	
Annulées	8231	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241	
Plus-values au terme de l'exercice	8251	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.029.440,91
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	662.564,27	
Repris	8281	
Acquis de tiers	8291	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	8.692.005,18	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	10.566.356,92	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	14.256.224,73
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	264.508,42	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182	21.770,69	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	14.542.503,84	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	10.517.951,36
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.423.742,59	
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	11.941.693,95	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	2.600.809,89	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.636.557,54
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	358.634,82	
Cessions et désaffectations	8173	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183	39.076,24	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	9.034.268,60	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.606.411,15
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	607.049,66	
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	7.213.460,81	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	1.820.807,79	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	13.862.000,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	
Cessions et désaffectations	8174	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8184	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	13.862.000,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8214	
Acquises de tiers	8224	
Annulées	8234	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8244	
Plus-values au terme de l'exercice	8254	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	457.578,28
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	421.803,03	
Repris	8284	
Acquis de tiers	8294	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8314	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	879.381,31	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	12.982.618,69	
DONT			
Terrains et constructions	250	12.963.452,02	
Installations, machines et outillage	251	19.166,67	
Mobilier et matériel roulant	252	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	472.739,30
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	749.815,59	
Cessions et désaffectations	8176	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8186	-415.435,73	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	807.119,16	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8246	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8316	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	807.119,16	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	55.835.881,70
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	98.236.455,17	
Cessions et retraits	8371	23.320.713,00	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	130.751.623,87	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8411	
Acquises de tiers	8421	
Annulées	8431	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441	
Plus-values au terme de l'exercice	8451	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.202.152,43
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	
Reprises	8481	12.500,00	
Acquises de tiers	8491	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	1.189.652,43	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	129.561.971,44	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	40.000,00
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	40.746,48	
Remboursements	8591	
Réductions de valeur actées	8601	
Réductions de valeur reprises	8611	
Différences de change(+)/(-)	8621	
Autres(+)/(-)	8631	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	80.746,48	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.310.790,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	1.600.000,00	
Cessions et retraits	8372	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382	3.202.610,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	9.113.400,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8412	
Acquises de tiers	8422	
Annulées	8432	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442	
Plus-values au terme de l'exercice	8452	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	3.003.400,00	
Reprises	8482	
Acquises de tiers	8492	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	3.003.400,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	6.110.000,00	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.722.610,00
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	
Remboursements	8592	
Réductions de valeur actées	8602	
Réductions de valeur reprises	8612	
Différences de change(+)/(-)	8622	
Autres(+)/(-)	8632	-3.202.610,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	1.520.000,00	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	15.518.319,37
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	
Cessions et retraits	8373	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	15.518.319,37	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8413	
Acquises de tiers	8423	
Annulées	8433	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443	
Plus-values au terme de l'exercice	8453	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.597.763,63
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	
Reprises	8483	
Acquises de tiers	8493	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	6.597.763,63	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.660,00
Mutations de l'exercice(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	6.660,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	8.913.895,74	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	126.446,99
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	
Remboursements	8593	28.705,53	
Réductions de valeur actées	8603	
Réductions de valeur reprises	8613	
Différences de change(+)/(-)	8623	
Autres(+)/(-)	8633	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	97.741,46	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
<i>IBA USA Inc</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Edmund Halley Dr., Suite 210 2000</i> <i>VA 20191 RESTON</i> <i>Etats-Unis</i>	<i>actions ordinaires</i>	99	99,99	0,01	31/12/2020	USD	32.120.854,00	21.783,00
<i>IBA PARTICIPATIONS</i> <i>BE 0465.843.290</i> <i>Société privée à responsabilité limitée</i> <i>Chemin du Cyclotron 3</i> <i>1348 Louvain-la-Neuve</i> <i>Belgique</i>	<i>actions ordinaires</i>	11.896	100,0	0,0	31/12/2019	EUR	327.177,00	-47.822,00
<i>IBA INVESTMENT</i> <i>BE 0471.701.397</i> <i>Société coopérative à responsabilité limitée</i> <i>Chemin du Cyclotron 3</i> <i>1348 Louvain-la-Neuve</i> <i>Belgique</i>	<i>actions ordinaires</i>	5	0,04	99,96	31/12/2019	EUR	4.288.575,00	-25.018,00
<i>ION BEAM APPLICATIONS Co LTD</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Dashanzi 92 - Chaoyang District</i> <i>10015 Beijing</i> <i>Chine</i>	<i>Actions ordinaires</i>	560	100,0	0,0	31/12/2019	CNY	96.079.373,00	11.095.064,00
<i>IBA Particle Therapy GMBH</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Bahnhofstrasse 5</i> <i>90592 Schwarzenbruk</i> <i>Allemagne</i>					31/12/2019	EUR	1.427.177,00	284.138,00

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (SUITE)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
<i>Striba Protonentherapiezentrum GMBH</i> Entreprise étrangère Siegburgerstrasse 229 50679 Köln Allemagne	Actions ordinaires	1	100,0	0,0	31/12/2019	EUR	584.335,00	-175.933,00
<i>Normandy Hadrontherapy</i> Entreprise étrangère Rue Ferdinand Buisson 9 14280 Saint-Contest France	Actions ordinaires	1	100,0	0,0	31/12/2019	EUR	2.429.791,00	-4.264.367,00
<i>Cyclhad SAS</i> Entreprise étrangère Rue Ferdinand Buisson 9 14280 Saint-Contest France	Actions ordinaires	611.000	39,81	0,0	31/12/2019	EUR	-1.406.450,00	-4.257.667,00
<i>IBA Radioisotopes Frances SAS</i> Entreprise étrangère Boulevard Pinel 59 69003 Lyon France	Actions ordinaires	600	33,33	0,0	31/12/2019	EUR	-3.342.628,00	-101.196,00
<i>LLC Ion Beam Applications</i> Entreprise étrangère Savvinskaya nab. 15 123290 Moscow Russie	Actions ordinaires	53.125	100,0	0,0	31/12/2019	RUB	59.031.000,00	34.068.000,00
<i>IBA Particle Therapy India Private Limited</i> C/o Roedl & Partner Consulting Pvt. Ltd., C5 Entreprise étrangère Vatika Business Centre, Prestige Polygon, 3rd Floor, No 471, Anna Salai, Teynampet 600006 Tamil Nadu Inde	Actions ordinaires	9.900	98,02	1,98	31/03/2020	INR	179.366.624,00	70.297.637,00

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (SUITE)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<i>PetroBeam INC</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Frederick Road, Suite J 3120</i> <i>36801 Opelika - Alabama</i> <i>Etats-Unis</i>	<i>Actions ordinaires</i>	850.000	10,73	0,0	31/12/2019	EUR	0,00	0,00
<i>IBA THAILAND CO LTD</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Mahatun Plaza 7th floor Ploenchit</i> <i>Road Lumpini Sub-district 888</i> <i>boîte 70</i> <i>10330 Parthumwan district,</i> <i>Bangkok</i> <i>Thaïlande</i>	<i>actions ordinaires</i>	599.820	99,97	0,0	31/12/2019	THB	14.235.256,00	-470.992,00
<i>IBA Argentina SRL</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Ortiz de Ocampo 3302 Modulo 1 Of</i> <i>24</i> <i>1425 City of Buenos Aires</i> <i>Argentine</i>	<i>Actions ordinaires</i>	29.400	98,0	2,0	31/12/2019	ARS	-70.528.835,00	-15.272.390,00
<i>IBA Japan KK</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Shiodome Building, 1-2-20 Kaigan,</i> <i>Minato-ku 3 boîte F</i> <i>Japon</i>	<i>Actions ordinaires</i>	250.000	100,0	0,0	31/12/2019	JPY	34.675.660,00	-24.385.372,00
<i>HIL Applied Medical Ltd</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Hi-Tech Park 4/5, Givat Ram 4/5</i> <i>boîte PO Box 39011</i> <i>91390 Jerusalem</i> <i>Israël</i>	<i>Actions ordinaires</i>	54.294	11,39	0,0	31/12/2019	USD	1.202.716,00	-1.247.091,00
<i>Ion Beam Applications Singapore</i> <i>PTE LTD</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Scotts Road #21-10 Shaw Centre 7</i> <i>Singapour</i>	<i>Actions ordinaires</i>	50.000	100,0	0,0	31/12/2019	SGD	-147.567,00	-75.579,00

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (SUITE)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
<p><i>IBA Egypt LLC</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Building No. 75/77 (Degla Plaza),</i> <i>10th floor – Street No. 199</i></p> <p><i>Egypte</i></p>	actions ordinaires	396	99,0	0,0	31/12/2019	USD	-4.211,00	-24.211,00
<p><i>Ion Beam Applications Ltd (Taiwan)</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Sec. 4 ZhongXiao East Rd. (St.),</i> <i>Daan Dist. 162 boîte 9-5 F</i> <i>000 Taipei</i> <i>Chine-Taiwan</i></p>	actions ordinaires	0	100,0	0,0	31/12/2020	TWD	250.000,00	0,00
<p><i>IBA Proton Therapy Canada, Inc</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>3044 Rue Marcel Proust, Laval QC</i> <i>H7P 6A6, 3044</i> <i>QC H7P 6A6 Quebec</i> <i>Canada</i></p>	Actions ordinaires	0	100,0	0,0	31/12/2020	EUR	0,00	0,00
<p><i>IBA Georgia LLC</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Udnadze St., N111, apartment</i> <i>N11, Building N2, Didube district</i> <i>Tbilisi</i> <i>Géorgie</i></p>	Actions ordinaires	0	100,0	0,0	31/12/2020	EUR	0,00	0,00
<p><i>Ion Beam Applications Korea Ltd</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Jeongbalsan-ro, Ilsandong-gu,</i> <i>Goyang-si 408-ho A11, 15</i> <i>Gyeonggi-do</i> <i>Corée (Rep. Pop. Dem.)</i></p>	Actions ordinaires	10.000	100,0	0,0	31/12/2020	EUR	0,00	0,00

LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 2009/101/CE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
<i>IBA Participations</i> <i>BE 0465.843.290</i> <i>Société privée à responsabilité limitée</i> <i>Chemin du Cyclotron 3, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique</i>	A

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681
Actions et parts - Montant non appelé	8682
Métaux précieux et œuvres d'art	8683
Titres à revenu fixe	52
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686
de plus d'un mois à un an au plus	8687
de plus d'un an	8688
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
<i>Autres produits acquis</i>	8.688.667,00
<i>Charges d'exploitation à reporter</i>	1.703.095,77
<i>Instruments financier</i>	1.588.851,73
<i>Produits d'intérêts acquis</i>	605.650,90

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	xxxxxxxxxxxxxxxx	42.294.182,29
(100)	42.294.182,29	

Modifications au cours de l'exercice

Codes	Valeur	Nombre d'actions

	24.292.801,16	17.431.431
	18.001.381,12	12.702.489

8702	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.145.467
8703	xxxxxxxxxxxxxxxx	21.988.453

Représentation du capital
 Catégories d'actions
Parts fixes
Parts assorties d'un strip VVPR

 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)	xxxxxxxxxxxxxxxx
8712	xxxxxxxxxxxxxxxx

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	88.941,00
8722	63.369
8731	576.645,00
8732	410.852
8740
8741
8742
8745	540.608
8746
8747	540.608
8751

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761
8762
8771
8781

Situation au	31-déc-19		31-déc-20		Variation	
Dénominateur	30 133 920		30 133 920			
Entité	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%
Sustainable Anchorage SRL	6 204 668	20,59%	6 204 668	20,59%	0	0,00%
IBA Investment SCRL	610 852	2,03%	410 852	1,36%	- 200 000	-32,74%
IBA SA	63 519	0,21%	63 369	0,21%	- 150	-0,24%
Sous total	6 879 039	22,83%	6 678 889	22,16%		
UCL	426 885	1,42%	426 885	1,42%	0	0,00%
Sopartec SA	180 000	0,60%	180 000	0,60%	0	0,00%
Sous total	606 885	2,01%	606 885	2,01%		
SRIW SA	704 491	2,34%	715 491	2,37%	11 000	
SFPI SA	58 200	0,19%	58 200	0,19%	0	0,00%
Belfius Insurance SA	903 754	3,00%	1 189 196	3,95%	285 442	31,58%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	4,72%	1 423 271	4,72%	0	0,00%
Paladin Asset Mgmt	0	0,00%	768 765	2,55%	768 765	1,33%
Capfi Delen Asset Management NV	40 000	0,13%	0	0%	- 40 000	
BlackRock, Inc.	0	0,00%	405 300	1,34%	405 300	1,34%
Norges Bank Investment Management	1 409 069	4,68%	1 133 108	3,76%	- 275 961	-19,58%
Kempen Capital Management NV	875 388	2,90%	875 388	2,90%	0	0,00%
Sous total	5 414 173	17,97%	6 568 719	21,80%		
Total	12 900 097	42,81%	13 854 493	45,98%		
Public	17 233 823	57,19%	16 279 427	54,02%		
Grand Total	30 133 920	100%	30 133 920	100%		

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

	Exercice
<i>Provision pour garantie techniques</i>	1.837.054,77
<i>Coûts d'installations des machines livrées</i>	1.394.711,82
<i>Provision pour exécution de commandes</i>	320.987,00
<i>Provision pour litige</i>	267.094,00

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	8.863.456,40
Emprunts subordonnés	8811	1.734.285,00
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	825.726,57
Etablissements de crédit	8841
Autres emprunts	8851	6.303.444,83
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes reçus sur commandes	8891
Autres dettes	8901
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	8.863.456,40
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	39.377.260,38
Emprunts subordonnés	8812	14.937.140,00
Emprunts obligataires non subordonnés	8822
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	3.440.120,38
Etablissements de crédit	8842	21.000.000,00
Autres emprunts	8852
Dettes commerciales	8862
Fournisseurs	8872
Effets à payer	8882
Acomptes reçus sur commandes	8892	76.130.812,19
Autres dettes	8902	28.203.050,39
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	143.711.122,96
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	11.524.798,00
Emprunts subordonnés	8813	3.734.290,00
Emprunts obligataires non subordonnés	8823
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	7.790.508,00
Etablissements de crédit	8843
Autres emprunts	8853
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes reçus sur commandes	8893	43.454.657,86
Autres dettes	8903
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	54.979.455,86

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921
Emprunts subordonnés	8931
Emprunts obligataires non subordonnés	8941
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951
Etablissements de crédit	8961
Autres emprunts	8971
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes reçus sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922
Emprunts subordonnés	8932
Emprunts obligataires non subordonnés	8942
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952
Etablissements de crédit	8962
Autres emprunts	8972
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes reçus sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

Dettes fiscales échues	9072
Dettes fiscales non échues	9073	773.829,23
Dettes fiscales estimées	450	1.711.061,22

Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076
Autres dettes salariales et sociales	9077	14.485.769,63

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
<i>Produits à reporter liés à des revenus de maintenance</i>	2.331.133,41
<i>Charges d'intérêts intercompagnie à imputer</i>	462.317,94
<i>Charges d'intérêts à imputer</i>	165.941,70
<i>Autres charges à imputer</i>	111.558,88

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....			
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
.....			
.....			
.....			
.....			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	704	683
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	667,9	651,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	1.110.721	1.094.584
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	53.943.936,76	49.868.957,40
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	12.866.624,74	12.655.288,85
Primes patronales pour assurances extralégales	622	2.806.197,44	2.821.686,22
Autres frais de personnel	623	2.335.503,97	2.240.456,11
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	635	50.776,26	44.141,52
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	343.974,50	2.429.029,36
Reprises	9111
Sur créances commerciales			
Actées	9112	1.025.949,77	664.450,06
Reprises	9113	683.062,61	689.845,70
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	1.158.834,20	6.939.060,40
Utilisations et reprises	9116	3.592.075,53	6.173.292,86
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	565.073,31	818.956,31
Autres	641/8	2.776.026,81
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	2	6
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	4,7	7,8
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	9.765	15.836
Frais pour l'entreprise	617	299.146,86	491.649,17

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	799.206,88	516.229,43
Subsides en intérêts	9126
Ventilation des autres produits financiers			
Impact de change sur les produits dérivés		1.995.908,91	1.952.493,94
Différences de change		1.173.423,78	479.230,03
Ecart de conversion		704.348,38	1.070.654,32
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts			
	6501
Intérêts portés à l'actif			
	6503
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510
Reprises	6511
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560
Utilisations et reprises	6561
Ventilation des autres charges financières			
Impact de change sur les produits dérivés		2.441.026,52	3.749.563,03
Charges financières diverses		1.912.030,14	944.923,39
Ecart de conversion		1.270.291,13	788.738,43
Différences de change		320.686,25	48.150,35

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	74.712.283,00	54.349.523,25
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	5.000.000,00
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	5.000.000,00
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8
Produits financiers non récurrents	(76B)	74.712.283,00	49.349.523,25
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	12.500,00
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	74.699.783,00	49.349.523,25
Autres produits financiers non récurrents	769
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	4.466.869,33	2.296.532,11
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	1.463.469,33	2.296.532,11
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles ...	6630	1.462.105,58	312.092,18
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	1.363,75	1.984.439,93
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690
Charges financières non récurrentes	(66B)	3.003.400,00
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	3.003.400,00
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations)	6621
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631
Autres charges financières non récurrentes	668
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	4.475.845,38
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	4.475.845,38
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136
Suppléments d'impôts estimés	9137
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
<i>Gain apport en nature actions Dosimetry Gmbh</i>		
.....(+)/(-)		-74.679.287,00
<i>Déduction pour revenus de brevets</i>		
.....(+)/(-)		-36.908.853,86
<i>Réserve négative pour CIR</i>		
.....(+)/(-)		-727.368,71
<i>Majoration de la situation début des réserves CIR</i>		
.....(+)/(-)		-1.402.449,18
<i>Exonération de primes et subsides en capital et en intérêt régionaux</i>		
.....(+)/(-)		-799.206,88
<i>Dépenses non admises</i>		
.....(+)/(-)		5.436.596,05
<i>Estimation du résultat lié aux succursales</i>		
.....(+)/(-)		-1.744.459,86
<i>Excess dépréciation R&D</i>		
.....(+)/(-)		-113.522,98
<i>Régularisations d'Impôts estimés</i>		
.....(+)/(-)		-606.147,55

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Exercice
.....
.....
.....
.....

Sources de latences fiscales

	Codes	Exercice
Latences actives	9141	94.858.833,36
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	94.858.833,36
Autres latences actives		
<i>Revenu définitivement taxés récupérables</i>		17.232.940,59
.....	
.....	
Latences passives	9144	6.121.067,80
Ventilation des latences passives		
<i>Réserves immunisées</i>		203.179,06
<i>Subsides en capital</i>		5.917.888,74
.....	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)
 Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
 Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	27.869.869,35	30.282.426,52
9146	16.717.218,00	20.907.106,46
9147	10.800.456,99	10.366.841,05
9148

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	184.080.778,11
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	97.252.057,27
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	86.828.720,84
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161
Montant de l'inscription	9171
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162
Montant de l'inscription	9172
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

.....

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

.....

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSON D'IMMOBILISATIONS

.....

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)
Marchandises vendues (à livrer)
Devises achetées (à recevoir)
Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice

9213
9214
9215	149.123.341,72
9216	119.316.688,16

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

ligne de crédit bancaire long terme auprès de nos institutions financières
demande d'indemnisation à une de ses compagnies assurance pour des pièces défectueuses

Exercice
30.000.000,00
741.895,61
.....
.....

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Le Groupe gère en Belgique un régime à cotisations définies financé par des versements à une compagnie d'assurances. L'employeur garantit un rendement minimum sur les cotisations de l'employeur correspondant à un risque financier à la charge du Groupe.
Jusqu'au 31 décembre 2015, le Groupe avait choisi de comptabiliser ces plans en utilisant la méthode de la valeur intrinsèque. Suite à l'évolution par rapport au retour minimum garanti, les plans doivent être considérés comme des régimes à prestations définies à la place de régimes à cotisations définies conformément à IAS 19. En conséquence, le Groupe a modifié sa règle d'évaluation et a adopté la méthode des unités de crédit projetées

Mesures prises pour en couvrir la charge

Au 31 Décembre 2020, la provision dans les comptes du groupe s'élève à 4.861.138 euros. Cette partie n'est pas reconnue dans les comptes légaux.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	129.642.717,92	54.673.729,27
Participations	(280)	129.561.971,44	54.633.729,27
Créances subordonnées	9271
Autres créances	9281	80.746,48	40.000,00
Créances	9291	48.445.116,58	26.280.019,40
A plus d'un an	9301
A un an au plus	9311	48.445.116,58	26.280.019,40
Placements de trésorerie	9321
Actions	9331
Créances	9341
Dettes	9351	30.006.335,62	26.231.956,71
A plus d'un an	9361	15.109.836,09	2.797.191,65
A un an au plus	9371	14.896.499,53	23.434.765,06
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391
Autres engagements financiers significatifs	9401
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	15.937.293,42
Produits des actifs circulants	9431	239.858,78	277.165,58
Autres produits financiers	9441
Charges des dettes	9461	181.506,24	498.962,38
Autres charges financières	9471
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481
Moins-values réalisées	9491

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253
Participations	9263
Créances subordonnées	9273
Autres créances	9283
Créances	9293
A plus d'un an	9303
A un an au plus	9313
Dettes	9353
A plus d'un an	9363
A un an au plus	9373
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393
Autres engagements financiers significatifs	9403
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	7.630.000,00	9.033.400,00
Participations	9262	6.110.000,00	4.310.790,00
Créances subordonnées	9272
Autres créances	9282	1.520.000,00	4.722.610,00
Créances	9292	191.338,76	211.891,11
A plus d'un an	9302
A un an au plus	9312	191.338,76	211.891,11
Dettes	9352
A plus d'un an	9362
A un an au plus	9372

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées qui, pouvant être comparées soit à des transactions de référence conclues sur un marché réglementé et liquide, soit à des transactions analogues conclues avec des parties liées, ont été conclues à des conditions substantiellement différentes. Pour le reste, et en l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune autre transaction n'a été reprise dans l'annexe.

Exercice
0,00
.....
.....
.....

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
.....		
Garanties constituées en leur faveur	9501
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	235.950,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	8.450,00
Missions de conseils fiscaux	95062
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	2.600,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081
Missions de conseils fiscaux	95082
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 134, §4 et §5 du Code des sociétés		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	246.550,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	8.450,00
Missions de conseils fiscaux	95072
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	2.600,00
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	93.450,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091
Missions de conseils fiscaux	95092
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES GENERALES D'EVALUATION

1. Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes figurant dans l'A.R. du 30.01.2001 et particulièrement dans son chapitre II "Règles d'évaluation" dont il est superflu de reproduire ici le texte.

2. Pour les matières que la loi règle supplétivement et dans le cas où elle laisse un choix à l'entreprise, le Conseil d'Administration a déterminé les règles d'évaluation mentionnées ci-après.

ACTIF DU BILAN

1. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Sont actés sous cette rubrique les frais qui se rattachent à la constitution et au développement de l'entreprise. Ces frais sont directement pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils ont été encourus.

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif pour leur coût de revient complet augmenté des frais accessoires à leur acquisition. Ces immobilisations sont amorties au rythme de 20% l'an prorata temporis.

Des amortissements exceptionnels sont actés si l'évolution des projets ou perspectives de rentabilisation l'exigent.

Les logiciels sont activés pour leur coût d'acquisition et amortis en 3 ans.

Les Progiciels de Gestion Intégrés sont amortis sur 7 ans.

La Directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 qui remplace les quatrième et septième directives comptables a nécessité d'adapter en droit interne le Code des sociétés et l'AR/CSoc. Les modifications ont fait l'objet d'une loi et d'un A.R. du 18 décembre 2015 publiés au M.B. du 30 décembre 2015. La Directive n'autorisant plus l'activation des frais de recherche mais seulement celle des frais de développement, les frais de recherche seront dorénavant capitalisés et amortis

sur la même période. Les frais de développement continueront à être amortis sur 3ans.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif pour leur coût d'acquisition ou au prix de revient.

Le prix de revient comprend les coûts directs liés à la fabrication.

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif pour leur coût d'acquisition, elles sont amorties suivant les taux et méthodes admises fiscalement :

- immeubles	3,00 %
- installation et machines	10 et 20,00 %
- outillage	33,00 %
- mobilier	10,00 %
- hardware	33,00 %
- matériel roulant	20,00 %
- autres immobilisations corporelles	20,00 %

Les immobilisations acquises en leasing jusqu'au 31 décembre 1989 sont amorties de manière progressive suivant le remboursement en principal. Les immobilisations acquises en leasing à partir du 1er janvier 1990 sont amorties linéairement suivant leur nature aux taux prévus ci-dessus.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

A. Entreprises liées

La base d'évaluation des participations est leur prix d'acquisition sous réserve d'éventuelles réductions de valeur pour moins-values durables.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Remarque: La plus-value réalisée sur l'opération Dosimétrie n'est pas distribuable

B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

Elles suivent les mêmes règles que celles énoncées pour les entreprises liées.

C. Autres immobilisations financières.

Elles suivent les mêmes règles que celles énoncées pour les entreprises liées.

5. CREANCES A PLUS D'UN AN

A. Résultant de livraison de biens ou de prestations de services.

Elles sont inscrites à leur valeur nominale.

B. Autres créances.

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, compromis ou incertain.

Les créances libellées en devises couvertes par un contrat de change à terme sont inscrites au bilan au taux prévu au contrat. Les créances libellées en devises non couvertes par un contrat de change à terme sont converties au cours en vigueur au jour de clôture de l'exercice. Les résultats consécutifs à l'opération de conversion sont enregistrés en compte de résultats.

6. STOCKS ET COMMANDES EN COURS

Les stocks de produits finis sont valorisés à leur prix de revient y compris la quote-part des coûts de production qui ne sont qu'indirectement imputables aux produits. Il est fait usage de la méthode des prix moyens pondérés pour l'évaluation des biens présentant des caractéristiques techniques et juridiques identiques.

Les stocks de matières premières sont valorisés à leur prix d'acquisition, cette valeur d'acquisition est calculée selon la méthode du prix moyen pondéré.

Des réductions de valeur sont actées sur les stocks pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Les commandes en cours sont évaluées, en accord avec l'Art. 71 de l'A.R. du 30.01.2001 à leur coût de revient complet majoré, compte tenu de l'état d'avancement des travaux, d'une partie de l'excédent de prix du contrat par rapport au prix de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

Des réductions de valeur sont enregistrées sur les commandes en cours d'exécution pour tenir compte des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou des activités exercées.

Les risques et charges afférents à la poursuite de l'exécution de ces commandes font l'objet de provisions, dans la mesure où ces risques ne sont pas couverts par des réductions de valeur.

7. CREANCES A UN AN AU PLUS

Ces créances sont inscrites à leur valeur nominale.

Les créances libellées en devises couvertes par un contrat de change à terme sont inscrites au bilan au taux prévu au contrat.

Les créances libellées en devises non couvertes par un contrat de change à terme sont converties au cours en vigueur au jour de la clôture de l'exercice. Les résultats consécutifs à l'opération de conversion sont enregistrés en compte de résultats.

Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, compromis ou incertain.

8. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les avoirs auprès d'établissements de crédits sont évalués à leur valeur nominale. Les avoirs libellés en devises sont convertis au cours en vigueur au jour de la clôture de l'exercice. Les résultats consécutifs à l'opération de conversion sont enregistrés en compte de résultats.

9. COMPTES DE REGULARISATION

Les charges à reporter sont constituées du prorata des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

PASSIF DU BILAN

10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Chaque année, le Conseil d'Administration évalue avec prudence, sincérité et bonne foi les provisions nécessaires. Ces provisions sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

Elles ne sont pas maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

11. DETTES A PLUS D'UN AN

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

12. DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes libellées en devises couvertes par un contrat de change à terme sont enregistrées au taux du contrat de change à terme.

Les dettes libellées en devises non couvertes par un contrat de change à terme sont converties au cours en vigueur au jour de la clôture de l'exercice. Les résultats consécutifs à l'opération de conversion sont enregistrés en compte de résultats.

13. COMPTES DE REGULARISATION

Il est tenu compte de tous les frais à payer à la date de clôture de l'exercice et qui ont trait à cet exercice ou à des exercices antérieurs.

En Aout 2020, le groupe a signé un contrat de licence important avec CGN Dasheng Electron Accelerator Technology Co., Ltd pour la livraison de biens et services relatifs à son système de Proton Thérapie à plusieurs salles. Le contrat s'applique au territoire continental de la République Populaire de Chine. Le contrat d'une valeur de EUR 100 millions prévoit la vente d'une

licence, la livraison d'une machine de proton thérapie ainsi que des services de support et des formations.

La direction a alloué le prix de la transaction partiellement à la deuxième et la troisième obligation sur base de transactions historiques similaires. La valeur résiduelle a quant à elle été allouée à l'obligation de vente de la licence. Le contrat contient également un élément de contrepartie variable sous la forme d'une garantie de bonne exécution sous laquelle le client peut puiser pour une valeur maximale d'EUR 15 millions, en conséquence la direction a décidé de ne pas reconnaître la totalité des revenus de la licence compte tenu du niveau d'incertitude lié à ce type de transaction (unique en son genre pour IBA).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

Voir page suivante

RAPPORT DE GESTION

Approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 mars 2021.

Ce rapport portant sur l'année 2020 a été rédigé conformément aux articles 3:23 et 3:32, §1, *in fine*, du Code belge des entreprises et associations (ci-après le « CSA »), ce qui permet de combiner le rapport de gestion sur les comptes annuels de la société (*rapport de gestion sur les comptes annuels*) avec le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés du groupe (*rapport de gestion sur les comptes consolidés*). Par conséquent, le présent rapport est un rapport unique et intégré.

Le rapport de gestion contient un exposé fidèle et une analyse équilibrée et exhaustive sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'entreprise, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de l'entreprise, l'analyse comporte des indicateurs clés de performance de nature tant financière que, le cas échéant, non financière ayant trait à l'activité spécifique de l'entreprise, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel.

Le rapport de gestion comporte également des indications sur :

- L'évolution prévisible de l'entreprise ;
- Les activités en matière de recherche et de développement ;
- Les acquisitions d'actions propres,
- L'existence de succursales de l'entreprise ; et
- L'utilisation des instruments financiers par l'entreprise et, lorsque cela est pertinent pour évaluer le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise ;
- Les objectifs et la politique de l'entreprise en matière de gestion des risques financiers, y compris sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture ; et
- L'exposition de l'entreprise au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, M. Olivier Legrain, Directeur Général (CEO), Administrateur et Administrateur-Délégué d'IBA SA, et Mme. Soumya Chandramouli, Directrice Financière (CFO) d'IBA SA, affirment qu'à leur connaissance :

- Les états financiers auxquels se rapporte le présent rapport annuel, préparés conformément

aux normes comptables applicables, donnent une vue fidèle et équitable des actifs et passifs, de la situation financière et des résultats d'IBA SA et des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ; et

- Ce rapport annuel contient un exposé fidèle et juste de l'évolution des affaires, des résultats et de la position d'IBA SA et des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontée

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE (ARTICLES 3:6, §1, 1° ET 3:32, §1, 1°, DU CSA)

L'exercice 2020 a été caractérisé par les événements principaux suivants qui seront commentés plus en détail dans la suite du Rapport de gestion :

- Accord de licence pour Proteus@PLUS* avec le partenaire chinois CGNNT d'une valeur minimum de 100 millions d'euros, dont 63,5 millions d'euros comptabilisés en 2020
- Contrat pour une solution Proteus@PLUS à quatre salles à Chengdu, dans la province du Sichuan, en Chine
- Signature d'un contrat avec le National Cancer Center (NCC) en Corée pour une solution Proteus@ONE à la suite d'un appel d'offres ouvert à la concurrence. NCC est déjà un client d'IBA avec une solution Proteus@PLUS à trois salles, acquise il y a plusieurs années.
- Solide carnet de commandes pour les autres accélérateurs, avec 17 systèmes vendus, dont 12 signés au cours du second semestre
- Performances soutenues de la Dosimétrie, avec une augmentation des prises de commande de 10 % par rapport à 2019
- Maintien des mesures strictes de contrôle des coûts, compensant partiellement

l'impact de la COVID-19 tout en permettant des investissements stratégiques en R&D

- Le Conseil d'administration se renforce avec la nomination de Mme Christine Dubus et du Dr Richard Hausmann aux postes d'administrateurs non exécutifs.

Les chiffres clés en termes de résultats financiers sont les suivants :

- Total de nouvelles commandes de 112 millions d'euros pour la Protonthérapie et les Autres Accélérateurs (hors contrat CGNNT) et de 54 millions d'euros pour Dosimétrie
- Revenus totaux du Groupe de 312 millions d'euros en 2020, en hausse de 10,4 %, fortement augmentés par l'accord de licence stratégique conclu avec CGN Nuclear Technology Application Co Ltd (CGNNT)
- Forte croissance des revenus des Services de Protonthérapie pour la troisième année consécutive, avec une hausse de 7,2 % par rapport à 2019
- Retard de la conversion du carnet de commandes en Équipements et Services en raison des effets de la pandémie mais maintien à un niveau record d'1,1 milliard d'euros

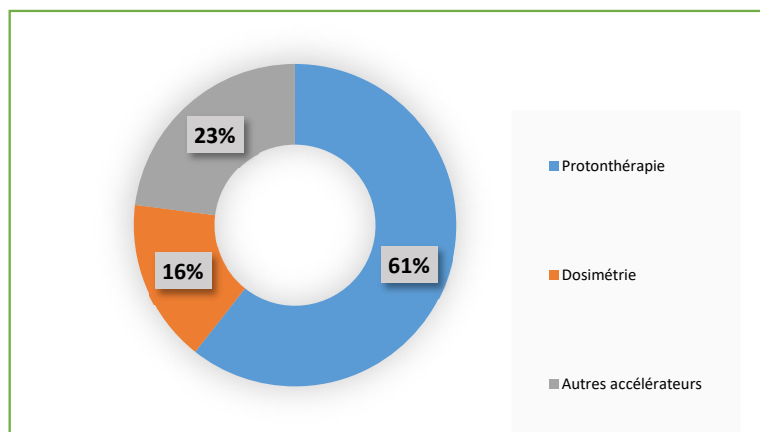
- Augmentation significative du REBIT annuel, avec un bénéfice de 40,4 millions d'euros (2019 : 0,1 million d'euros)
- Bénéfice net total du Groupe de 31,9 millions d'euros (2019 : 7,6 millions d'euros)
- Bilan très solide avec 151,3 millions d'euros de trésorerie brute (2019 : 46 millions d'euros) et 65,2 millions d'euros de trésorerie nette (2019 : -21,3 millions d'euros), tous les engagements bancaires étant satisfaits à la fin de l'exercice
- Impact total direct de la COVID-19 pour 2020 estimé à environ 15 millions d'euros
- Le Conseil d'administration recommandera à l'Assemblée générale annuelle la distribution d'un dividende brut de 0,2 euros par action

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA FIN DE LA PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT (ARTICLES 3:6, §1, 2° ET 3:32, §1, 2°, DU CSA)

- En janvier, IBA a été choisi en vue de fournir une solution multisalles Proteus@PLUS en Chine. Les négociations contractuelles sont en cours.
- En février, IBA a reçu le troisième paiement lié au contrat CGNNT, d'une valeur de 20 millions d'euros. Lemontant total reçu à ce jour s'élève à 70 millions d'euros.
- En mars, IBA a reçu un premier acompte pour le nouveau contrat signé avec NCC en décembre 2020.
- En avril 2021, IBA a signé une lettre d'intention ferme avec Advocate Radiation Oncology pour la livraison d'une solution Proteus@ONE en Floride.

REVUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ D'IBA (ARTICLES 3:6, §1, 1° & 4° ET 3:32, §1, 1° & 4°, DU CSA)

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉ



PROTONTHÉRAPIE ET AUTRES ACCÉLÉRATEURS

Le segment Proton thérapie et autres accélérateurs regroupe :

La Protonthérapie, qui offre des solutions clef en main pour un traitement plus précis du cancer, avec moins d'effets secondaires, grâce à l'utilisation de faisceaux de protons.

Les Autres Accélérateurs, qui offrent une gamme de cyclotrons utilisés pour la production de

Radioisotopes PET ou SPECT et une gamme d'accélérateurs industriels idéaux pour la stérilisation et l'ionisation (E-beam et Rhodotron® et Dynamitron® de type rayons X).

(EUR 000)	2019	2020	Variation	Variation %
Ventes nettes	228 706	260 895	32 189	14%
- Proton thérapie	158 273	189 150	30 877	20%
- Autres accélérateurs	70 433	71 745	1 312	2%
REBITDA	5 844	51 601	45 757	783%
% des Ventes	3%	20%		
REBIT	-4 827	37 883	42 710	-885%
% des Ventes	-2%	15%		

(EUR 000)	FY 2019	FY 2020	Variation	Variation %
Équipement Protonthérapie	73 867	98 644	24 777	34%
Équipement Autres Accélérateurs	46 851	49 684	2 833	6%
Total revenus Équipement	120 718	148 328	27 610	23%
Services Protonthérapie	84 406	90 506	6 100	7%
Services Autres Accélérateurs	23 582	22 061	-1 521	-6%
Total des revenus Services	107 988	112 567	4 579	4%
Total des revenus Protonthérapie et Services en % des revenus du segment	228 706 47%	260 895 43%	32 190	14%

Aperçu

- Le total des ventes nettes a augmenté de 14,1 % sur l'ensemble de l'année pour atteindre 260,9 millions d'euros, en grande partie suite à l'accord avec CGNNT, dont les revenus de licences s'élèvent à 63,5 millions d'euros. Le reste des revenus sera comptabilisé au cours des quatre prochaines années, au fur et à mesure que les différents composants du contrat seront livrés à CGNNT.
- Les revenus de la vente d'équipements de Protonthérapie (PT) ont été fortement affectés par les retards de conversion du carnet de commandes en raison des restrictions liées à la pandémie.
- Deux nouvelles commandes ont été reçues pour des équipements de PT en Chine et en Corée du Sud tandis que la COVID-19 a retardé la confirmation d'autres nouveaux projets.
- Les ventes d'équipements des Autres Accélérateurs ont augmenté de 6%, ce qui vient confirmer que les prises de commandes se poursuivent de manière soutenue, avec 17 systèmes vendus au cours de l'exercice.
- L'activité Services continue d'enregistrer de bonnes performances, avec une augmentation de 4,2 % par rapport à 2019. Ces performances ont eu un impact positif sur les revenus récurrents, étant donné que les centres de protonthérapie sont restés

entièrement opérationnels. Les Services liés aux Autres Accélérateurs ont été affectés par des difficultés liées à la COVID-19 concernant l'installation de certaines améliorations (*upgrades*).

- Marge de REBIT globale de 14,5 %

PROTONTHÉRAPIE

Au cours de l'année 2020, IBA a conservé sa position de leader mondial dans le domaine de la PT, en atteignant le cap des 100 000 patients traités par des clients IBA. Dans l'ensemble, nous nous concentrons sur la mise à profit de notre forte présence dans toutes les régions, le développement de notre base de clients et le renforcement de notre exécution commerciale.

La région Asie-Pacifique et plus particulièrement la Chine constituent une zone de croissance stratégique essentielle. Les contrats conclus avec CGNNT et à Chengdu sont le reflet positif des opportunités qui se présentent dans cette zone géographique. De manière générale, nous voyons de nombreuses opportunités en Asie. Après la clôture de la période, nous avons reçu l'acompte du National Cancer Center (NCC) Korea pour le contrat relatif à l'installation d'un Proteus@ONE en Corée. Le NCC est un client historique d'IBA et l'expansion du partenariat témoigne du succès de ce dernier au cours des 14 dernières années, tout en soulignant la capacité d'IBA à tirer parti de ses accords existants. Comme indiqué dans une communication précédente, IBA a également été sélectionnée en 2021 pour la fourniture d'une solution multisalles Proteus@PLUS en Chine, pour laquelle les négociations sont en cours.

Aux États-Unis, nous avons pris des mesures visant à renforcer notre présence, notamment en augmentant nos ressources pour conquérir de nouvelles parts de marché. Nos activités commerciales se sont intensifiées en conséquence. L'extension récente des indications de la PT dans les directives du *National Comprehensive Cancer Network* (NCCN) aux États-Unis est également encourageante.

Malgré des retards d'installations de plusieurs mois causés par la pandémie, nous avons démarré l'installation de deux solutions PT, l'une à Mumbai, en Inde, et l'autre à Taipei, à Taïwan.

La composante Services de notre activité PT constitue une part importante de notre flux de revenus et l'un de nos principaux objectifs a donc été de l'augmenter comme élément récurrent. Parallèlement, nous améliorons en permanence notre base installée, ce qui nous permet d'accroître notre efficacité opérationnelle. IBA a clôturé l'année avec de très bons résultats en termes de temps de fonctionnement, en atteignant 97 % de disponibilité des systèmes au quatrième trimestre, avec des performances similaires pour les systèmes Proteus@ONE et Proteus@PLUS.

En ce qui concerne l'innovation, nous continuons à réaliser des progrès dans les technologies qui, selon nous, sont cruciales pour l'avenir de la PT. À court terme, nous nous concentrons sur la possibilité de proposer la thérapie ARC¹ à nos clients nouveaux et existants, comme mode de traitement PT plus efficace et plus simple. À plus long terme, nous restons engagés dans un partenariat avec les principaux experts de la thérapie FLASH¹. La recherche préclinique de FLASH sur les systèmes IBA au niveau international est déjà en cours et l'adoption clinique future est un point de discussion clé pour le prochain Conseil Consultatif Clinique d'IBA.

Après la clôture de la période, nous avons été ravis de renforcer notre collaboration à long terme avec Elekta, dont la dernière solution de protonthérapie, la planification de traitement Monaco® pour les protons, a reçu l'homologation de la *Food & Drug Administration* (FDA) 510(k) au mois de mars. Nous continuons également à travailler en étroite collaboration avec RaySearch Laboratories pour fournir des solutions de pointe intégrées comme démontré à l'UZ Leuven, en Belgique, premier client qui combine les technologies Proteus d'IBA avec RayCare® et RayStation®.

¹ La thérapie ARC et la thérapie par irradiation FLASH sont actuellement en cours de recherche et développement. Ces thérapies seront disponibles à la vente dès réception de l'autorisation réglementaire.

AUTRES ACCÉLÉRATEURS

Les Autres Accélérateurs ont enregistré de solides performances en 2020, avec une forte augmentation au second semestre malgré la pandémie. Cinq nouvelles commandes ont été enregistrées au cours du premier semestre et 12 au cours du second semestre, ce qui porte le total pour l'année à 17. Parmi ces machines, 11 ont été vendues en Asie dont 5 en Chine, ce qui démontre une fois encore la forte croissance de cette région. La reprise du marché s'est poursuivie en 2021 avec la vente de 4 machines au cours des premiers mois de 2021.

L'activité de services et d'upgrades pour les Autres Accélérateurs s'est bien comportée, en continuant à offrir des services à la plus grande base installée d'accélérateurs au monde malgré une légère baisse des revenus due à la pandémie.

IBA Solutions RadioPharma

L'activité RadioPharma d'IBA aide les services de médecine nucléaire à concevoir, créer et exploiter des centres de Tomographie par Émission de Positrons (TEP) pour la production de produits radiopharmaceutiques utilisés dans la détection du cancer. Le marché de la médecine nucléaire a connu une croissance constante, avec une augmentation de près de 6 % par an au cours des sept dernières années². RadioPharma s'est adaptée à l'évolution de l'environnement en 2020, notamment en réalisant avec succès plusieurs installations à distance de ses modules de radiochimie.

Le cyclotron de nouvelle génération Cyclone® KIUBE propose la plus grande capacité de production actuellement disponible, ce qui permet d'accroître les capacités de diagnostic tout en produisant la plus large gamme de radioisotopes. IBA a également constaté une forte demande en faveur de ses

accélérateurs à haute énergie avec la vente de deux machines Cyclone® IKON. Ce cyclotron novateur est plus compact et répond au besoin des clients d'élargir leur offre pour répondre à la demande croissante du marché de la médecine nucléaire.

Après la clôture de la période, IBA a annoncé l'élargissement de sa collaboration avec NorthStar Medical Radioisotopes afin d'augmenter la disponibilité mondiale du technétium-99m (Tc-99m), le radioisotope médical le plus couramment utilisé.

IBA Solutions Industrielles

IBA Solutions Industrielles propose des solutions industrielles de pointe au secteur de la stérilisation par faisceaux d'ions. Notre solution Rhodotron® continue de susciter un vif intérêt sur le marché mondial, en offrant une alternative plus propre au cobalt et à l'oxyde d'éthylène pour la stérilisation, mais aussi en apportant une nouvelle perspective aux processus de stérilisation. La solution de nouvelle génération Rhodotron TT1000 proposée par IBA permet de produire des rayons X afin de stériliser des volumes beaucoup plus importants, notamment pour les dispositifs médicaux. Le premier Rhodotron TT1000 a été récemment installé aux Pays-Bas.

À court terme, IBA se concentrera sur le développement du nouvel accélérateur à faisceaux d'électrons Rhodotron® TT300 HE pour la production du radioisotope molybdène-99 (Mo-99), qui a terminé avec succès sa phase de test. À l'avenir, l'accent sera mis sur l'investissement dans de nouvelles fonctionnalités pour les produits existants, tout en explorant les possibilités de croissance potentielle par le biais du développement de nouvelles activités.

² MEDraysintell Nuclear Medicine Report & Directory
www.medraysintell.com

DOSIMÉTRIE

(EUR 000)	2019	2020	Variation	Variation %
Ventes nettes	53 846	51 060	-2 786	-5%
- Dosimetry	53 846	51 060	-2 786	-5%
REBITDA	6 615	4 384	-2 231	-34%
% of Sales	12,3%	8,6%		
REBIT	4 914	2 523	-2 391	-49%
% of Sales	9,1%	4,9%		

*Les résultats de la division Dosimétrie pour 2019 comprennent les chiffres de l'activité RadioMed qui a été vendue fin 2019.

Aperçu

- Année solide pour la division Dosimétrie avec une hausse des prises de commandes de l'ordre de 10 % par rapport à l'année précédente et ce malgré un marché de la radiothérapie en déclin en raison de la pandémie.
- Forte croissance, notamment dans la région Asie-Pacifique.
- Ventes nettes de 51,1 millions d'euros (2019 : 53,8 millions), les résultats de 2019 incluant l'activité RadioMed, vendue à la fin de l'année 2019.
- À périmètre comparable, le chiffre d'affaires a progressé d'environ 1 % par rapport à 2019. À taux de change constant, la croissance aurait été de près de 2 %.
- REBIT en diminution de 2,4 millions d'euros par rapport à l'année précédente, en raison de la cession de RadioMed à la fin de l'année 2019 et des investissements dans les nouveaux développements de produits Patient QA.
- Augmentation du carnet de commandes de près de 2 millions d'euros au cours de l'année, ce qui représente un bon départ pour l'exercice 2021.

La division Dosimétrie d'IBA est un des leaders mondiaux de solutions innovantes d'Assurance

Qualité (QA) haut de gamme et de marqueurs d'imagerie pour le diagnostic et la thérapie par rayonnement.

IBA Dosimétrie a continué à gagner des parts de marché en Assurance Qualité (QA) et en radiothérapie conventionnelle en 2020. Au cours de l'année, plusieurs mises à jour logicielles ont été apportées à la gamme d'assurance qualité myQA Patient, augmentant ainsi l'offre d'IBA à ses clients. Des progrès ont également été réalisés sur le plan réglementaire : myQA iON, la solution logicielle unique d'Assurance Qualité Patient pour la protonthérapie, a reçu l'approbation de la FDA en juillet 2020.

Après la clôture de la période, myQA® Phoenix, le réseau de détecteurs numériques haute résolution pour la mise en service des systèmes de PT, a été lancé. IBA continue d'investir dans son offre d'Assurance Qualité Patient en radiothérapie et dans ses outils de dosimétrie leaders sur le marché pour la PT.

Lors de la réunion virtuelle de l'ASTRO (*American Society for Radiation Oncology*) en 2020, IBA Dosimétrie a attiré l'attention du marché avec ses nouveaux détecteurs pour l'Assurance Qualité Patient, myQA SRS et Matrixx Resolution, qui seront lancés dans le courant de l'année 2021, ce qui démontre une fois de plus qu'IBA est un acteur clé de l'innovation dans le secteur de la dosimétrie.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS L'ENTREPRISE EST CONFRONTÉE (ARTICLES 3:6, §1, 1° À 3° ET 3:32, §1, 1° À 3°, DU CSA)

APPROCHE DE LA GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'Administration, soutenu par la Direction, le Comité de gestion des risques, et le Comité d'audit, supervise et gère les risques de l'entreprise. La Direction, le Comité de gestion des risques, et le Comité d'audit ont identifié plusieurs experts fonctionnels couvrant les différentes catégories de risque d'entreprise. La Direction et le Comité de gestion des risques travaillent continuellement à améliorer le cadre de la gestion des risques de l'entreprise et sont responsables de la mise en œuvre des réponses appropriées aux risques.

IBA favorise la prise de décisions stratégiques solides en matière de risque-rendement afin de maximiser la création de valeur, IBA vise des résultats durables, et permet l'excellence opérationnelle.

La gestion des risques d'entreprise se concentre sur cinq catégories de risques : stratégiques, opérationnels, juridiques et de conformité, numériques, ainsi que les risques financiers. Les principaux risques dans ces catégories sont décrits plus en détail ci-dessous.

CADRE DE GESTION DES RISQUES IBA

La gestion des risques est une composante essentielle de la stratégie d'IBA et du processus de gestion des performances. Le Conseil d'administration tient compte de la propension au risque lorsqu'il prend des décisions.

La conception et l'efficacité de la gestion des risques d'IBA, les pratiques et les recommandations des audits internes et externes sont régulièrement communiquées et discutées avec le Comité de gestion des risques. Les auditeurs internes surveillent

de manière indépendante la qualité des processus de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle au moyen d'audits opérationnels, financiers et de conformité. La mission et l'autorité de la fonction d'audit interne sont repris dans une Charte d'audit et le responsable de l'audit interne fait régulièrement un rapport au Comité d'audit.

En plus du Comité de gestion des risques, l'Examen de Gestion de la Qualité (QMR) aide la Direction à s'acquitter de ses responsabilités de gestion, particulièrement en ce qui concerne la qualité des produits, des systèmes, des services et logiciels de la société et le développement, les essais, la fabrication, le marketing et les services de ceux-ci, ainsi que les exigences réglementaires qui y sont liées. À ce titre, le QMR appuie la gestion des risques de la Société dans les secteurs à risque pertinents.

IBA a conçu sa gestion des risques d'entreprise sur la base du cadre intégré de l'ERM (2017) établi par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

IBA poursuit continuellement l'amélioration du processus de gestion des risques et évalue régulièrement les changements qui pourraient avoir une incidence sur sa stratégie et ses objectifs.

Un examen des principaux secteurs à risque a été effectué en 2020 afin d'évaluer les changements potentiels dans nos principaux secteurs à risque, y compris l'impact de la Covid-19. Les mesures de distanciation sociale et de confinement ont eu de profondes répercussions sur la santé et l'économie dans tous nos pays. La sécurité des employés a été une priorité, avec le déploiement de mesures telles que le télétravail, l'installation d'équipements individuels et de protection dans nos locaux, et l'alignement de nos procédures de travail pour l'installation et l'entretien. De plus, nous avons pris

des mesures pour évaluer le niveau de risque pour l'approvisionnement et le niveau d'inventaire des principaux composants.

L'aperçu des risques met en évidence les principaux domaines de risque connus par IBA, ce qui pourrait affecter la réalisation de ses objectifs commerciaux stratégiques et financiers. L'aperçu des risques peut toutefois ne pas inclure tous les risques qui pourraient éventuellement affecter IBA. IBA décrit les facteurs pertinents dans chaque catégorie de risque et donne un aperçu des domaines les plus importants.

IBA a décidé de présenter ses risques comme suit :



Clients, Concurrents, Investisseurs

Évaluer les risques qui guident la mission et la stratégie de l'IBA.

Processus, Systèmes, Personnes, Chaîne de Valeur



Identifier le risque de perte dû à des processus internes, des personnes ou des systèmes inadéquats qui affecteront IBA dans l'exécution de son plan stratégique.



Droit, réglementation, politique et gouvernance d'entreprise

Évaluer les performances du programme de conformité d'entreprise d'IBA, en se concentrant sur les risques réglementaires des dispositifs médicaux.



L'évolution du marché et de l'économie

Évaluer les mouvements du marché qui pourraient affecter le rendement ou l'exposition au risque de l'organisation et de l'efficacité des principaux contrôles financiers.



Contrôles matériels, logiciels et réseau

Évaluer les défaillances potentielles du système et les risques de retard d'innovation et les manquements en matière d'infrastructure, des contrôles

d'accès, la confidentialité des données et des protections de sécurité inadéquats.

Le Conseil du développement durable de novembre s'est concentré, entre autres, sur les risques environnementaux et l'intention de travailler sur un plan d'action pour 2021 et les années suivantes. Par conséquent, le Comité de gestion des risques examinera plus largement le risque environnemental à partir de 2021.

RISQUES STRATÉGIQUES

RISQUE D'ÉVOLUTION DE L'OFFRE

IBA continue d'investir massivement dans la recherche et le développement et ne peut exclure la possibilité qu'un prototype ne soit pas commercialement viable ou devienne obsolète au cours de son développement en raison d'un développement technologique concurrent.

RISQUE DE DEPRECIATION DE L'ACTIF

IBA investit dans des entreprises dont le secteur d'activité est complémentaire au sien. Dans la plupart des cas, il s'agit d'entreprises récemment créées dans des secteurs innovants. IBA ne peut garantir que tous ces investissements seront rentables à l'avenir ou que certains projets ne seront pas purement et simplement arrêtés.

RISQUE DE SOLIDITÉ DE LA RESSOURCE DE PERSONNEL

Depuis la création d'IBA, le nombre de personnes hautement qualifiées employées par la Société a considérablement augmenté. Toutefois, il est possible que la défection de certains employés clés possédant une expertise spécifique puisse, pendant une courte période, affecter l'une des activités de la Société.

RISQUE DE CONCURRENCE ET RISQUE SECTORIEL

Actuellement, IBA n'a pas de concurrent direct couvrant tous les marchés sur lesquels la Société est présente. Toutefois, sur certains marchés, elle est en concurrence avec certaines des plus grandes sociétés du monde. Ces sociétés ont mis en place des réseaux de vente et de marketing très développés et, plus important encore, des ressources financières considérables au-delà de celles d'IBA. En outre, il est toujours possible que de nouvelles technologies – notamment une thérapie révolutionnaire dans le

traitement du cancer qui rendrait obsolète une partie de la gamme de produits actuelle d'IBA – puissent être développées.

Le développement et la commercialisation de technologies qui aboutit à de nouvelles thérapies nécessitent néanmoins une période relativement longue.

REMBOURSEMENT DES SOINS DE SANTÉ

Le subventionnement par les établissements de remboursement des soins de santé des coûts du traitement de certaines maladies pour lesquelles l'équipement fabriqué par IBA est directement ou indirectement impliqué – fait l'objet d'un examen minutieux continu. Les politiques de remboursement des soins de santé de ces organisations influenceront à leur tour sur le volume de commandes obtenues par IBA. Ces subventions d'institutions de remboursement sont considérablement différentes d'un pays à l'autre.

RISQUES OPÉRATIONNELS

RISQUE DE VENTE

En général, les clients d'IBA sont diversifiés (secteurs public et privé) et situés sur plusieurs continents. Chaque année, la Société dépend de plusieurs commandes, en particulier pour ses systèmes de protonthérapie qui sont mis en œuvre sur plusieurs années financières. Une commande supplémentaire ou une commande de moins, ou les changements dans une commande qui n'étaient pas prévus au début de l'année, sont des caractéristiques dans ce domaine d'activité et peuvent avoir un impact significatif sur plusieurs périodes. D'autre part, le délai d'exécution des commandes donne à la Société une bonne vue de son niveau d'activité plusieurs mois à l'avance.

RISQUE D'INVENTAIRE

L'inventaire comprend des pièces et des composants de haute technologie soumis à une obsolescence technologique rapide. Les stocks soutiennent la production mais aussi les pièces détachées pour nos clients. IBA optimise le niveau d'inventaire requis pour la production et le support sur les sites pour nos clients dans le cadre d'un contrat de maintenance. Néanmoins, l'évolution du produit et la variabilité de la demande peuvent avoir une incidence sur la provision requise pour les stocks obsolètes et excédentaires, ce qui aurait un impact sur nos résultats d'exploitation.

Des retards de construction imprévus ou incontrôlés sur un site client, des annulations ou des rééchelonnements par les clients, un changement de la situation financière du client pour obtenir un financement, des retards dans l'obtention des approbations ou autorisations réglementaires peuvent avoir un impact sur le niveau de stock requis.

RISQUE DE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS

Étant donné qu'IBA ne dispose pas d'une capacité de test de produit complète en interne, les nouveaux produits ou fonctionnalités sont testés sur le site du client, pendant l'installation ainsi que pendant les opérations et peuvent potentiellement avoir un impact sur les opérations du client pour les tests, ainsi que sur les corrections potentielles des non-conformités. Un processus *Hypercare* est en place pour atténuer ces impacts, améliorer le suivi des nouveaux développements ainsi qu'accélérer le retour d'expérience / retour client directement aux équipes de développement produit.

En raison de la durée de vie à long terme des produits, ainsi que des exigences spécifiques des clients, IBA doit maintenir plusieurs versions dans le monde entier, avec le risque de maintenance, d'évolutivité et de mise à jour.

La stratégie IBA d'*open vendor* pour les logiciels entraîne des risques supplémentaires pour maintenir l'interopérabilité tout au long de la durée de vie et du développement des produits. Cela a un impact sur l'architecture et demande des interactions étroites avec tous ces fournisseurs.

RISQUE DE QUALITÉ / PROTECTION DES CONSOMMATEURS / RISQUE LIÉ À LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

IBA est tenue de se conformer aux normes de qualité dans la fabrication de ses dispositifs médicaux et est soumise à la supervision de diverses autorités nationales. Les conditions imposées par ces autorités réglementaires nationales pourraient entraîner des rappels de produits ou une interdiction temporaire des produits. Cela pourrait avoir un impact sur la réputation d'IBA, la satisfaction de la clientèle et entraîner des pertes financières.

Des erreurs ou des accidents peuvent découler de l'exploitation de nos produits. Par conséquent, IBA pourrait être confrontée à une responsabilité

importante envers les patients, les clients et d'autres personnes pour les dommages causés. De la publicité négative concernant les accidents ou les mauvais traitements pourrait amener les patients à chercher d'autres méthodes de traitement.

RISQUES JURIDIQUES ET DE CONFORMITÉ

ANTI-TRUST / CONCURRENCE LOYALE / RISQUE ÉTHIQUE

Dans notre domaine d'activité, et selon les pays et les régions concernés, les pots-de-vin et la corruption sont considérés comme des dangers potentiels. Consciente de ce risque depuis plus de 20 ans, IBA a publié un Code de Conduite des Affaires. Ce Code définit, entre autres, le cadre strict dans lequel IBA exerce ses activités, y compris le rejet sans ambiguïté des risques liés à la corruption. Ce Code fait partie de nos politiques de travail. Chaque employé est tenu de lire et de réussir un test post-formation pour reconnaître une compréhension et une acceptation claires et complètes des principes. Le non-respect de ce Code peut entraîner des sanctions disciplinaires pour l'employé concerné. Ce Code est régulièrement revu et modifié. La dernière révision comprend des principes supplémentaires sur la protection de l'environnement, le respect des droits de l'homme et les questions de lutte contre la corruption.

En plus du Code de conduite, des mécanismes de contrôle sont mis en œuvre dans toute l'organisation pour prévenir et détecter les fraudes, y compris la séparation des tâches, des audits indépendants réguliers des frais de déplacement et de représentation et la disponibilité d'une procédure de signalement des fraudes.

Le respect de l'éthique fait également partie de nos conditions avec les agents, les distributeurs et les partenaires (voir par exemple le Code de conduite d'IBA pour les fournisseurs).

RISQUE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Société détient les droits de propriété intellectuelle. Certains de ces droits sont générés par le savoir-faire des employés ou des processus de production et ne sont pas protégés par des brevets. La Société a déposé des brevets, mais elle ne peut garantir que la portée de ces brevets soit suffisamment large pour protéger les droits de propriété intellectuelle de la Société et empêcher ses concurrents d'accéder à des

technologies similaires. La Société ne peut garantir que la défection de certains salariés n'aura pas d'impact négatif sur ses droits de propriété intellectuelle.

RISQUE JURIDIQUE

Certains contrats peuvent contenir des garanties ou des pénalités qui ne représentent généralement que quelques pour cent du montant du contrat dans le cas des contrats de vente conventionnels. Toutefois, ces montants peuvent être beaucoup plus élevés dans les partenariats public-privé dans la mesure où les pénalités doivent couvrir le financement associé. Ces clauses ne s'appliquent qu'à un nombre limité de contrats, essentiellement ceux relatifs à des projets de protonthérapie. La possibilité qu'un client puisse un jour exercer une telle clause de garantie ou de pénalité ne peut être exclue.

L'utilisation de produits fabriqués par IBA peut exposer la Société à certaines poursuites en responsabilité civile. IBA maintient une couverture d'assurance pour se protéger en cas de dommages découlant d'une poursuite en responsabilité du produit ou de l'utilisation de ses produits. Dans un pays comme les États-Unis, où le moindre incident peut entraîner des poursuites majeures, il y a toujours un risque qu'un patient insatisfait des services reçus par IBA intente une action en justice contre lui. La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance sera toujours suffisante pour la protéger contre de tels risques ou qu'elle sera toujours en mesure d'obtenir une couverture pour de tels risques.

RISQUE RÉGLEMENTAIRE

Certains produits et appareils IBA ne peuvent pas être commercialisés sans l'approbation réglementaire ou l'enregistrement en tant que dispositifs médicaux. Une telle autorisation est nécessaire pour chaque pays où IBA souhaite commercialiser un produit ou un appareil. IBA est autorisé à commercialiser ses dispositifs de thérapie par particule aux États-Unis (FDA), dans l'Union européenne (LRQA), en Australie (TGA), en Russie (Gost-R) et Corée du Sud (MFDS), Taiwan (TFDA), Singapour (SFDA), et le Japon (Shonin). Les autorisations peuvent toujours être révoquées. De plus, à mesure que l'équipement d'IBA évolue technologiquement, d'autres autorisations peuvent être requises.

RISQUES FINANCIERS (ARTICLES 3 :6, §1, 8° ET 3:32, §1, 5°, DU CSA)

Pour davantage d'informations concernant l'article 3:6, §1, 8°, du CSA, le cas échéant, il est renvoyé au rapport de gestion sur les comptes annuels, publié en même temps que lesdits comptes annuels, voir page 130.

La politique générale en matière de gestion des risques financiers du Groupe est axée sur l'imprévisibilité des marchés financiers et tente de minimiser les effets négatifs potentiels sur les résultats financiers du Groupe. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un département de trésorerie central (Trésorerie du Groupe). Ce dernier émet et applique les principes de gestion des risques. Ces règles établissent des principes écrits de gestion générale des risques financiers ainsi que des règles écrites couvrant certains domaines spécifiques, tels que le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés et l'investissement des liquidités excédentaires. La Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers en étroite coopération avec les entités opérationnelles du Groupe.

RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe a une exposition limitée au risque de crédit. La politique de la Société en matière de contrats majeurs consiste à obtenir des lettres de crédit appropriées émises avant la livraison de l'équipement ou à souscrire des polices d'assurance-crédit auprès de l'agence de crédit à l'exportation publique belge Credendo ou d'assureurs privés.

Les comptes annuels consolidés présentent les actifs financiers du Groupe par méthode d'évaluation (valeur comptable et juste valeur). La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal auquel est exposé le Groupe.

La juste valeur d'un actif financier représente le prix auquel une tierce partie accepterait de reprendre les droits et/ou obligations liés à cet actif financier.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est actif dans le monde entier et est exposé au risque de change généré.

Le Groupe opère à l'international et, à ce titre, est exposé à des risques de change découlant d'opérations commerciales (contrats de vente et d'approvisionnement), des actifs et passifs financiers et d'investissements nets dans des opérations en dehors de la zone euro.

Alors que la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe est l'euro, l'exposition du Groupe aux devises étrangères est principalement liée au Dollar américain, le yuan chinois, la roupie indienne, la couronne tchèque, le zloty polonais, le rouble russe, la livre sterling, le yen japonais, la couronne suédoise, le won sud-coréen, le peso argentin, le dollar singapourien, le dollar canadien, le dong vietnamien, la livre égyptienne, le nouveau dollar taïwanais, le Baht thaïlandais, et le Lari géorgien. Seul le dollar américain et le yuan chinois sont significatifs pour le Groupe.

Autant que possible et à condition qu'il n'y ait pas d'opportunité naturelle de couverture, la Trésorerie du Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition nette à ces risques, y compris des contrats de change à terme, des swaps de devises, et des options sur devises.

Aux fins d'information sectorielle, chacun de ces contrats élabore des instruments sont classé au titre d'opérations de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon le cas.

Ils sont ensuite désignés au niveau du Groupe en tant que couvertures du risque de change sur des actifs, passifs spécifiques ou sur des transactions engagées ou futures sur une base brute.

La politique générale du Groupe en matière de couverture consiste à couvrir tous les contrats de vente confirmés libellés dans une devise étrangère ainsi que les flux de trésorerie nets escomptés lorsqu'une estimation raisonnable est possible. La documentation ad hoc est rédigée conformément à IFRS 9. La CFO approuve et le CEO est informé des transactions de couverture majeures et le rapport est présenté au moins quatre fois l'an au Comité d'audit.

Des prêts interentreprises libellés dans des devises étrangères sont conclus afin de financer certaines filiales, ce qui expose le Groupe à des fluctuations du taux de change.

Le Groupe possède certains investissements dans des opérations étrangères, dont les actifs nets sont exposés à des risques de conversion des devises étrangères. Le Groupe gère l'exposition aux devises des actifs nets de ses opérations à l'étranger en premier lieu par des prêts libellés dans les devises étrangères concernées.

Le secteur d'activités des services de Protonthérapie est impacté par les fluctuations de taux de change de l'USD par rapport à l'EUR. En 2020, une fluctuation de -3% de l'USD par rapport à l'EUR aurait affecté négativement les ventes des services de Protonthérapie de -1,48% (-1,67% en 2019).

Le secteur d'activités de la Dosimétrie est impacté par les fluctuations de taux de change de l'USD par rapport à l'EUR. En 2020, une fluctuation de -3% de l'USD par rapport à l'EUR aurait affecté négativement les ventes de la Dosimétrie de -0,49% (-0,70% en 2019).

Le Groupe est exposé au risque de change transactionnel qui découle des achats et ventes réalisés dans des devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité réalisant la transaction. La société mère du Groupe opère en euros, mais réalise certaines transactions qui sont notamment exprimées en dollars américains, en dollars canadiens, en couronnes suédoises, en livres britanniques, en couronnes tchèques, en dollars de Hong Kong, en won sud-coréen, et en zlotys polonais.

Environ 5,9% du chiffre d'affaires du Groupe (5,9% en 2019) sont libellés en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité qui réalise les ventes, tandis que 91,4% des coûts (93,1% en 2019) sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Lorsque le Groupe considère qu'il n'existe pas d'opportunité de couverture naturelle possible, des contrats de change à terme ou des options sur devises sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du Groupe au risque de fluctuations des taux d'intérêt du marché porte essentiellement sur les dettes financières à long terme à taux flottant contractées par le Groupe. Lorsque le Groupe estime que la fluctuation des taux d'intérêt pourrait avoir un impact significatif sur ses résultats financiers, le Groupe utilisera des swaps de taux d'intérêt afin de limiter cet impact.

IBA n'applique pas la comptabilité de couverture pour ces transactions ; ces couvertures sont dès lors revalorisées par le biais du compte de résultats.

Fin 2019 et 2020, le Groupe n'avait plus de swaps de taux d'intérêt.

L'analyse de sensibilité d'IBA sur une augmentation de 1% des taux d'intérêt appliquée à l'encours moyen de l'emprunt à terme à taux variable (28,5 millions d'euros en 2020) se traduit par un impact de - 0,3 million d'euros sur le compte de résultat.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'un volume suffisant de liquidités et de titres négociables ainsi que la disponibilité d'un financement par un montant adéquat de lignes de crédit. Compte tenu de la nature dynamique des activités sous-jacentes, la Trésorerie du Groupe vise à préserver la flexibilité de son financement en gardant des lignes de crédit disponibles qui sont détaillées ci-dessous.

S.R.I.W. et S.F.P.I.

Le S.R.I.W. et le S.F.P.I. sont deux importants fonds d'investissement publics belges (respectivement, niveau régional et fédéral).

En date du 31 décembre 2020, les emprunts comprennent des obligations subordonnées non garanties de la S.R.I.W. pour un total de 15,41 millions d'euros (17,14 millions d'euros en 2019), une obligation subordonnée non garantie de la S.F.P.I. pour 5 millions d'euros (inchangé). En mars 2018, IBA a obtenu de nouveaux emprunts obligataires subordonnés à hauteur de 5 millions d'euros chacun de la S.R.I.W. et de la S.F.P.I. afin de renforcer sa situation financière dans le contexte de l'augmentation de ses lignes de crédit bancaire à

court terme (voir ci-dessous).

Lignes de crédit bancaires

Les lignes de crédit bancaires existantes au niveau d'IBA SA comprennent 64 millions d'euros de lignes de crédit syndiquées détaillées comme suit :

- Un emprunt amortissable de 27 millions d'euros (initialement, 30 millions d'euros) (maturité de 5 ans) et
- des lignes de crédit renouvelables de 37 millions d'euros (maturité de 3 ans, avec

possibilité d'extension à 5 ans). Les lignes de crédit renouvelables sont restées non utilisées au 31 décembre 2020.

En 2020, l'échéance du prêt à terme a été prolongée de décembre 2024 à juin 2025, tandis que la maturité des lignes de crédit renouvelables a été prolongée de décembre 2022 à décembre 2023 afin de renforcer l'accès à du financement à long terme.

De plus, le crédit de caisse en Inde (emprunteur : IBA Particle Therapy India Private Limited) a été maintenu à 130 millions d'INR et sa maturité, étendue à fin 2021, dans le but de soutenir les fluctuations locales de besoin en fonds de roulement (non utilisé au 31 décembre 2020).

De même, en Chine, le crédit de caisse mis en place en 2019 (emprunteur : Ion Beam Applications Co. Ltd) a été maintenue pour un montant de 35 millions de CNY (non utilisé au 31 décembre 2020).

Finalement le groupe a signé des prêts sous le « Programme Protection de la Paie » en 2020 aux Etats Unis avec Wells Fargo via ses filiales IBA Dosimetry America Inc., IBA Proton Therapy Inc., et IBA Industrial Inc. pour respectivement 0,4 million, 4,1 millions, et 0,5 million d'USD.

Notes de trésorerie

En février 2016, IBA a émis un emprunt obligataire privé ("note de trésorerie") sur 5 ans. Le solde restant est de 5,25 millions d'euros et sera intégralement remboursé en février 2021.

Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose de lignes de crédit s'élevant à un total de 99,54 millions d'euros utilisées à hauteur de 57,0%.

(EUR 000)	Lignes de crédit totales	Lignes de crédit utilisées	Lignes de crédit disponibles
S.R.I.W. - subordonné	15 406	15 406	0
S.F.P.I. – subordonné	5 000	5 000	0
Emprunts obligataires privés ("Treasury notes")	5 250	5 250	0
Emprunt à 5 ans	27 000	27 000	0
Emprunts "PPP"	4 075	4 075	0
Lignes de crédit à court terme	42 813	0	42 813
TOTAL	99 543	56 731	42 813

RISQUE LIÉ AUX COVENANTS

Les facilités ci-dessus sont assujetties à plusieurs covenants financiers.

Selon les termes des emprunts obligataires de la S.R.I.W. et de la S.F.P.I., le Groupe s'est engagé à respecter un covenant financier relatif au niveau de fonds propres d'IBA SA, qui a été respecté au 31 décembre 2020.

Les clauses restrictives financières s'appliquant aux lignes de crédit syndiquée consistent en (a) un ratio d'endettement senior net (calculé comme étant l'endettement senior net divisé par le REBITDA généré au cours des 12 derniers mois) et (b) un niveau minimum de fonds propres corrigés (calculé comme étant la somme des fonds propres consolidés – après certaines reclassifications – et de l'endettement subordonné). Ces covenants ont été respectés au 31 décembre 2020.

Les clauses restrictives financières s'appliquant à ces emprunts obligataires (c.-à-d. un ratio maximum d'endettement senior net, un ratio maximum de levier financier et un ratio minimum de couverture des intérêts) ont été respectés au 31 décembre 2020.

RISQUES NUMÉRIQUES

RISQUE DE QUALITÉ DE L'INFORMATION

Des informations erronées ou des informations non reçues en temps utile peut nuire à la décision d'un utilisateur. La quantité de données gérées par l'organisation augmente et les nouvelles infrastructures technologiques sont adaptées pour gérer de grandes quantités d'informations. IBA ne cesse d'améliorer la qualité de ses processus et d'accroître la propriété et le contrôle de la qualité des données au sein de l'organisation.

RISQUE D'INTÉGRITÉ

Pour faire face à l'augmentation mondiale des menaces de sécurité et des niveaux plus élevés de professionnalisme dans la criminalité informatique, IBA a développé un programme de sécurité depuis 2016 pour assurer la sensibilisation des employés, régir nos procédures de protection des données et protéger l'infrastructure informatique contre la cybercriminalité.

L'intention d'IBA est également de déplacer une partie de son infrastructure sur site dans le cloud pour

bénéficiaire du haut niveau de sécurité de ses partenaires technologiques.

Bien qu'IBA ait subi des cyberattaques, aucune n'a entraîné de dommages importants. Cependant, rien

ne garantit qu'IBA sera en mesure d'éviter en permanence les dommages et les pertes potentielles résultant de cyberattaques.

SUCCURSALES DE L'ENTREPRISE (article 3:6, §1, 5°, du CSA)

À la fin de l'année 2020, la Société avait dix succursales à Prague, en République Tchèque ; Orsay, France; Cracovie, Pologne; Trento, Italie; Séoul, Corée du Sud; Uppsala, Suède; Groningue,

Pays-Bas; Newport, États-Unis Royaume-Uni; Madrid, Espagne, et Dublin, Irlande. Les succursales ont été établies dans le cadre de l'activité de protonthérapie (article 3 :6, §1, 5°, du CSA).

CONFLITS D'INTÉRÊTS ET D'AUTRES INFORMATIONS À DIVULGUER CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3:6, §1, 7°, DU CSA

Au cours de l'exercice 2020, il y a eu quatre conflits d'intérêts entre la Société et certains de ses administrateurs, au sens de l'article 7:96 du CSA.

Premièrement, lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 23 février 2020, le Conseil d'administration a notamment discuté de la vente d'actions propres d'IBA Investments SC à Belgian Anchorage SC.

Au cours de la réunion susmentionnée, MM. Yves Jongen, Eric de Lamotte, Pierre Mottet et Olivier Legrain ont informé les autres administrateurs qu'en leur qualité d'actionnaires de Belgian Anchorage SC, ils bénéficieraient indirectement de la vente des actions du propres par IBA Investments SC à Belgian Anchorage SC. Ils ont informé les autres administrateurs qu'ils se trouvaient, en ce qui concerne cette vente, dans une situation de conflit d'intérêts, au sens de l'article 7:96 du CSA.

Le Conseil d'administration s'est assuré que le Commissaire aux comptes de la Société, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Vincent Etienne, était dûment informé de l'existence d'un tel conflit d'intérêt.

Compte tenu de la déclaration faite par MM. Yves Jongen, Eric de Lamotte, Pierre Mottet et Olivier Legrain à l'occasion de la réunion du 23 février 2020, les administrateurs soussignés ont reconnu l'existence possible d'un conflit d'intérêt au sens de l'article 7:96 du CSA.

Les autres administrateurs ont reconnu que Belgian Anchorage avait proposé d'acquérir 200 000 actions IBA actuellement détenues par IBA Investments SC. MM. Yves Jongen, Eric de Lamotte, Pierre Mottet et Olivier Legrain, actionnaires de Belgian Anchorage SC, bénéficieraient indirectement de la vente, le cas échéant. Par conséquent, MM. Yves Jongen, Eric de Lamotte, Pierre Mottet et Olivier Legrain se trouvaient dans une situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 CSA.

La résolution écrite a donc été adoptée et signée à l'unanimité par tous les administrateurs de la Société qui n'étaient pas en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du CSA.

Lors de la réunion susmentionnée du 23 février 2020, les administrateurs soussignés ont décidé à l'unanimité d'approuver la vente des actions propres par IBA Investments SC à Belgian Anchorage le 24 février 2020, après la clôture d'Euronext Bruxelles, à un prix au moins égal à l'offre indépendante la plus basse sur Euronext Bruxelles au moment de la transaction.

La deuxième situation à mentionner est la suivante. Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mai 2020, le Conseil d'Administration a évoqué les raisons qui sous-tendent l'offre d'options d'achat d'actions à plusieurs personnes physiques et morales, ainsi que la structure, les bénéficiaires envisagés, les principales conditions et les coûts, le calendrier et les modalités pratiques de la mise en œuvre envisagée

du plan d'options sur actions (ci-après « le Plan de mai 2020 »).

Au cours de ladite réunion, Messieurs Olivier Legrain et Yves Jongen ont informé les autres Administrateurs qu'ils figuraient sur la liste des bénéficiaires potentiels du plan d'options sur actions transmise par le Comité de rémunération au Conseil d'Administration dans le cadre des propositions du Comité de rémunération.

Lors de la même réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 mai 2020, Messieurs Olivier Legrain et Yves Jongen ont déclaré un intérêt financier en conflit avec les décisions à prendre dans la mesure où le Conseil d'Administration devait confirmer

- si la Société offrirait ou non des options à Messieurs Olivier Legrain et Yves Jongen; et
- le nombre d'options qui leur seront proposées par la Société, le cas échéant.

Les options en jeu, si elles étaient offertes à MM. Olivier Legrain et Yves Jongen, leur auraient permis, lors de l'exercice desdites options, d'acquérir des actions de la Société auprès de la Société elle-même.

Le Conseil d'Administration s'est assuré que le Commissaire aux Comptes de la Société, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Vincent Etienne, a été dûment informé de l'existence d'un tel conflit d'intérêts et a reçu copie (i) du procès-verbal de la réunion du 13 mai 2020, et (ii) des résolutions écrites.

Compte tenu de la déclaration faite par Messieurs Olivier Legrain et Yves Jongen à l'occasion de la réunion du 13 mai 2020, les Administrateurs soussignés ont reconnu l'existence éventuelle d'un conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations.

Les Administrateurs soussignés étaient d'avis que le conflit d'intérêts financier en jeu pourrait, en particulier, être lié aux décisions à prendre par les Administrateurs soussignés en ce qui concerne les résolutions écrites y afférentes. Les administrateurs soussignés devaient décider si des options seraient proposées à MM. Olivier Legrain et Yves Jongen et, si des options étaient proposées, combien.

L'impact financier de ces décisions pour la Société aurait pu dépendre du nombre d'options offertes à Messieurs Olivier Legrain et Yves Jongen, de la proportion d'options qu'ils accepteraient et

exerceraient ultérieurement si des options leur étaient effectivement proposées, et du prix auquel la Société acquerrait ses propres actions sur Euronext Bruxelles conformément à la décision à prendre conformément au point connexe des résolutions écrites.

Les décisions relatives aux points en question des résolutions écrites étant étroitement liées à la décision à prendre sur ces points et les résolutions écrites ayant été prises à la suite de la réunion du Conseil d'administration du 13 mai 2020, les administrateurs soussignés ont estimé qu'il valait mieux éviter que MM. Olivier Legrain et Yves Jongen ne signent ou soient impliqués de quelque manière que ce soit dans les décisions à prendre au travers de ces résolutions écrites.

Ces résolutions écrites ont donc été prises à l'unanimité et signées par tous les administrateurs de la Société qui ne se trouvaient pas en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations.

Au cours de la réunion susmentionnée le 13 mai 2020, les administrateurs soussignés décident à l'unanimité d'approuver le Plan de mai 2020. Les principales caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions sont les suivantes :

- Droits accordés par une option : Une option permet à son bénéficiaire d'acquérir une action de la Société.
- Nombre maximal total d'options à offrir à ce stade dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions : 500 000, mais le Conseil d'Administration pourrait adapter ce nombre à l'avenir si nécessaire.
- Prix des options : Les options sont accordées gratuitement aux personnes soumises à l'impôt belge sur leurs revenus professionnels pour les services rendus au profit de la Société ou de ses affiliés.

Les personnes qui ne sont pas assujetties à l'impôt belge sur leurs revenus professionnels pour les services rendus au profit de la Société ou de ses filiales devront payer un prix d'option équivalent à 3% du prix d'exercice de l'option.
- Durée des options : La moitié des options offertes expireront après 6 ans, l'autre moitié après 10 ans.

- Date de l'offre : 1er juin 2020, pour la première série d'options offertes dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions.
- Période d'acceptation des options : 45 jours à partir de la date de l'offre.
- Période d'acquisition : Les options seront acquises à partir du 1er jour ouvrable de l'année civile suivant le troisième anniversaire de la date de l'offre.
- Sortants : Les bénéficiaires dont la relation contractuelle avec la Société ou ses sociétés affiliées cesse perdront le bénéfice de toute option qui n'a pas été exercée (i) avant la résiliation de ladite relation contractuelle ou (ii) pendant une période de 6 mois suivant la résiliation de la relation contractuelle.

Cette dernière possibilité ne sera pas accordée aux bénéficiaires au cas où la relation contractuelle entre l'épargnant et la Société ou ses sociétés affiliées pourrait être résiliée par la Société ou ses sociétés affiliées sans aucune indemnité ou période de préavis.

- Transfert d'options : Pas de transfert sauf en cas de (i) décès (pour les options acquises seulement) ou (ii) le transfert par une entité juridique à l'un de ses actionnaires ou administrateurs tel qu'indiqué dans la lettre d'offre.
- Période d'exercice : Des options peuvent être exercées à tout moment à partir de l'acquisition, à moins que l'exercice ne soit interdit en vertu des lois ou règlements applicables.
- Prix d'exercice : Soit le dernier cours de clôture de l'action sur Euronext Bruxelles précédent la date de l'offre ou le cours de clôture moyen de l'action sur Euronext Bruxelles au cours des 30 derniers jours précédant la date de l'offre, tel que déterminé dans la lettre d'offre.
- Vente commerciale :
 - Acquisition anticipée et l'exercice anticipé de certains événements spécifiques conduisant à un

changement de contrôle de la Société ;

- Engagement à vendre les actions sous-jacentes de la Société acquises par le bénéficiaire dans le cadre de l'exercice de ses options ; et
- Expiration des options si elles ne sont pas exercées dans le contexte de l'événement menant à un changement de contrôle de la Société.

Troisièmement, lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 18 décembre 2020, le Conseil d'administration a examiné les raisons qui sous-tendent l'offre d'options d'achat d'actions à plusieurs particuliers et entités juridiques, ainsi que la structure, les bénéficiaires envisagés, les principales modalités, et les coûts, le calendrier et les modalités pratiques de la mise en œuvre envisagée du plan d'options d'achat d'actions (ci-après, « le Plan de décembre 2020 »).

Au cours de ladite réunion, M. Olivier Legrain a informé les autres membres du Conseil qu'il était l'un des bénéficiaires potentiels du plan d'options sur actions transmis par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration dans le cadre des propositions du Comité de rémunération.

Lors de la même réunion du Conseil d'administration tenue le 18 décembre 2020, M. Olivier Legrain a déclaré un intérêt financier en conflit avec les décisions à prendre dans la mesure où le Conseil d'Administration devait confirmer

- si la Société offrirait ou non des options à M. Olivier Legrain; et
- le nombre d'options à lui proposer, le cas échéant.

Le Conseil d'administration s'est assuré que le Commissaire aux comptes de la Société, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Romuald Bilem, était dûment informé de l'existence d'un tel conflit d'intérêts et reçoit une copie du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2020.

Compte tenu de la déclaration faite par M. Olivier Legrain à l'occasion de la réunion du 18 décembre 2020, les administrateurs soussignés ont reconnu

l'existence possible d'un conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et associations.

Les administrateurs soussignés sont d'avis que le conflit d'intérêt financier en question pourrait, en particulier, concerner les décisions à prendre par les administrateurs soussignés en ce qui concerne le plan d'options sur actions proposé.

Les administrateurs soussignés ont estimé qu'il était préférable d'éviter que M. Olivier signe ou soit impliqué de quelque manière que ce soit dans les décisions à prendre par le biais de ces résolutions écrites.

Ces résolutions écrites ont donc été prises à l'unanimité et signées par tous les administrateurs de la société qui ne se trouvaient pas dans une situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et associations.

Lors de la réunion susmentionnée du 18 décembre 2020, les Administrateurs soussignés ont décidé à l'unanimité d'approuver le Plan de décembre 2020 avec un maximum de 650 000 options, y compris l'exigence que le prix d'exercice des options corresponde au cours de clôture moyen de l'action de la Société sur Euronext Bruxelles au cours des 30 derniers jours précédant la date de l'offre et la liste des bénéficiaires potentiels identifiés par le Comité de rémunération. Les administrateurs soussignés ont décidé d'acheter jusqu'à 650.000 actions IBA sur Euronext Brussels dans le seul but de pouvoir exécuter le plan d'options sur actions décrit ci-dessus.

Enfin, au cours de la même réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 décembre 2020, le Conseil d'Administration a également discuté de la documentation de pré-lecture et de l'offre de Monsieur Olivier Legrain représentant *IB Anchorage* (ci-après, "le Plan de Participation").

Au cours de la réunion susmentionnée, M. Olivier Legrain a informé les autres membres du Conseil d'administration qu'il était l'un des preneurs d'initiative du plan de participation et qu'il bénéficierait de ce plan qu'il a envoyé au Conseil d'administration. M. Olivier Legrain a déclaré un intérêt financier en conflit avec les décisions à prendre :

- i) en sa qualité de CEO dans la mesure où le Conseil devait approuver le plan de participation, et
- ii) en sa qualité de co-fondateur et d'actionnaire de *IB Anchorage S.R.L.* (ou de la même entité juridique portant ultérieurement un nom différent), acquéreur potentiel des actions propres de la Société détenues par *IBA Investments S.C.*

Le Conseil a reconnu l'existence éventuelle d'un conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations. Le Conseil a été d'avis que le conflit d'intérêt financier en jeu pourrait notamment porter sur les décisions à prendre par le Conseil en ce qui concerne le plan de participation proposé.

Le Conseil s'est assuré que le Commissaire de la Société, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Romuald Bilem, a été dûment informé de l'existence de ce conflit d'intérêts et a reçu une copie du procès-verbal de la réunion.

Lors de la réunion susmentionnée du 18 décembre 2020, les administrateurs soussignés ont décidé à l'unanimité d'approuver le plan de participation tel que présenté au Conseil d'administration.

Aucune autre information pertinente à divulguer en vertu de l'article 3:6, §1, 7°, du CSA.

COMPÉTENCE ET INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT (ARTICLES 3:6, §1, 9° ET 3:32, §1, 6°, DU CSA)

Conformément à l'article 3:6, §1, 9°, du CSA, le Conseil d'Administration d'IBA signale que :

Mme Christine Dubus (représentant Nextstepefficiency SRL), présidente du Comité d'Audit depuis le 24 août 2020, membre du Comité d'Audit et membre du Conseil d'Administration depuis

le 24 août 2020, est également Directeur Exécutif chez CIC Conseil, Filiale du Crédit Mutuel Alliance Fédérales. Précédemment associée d'audit dans un grand cabinet international, elle a une grande expérience de toutes les questions financières, notamment les rapports financiers du groupe, la gestion du fonds de roulement, les programmes

transversaux de transformation des finances et le suivi de l'efficacité.

Mme Christine Dubus est bien indépendante tel que défini à l'article 7 :87 du CSA. Elle n'entretient pas de

relations avec la société ou un de ses actionnaires qui seraient de nature à mettre en péril son indépendance.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (ARTICLES 3:6, §2 et §3 et 3:32, §1, 7° et 8°, DU CSA)

Conformément à l'article 3:6, §2, 1°, du CSA, la philosophie, la structure et les principes généraux de la gouvernance d'entreprise d'IBA SA sont présentés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société (la « Charte »). La Charte est disponible sur le site Web de la Société www.iba-worldwide.com, sur la page suivante <https://iba-worldwide.com/investor-relations/legal>.

La Société a mis en œuvre les principes énoncés dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 Par l'adoption de la Charte. La Société a expliqué dans sa Charte de Gouvernance d'Entreprise, ainsi que plus loin dans le présent rapport de gestion, où et pourquoi elle s'écarte du Code.

La Charte a été approuvée par le Conseil d'Administration d'IBA lors de sa réunion du 18 décembre 2020. La Charte peut être mise à jour de temps à autre en fonction de l'évolution de la gouvernance de la Société.

Conformément à l'article 3:6, §2, 2°, du CSA, IBA signale qu'elle déroge au principe 5.3/1 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, qui stipule que le Comité de Nomination doit être composé d'une majorité d'administrateurs non exécutifs et indépendants. L'explication d'une telle déviation est qu'IBA a une structure d'actionariat particulière pour préserver et sécuriser son ancrage en Belgique. Par conséquent, il n'y a pas de majorité d'administrateurs indépendants au sein du Comité de Nomination.

IBA signale également qu'elle déroge au principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, qui stipule que « *un administrateur non exécutif reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'actions de la société (...)* ». Le droit national applicable à certains administrateurs non exécutifs d'IBA leur interdit de recevoir une partie de leur rémunération sous la forme d'actions de la société. Par conséquent,

IBA n'est pas en mesure de respecter le principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES (ARTICLES 3:6, §2, 3° ET 3:32, §1, 7°, DU CSA)

La direction a mis en place un système de contrôle interne répondant à ses objectifs en matière d'opérations et de rapports financiers.

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Le conseil d'administration et la direction générale donnent le ton au sommet en ce qui concerne l'importance du contrôle interne. La direction fixe les attentes aux différents niveaux de l'organisation. Après l'établissement des objectifs annuels du groupe, des objectifs opérationnels sont préparés pour chaque division, département et employé. Un processus d'évaluation annuelle est mis en place pour contrôler les performances des employés et la réalisation des objectifs.

L'organisation du département comptable et financier soutient le processus de fixation des objectifs. Le directeur général (CEO) et la directrice financière (CFO) conviennent ensemble des objectifs du département et la CFO répercute ces objectifs dans toute l'organisation. En outre, les Ressources Humaines ont établi une bibliothèque de fonctions avec des descriptions de postes détaillées pour toutes les activités d'IBA. Les responsabilités individuelles pour l'établissement des comptes et des informations financières sont identifiées dans la bibliothèque.

Le processus de préparation des informations financières consolidées est soutenu par des procédures et des instructions de travail pour guider

les filiales dans la préparation de leurs comptes locaux.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Les états financiers sont consolidés mensuellement. Cette procédure permet d'identifier rapidement les problèmes comptables.

Le département financier travaille en étroite collaboration avec le département juridique et les auditeurs externes, afin de se conformer aux changements de la législation et des normes comptables.

Ces efforts sont déployés pour fournir des informations financières en totale conformité avec le droit des sociétés, les délais et les normes de qualité.

La direction générale a introduit une série d'analyses pour identifier, évaluer et suivre les risques financiers et opérationnels. Ces analyses comprennent :

- Un plan stratégique quadriennal et un budget annuel
- Un processus annuel de gestion des risques de l'entreprise
- Un tableau de bord de gestion mensuel (par rapport au budget, par rapport à l'année précédente) ;
- Des tableaux de prévisions de trésorerie ;
- Des rapports sur l'état d'avancement des projets ;
- Des procédures d'établissement de documents techniques ;
- Des formulaires de demande d'approbation de recrutement ;
- Un comité d'approbation des investissements majeurs ;
- Un tableau des commandes fermes et en cours pour le secteur Equipement ;
- Une matrice de signature pour tous les engagements du Groupe envers les tiers ;
- Une autorisation à double signature pour les paiements et les transactions bancaires.

En outre, le Directeur chargé de la Conformité contrôle le respect du Code de conduite des affaires et les procédures de l'entreprise. Une procédure de signalement est établie permettant à tous les employés de signaler tout incident ou événement représentant un risque pour l'entreprise.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit s'acquittent de leurs responsabilités en matière de surveillance de la gestion des risques en examinant les rapports et analyses préparés par la direction générale, tels que :

- Le tableau de bord de la direction ;
- Le suivi et l'examen de l'analyse des investissements ;
- L'analyse des réalisations et des performances en matière de recherche et de développement ;
- Le plan stratégique et les budgets pour la période suivante ;
- L'analyse de la position de la trésorerie ;
- Les rapports d'audit interne.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Le contrôle des risques auxquels la société est exposée est assuré par des contrôleurs financiers et un auditeur interne qui rendent compte à la fois à la directrice financière et au comité d'audit. Ces deux fonctions permettent d'identifier les nouveaux problèmes opérationnels ou comptables, d'appliquer des procédures comptables appropriées et de veiller à la sauvegarde des actifs. Par leur travail, ils restent vigilants à toute situation qui pourrait indiquer une fraude interne ou externe. Un programme de tests complémentaires et d'actions spécifiques est mené si un signal d'alarme est identifié.

Les contrôles des procédures de clôture des comptes locaux, d'approbation des paiements, de facturation, de gestion des stocks et d'autres activités régulières sont organisés localement. Les procédures d'établissement des états financiers sont contrôlées par la direction financière locale et le contrôleur de gestion de la division à laquelle appartient l'entité. Il s'agit d'une structure croisée entre le personnel des

divisions opérationnelles et les responsables financiers des entités juridiques.

Certaines opérations sont centralisées au niveau du Groupe. Les membres de la direction générale sont directement impliqués dans la revue et l'approbation de ces opérations, assurant ainsi le contrôle de la réalisation des informations comptables et financières relatives à :

- L'activité de recherche et développement ;
- L'investissement et le désinvestissement dans des actifs incorporels, corporels et financiers, sur la base d'une matrice d'approbation ;
- Les contrats à long terme et les contrats de partenariat ;
- La trésorerie, les financements et les instruments financiers ;
- La supervision des pouvoirs de signature et la délégation des pouvoirs locaux ;
- Les opérations en capital ;
- Les provisions et engagements.

Les procédures d'établissement des états financiers du Groupe sont applicables à toutes les unités du périmètre de consolidation. Les résultats des audits réalisés par les auditeurs externes locaux sont partagés directement avec le département financier du Groupe.

INFORMATION ET COMMUNICATION

La disponibilité et la pertinence des informations comptables et financières sont assurées par les outils d'analyse décrits ci-dessus et par l'environnement informatique et de traitement des données.

Bien que l'environnement informatique actuel soit hétérogène, les systèmes informatiques sont suffisamment sécurisés par :

- Une procédure de droit d'accès aux données et aux programmes ;
- Un système de protection anti-virus ;
- Un système de protection des réseaux ;
- Un système de sauvegarde et de préservation des données ;

- Des mesures de disponibilité et de continuité de service ;

Un portail centralise les incidents, les demandes d'information et les autres demandes que le personnel peut avoir concernant les services informatiques.

Le département informatique travaille avec des consultants en fonction des besoins spécifiques. Le travail avec ces prestataires de services est défini par contrat. Les mesures de sécurité sont testées périodiquement afin de garantir leur efficacité. La maintenance des systèmes informatiques fait partie intégrante de la mission du département informatique.

Les informations comptables et financières sont communiquées mensuellement à la Direction sous forme de rapports des contrôleurs de gestion et d'états financiers consolidés. Ces informations sont transmises directement aux présidents de division et à la direction financière. Les comptes annuels, le budget, le plan stratégique, le suivi des investissements et de la trésorerie sont présentés au Comité d'audit avant d'être soumis au Conseil d'administration. En outre, le Conseil d'administration est régulièrement informé de l'état financier du Groupe par le biais de tableaux de bord mensuels.

La communication des informations financières au marché est gérée par les départements communication, finance et juridique de l'organisation. La concentration des actionnaires sur le marché belge permet de centraliser ce processus auprès d'un nombre limité de personnes, la directrice financière jouant un rôle prépondérant. Un calendrier résumant les exigences périodiques en matière de communication d'informations financières est disponible au niveau du groupe, avec le détail de la nature et de la date de chaque exigence. Une procédure stipule les personnes responsables de la préparation, de l'approbation et de la communication de ces informations financières au marché, selon que l'information est restreinte ou non, et de nature commerciale ou financière.

GESTION

L'évaluation du système de contrôle interne a lieu principalement lors de l'examen par les organes de direction des états financiers et des analyses préparés par le département financier, ainsi que lors

du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par le Comité d'audit.

Les outils d'analyse mentionnés ci-dessus sont établis en fonction des principes comptables validés par le Comité d'audit et le Conseil d'administration. Ils sont adaptés en fonction de l'évolution des activités et de l'environnement du Groupe, si nécessaire. La pertinence des informations et la bonne application des principes comptables sont examinées par le département financier lors de la préparation de ces principes comptables et par les organes de direction lors de leurs révisions successives.

Le CEO et la CFO présentent et commentent les états financiers au Comité d'audit et au Conseil d'administration tous les trimestres ou plus fréquemment si nécessaire. Le Comité d'audit reçoit un résumé des examens de contrôle effectués en interne, soulignant les faiblesses identifiées par le département d'audit interne. Il reçoit également les commentaires éventuels des auditeurs externes sur les décisions comptables et les règles d'évaluation utilisées dans la préparation des états financiers, ainsi que leurs propositions d'action en matière de contrôle interne.

INFORMATIONS A DIVULGUER CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, §4, DE LA LOI DU 2 MAI 2007 (ARTICLE 3:6, §2, 4°, DU CSA)

Sur la base des notifications de transparence reçues par la Société sur l'exercice 2020, le pourcentage respectif d'actions détenues par les actionnaires principaux et historiques de la Société au 31 décembre 2020 est tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Toutefois, ce tableau ne peut pas prendre en compte les variations dont la Société n'a pas connaissance car elles n'atteignent pas les seuils de notification de transparence.

Selon l'article 35 des statuts de la Société applicables au 31 décembre 2020, et conformément à l'article 18 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont

les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, l'obligation de notification prévue aux articles 6 et suivants de cette loi est applicable au franchissement, à la hausse ou à la baisse, de toute portion minimale de un pour cent (1%), deux pour cent (2%), trois pour cent (3%), quatre pour cent (4%), cinq pour cent (5%), sept virgule cinq pour cent (7,5%), et en portions de dix pour cent (10%), quinze pour cent (15%) et ainsi de suite par tranches de cinq pour cent (5%), du total des droits de vote en circulation au moment de la survenance de la situation donnant lieu à une déclaration en vertu de la présente loi.

Situation au	31 décembre 2019		31 décembre 2020		Delta	
Dénominateur	30 133 920		30 133 920			
Entité	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%	Nombre de titres	Variation
Sustainable Anchorage SRL	6 204 668	20,59%	6 204 668	20,59%	0	0,00%
IBA Investment SCRL	610 852	2,03%	410 852	1,36%	- 200 000	-32,74%
IBA SA	63 519	0,21%	63 369	0,21%	- 150	-0,24%
Sous total	6 879 039	22,83%	6 678 889	22,16%		
UCL	426 885	1,42%	426 885	1,42%	0	0,00%
Sopartec SA	180 000	0,60%	180 000	0,60%	0	0,00%
Sous total	606 885	2,01%	606 885	2,01%		
SRIW SA	704 491	2,34%	715 491	2,37%	11 000	
SFPI SA	58 200	0,19%	58 200	0,19%	0	0,00%
Belfius Insurance SA	903 754	3,00%	1 189 196	3,95%	285 442	31,58%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	4,72%	1 423 271	4,72%	0	0,00%
Paladin Asset Mgmt	0	0,00%	768 765	2,55%	768 765	1,33%
Capfi Delen Asset Management NV	40 000	0,13%	0	0,00%	-40 000	n/a
BlackRock, Inc.	0	0,00%	405 300	1,34%	405 300	1,34%
Norges Bank Investment Management	1 409 069	4,68%	1 133 108	3,76%	- 275 961	-19,58%
Kempen Capital Management NV	875 388	2,90%	875 388	2,90%	0	0,00%
Sous total	5 414 173	17,97%	6 568 719	21,80%		
Total	12 900 097	42,81%	13 854 493	45,98%		
Public	17 233 823	57,19%	16 279 427	54,02%		
Grand Total	30 133 920	100%	30 133 920	100%		

Toutes les notifications de transparence reçues par la Société sont disponibles sur son site Web, sur la page suivante : <https://iba-worldwide.com/investor-relations/legal>.

À la connaissance du conseil d'administration de la Société, il n'y a pas d'entente en vigueur concernant la Société parmi ses actionnaires.

LISTE DES MEMBRES, ET PROCESSUS DE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES DIVERS COMITÉS (ARTICLE 3:6, §2, 5°, DU CSA)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts de la Société (art. 11), la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au minimum et de douze membres au maximum, nommés par l'assemblée des actionnaires pour un mandat renouvelable, qui ne peut excéder la durée légale.

Le Conseil d'administration est actuellement composé de huit membres.

Les Statuts de la société et la Charte de gouvernance d'entreprise exigent un équilibre, au sein du Conseil d'administration, entre les administrateurs indépendants, les administrateurs internes et les administrateurs représentant les actionnaires.

Le Conseil d'administration doit toujours être composé (a) d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants

et (b) d'au moins un tiers nommé sur proposition des administrateurs délégués (ci-après dénommés "administrateurs internes").

Les autres administrateurs sont nommés librement par l'assemblée générale des actionnaires, étant entendu toutefois que, parmi ces administrateurs, il ne peut y avoir plus de deux membres qui sont, directement ou indirectement, liés à un même actionnaire (ou à une société ou une personne physique liée à ce dernier) lorsque celui-ci :

- (i) soit exerce (directement ou indirectement) des activités dans un ou plusieurs domaines d'activité dans lesquels la Société (ou une filiale de celle-ci) exerce également des activités ;
- (ii) soit possède plus de 40% des droits de vote émis par la Société.

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Sauf décision contraire prise à l'unanimité par le Conseil, le président et le vice-président ne peuvent être des administrateurs tels que définis au paragraphe précédent.

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire et chaque fois que deux membres au moins demandent une réunion.

En pratique, le Conseil se réunit au moins quatre fois par an.

Les principaux sujets de discussion portent sur la situation du marché, la stratégie, les développements technologiques, les développements financiers, la gestion des ressources humaines et la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

Les rapports sur les sujets traités lors des réunions du Conseil sont envoyés aux administrateurs au

préalable afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions en toute connaissance de cause.

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois à l'occasion des réunions ordinaires du Conseil - sous la présidence de M. Pierre Mottet -, une fois pour la réunion du Conseil du développement durable, et une fois pour la réunion du Conseil des produits. La participation aux réunions du Conseil d'administration a été très élevée. Une grande majorité des administrateurs ont assisté à toutes les réunions.

Lors de l'assemblée générale ordinaire (qui s'est tenue le 10 juin 2020), trois mandats d'administrateurs ont été renouvelés, à savoir le mandat de Bridging for Sustainability, représenté par sa représentante permanente, Mme Sybille van den Hove, le mandat de Consultance Marcel Miller SCS, représenté par son représentant permanent, M. Marcel Miller et le mandat de M. Olivier Legrain. Le terme de leur mandat est fixé à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2023 (c'est-à-dire l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022).

Au cours de cette même Assemblée générale ordinaire (qui s'est tenue le 10 juin 2020), deux mandats d'administrateurs ont pris fin, à savoir le mandat de Bayrime SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Eric de Lamotte, et le mandat de Katleen Vandeweyer Comm. V., représentée par son représentant permanent, Mme Katleen Vandeweyer.

À la suite d'une décision du Conseil d'administration prise le 24 août 2020, le Conseil a décidé à l'unanimité de coopter Nextstepefficiency SRL, représentée par sa représentante permanente, Mme Christine Dubus, et le Dr Richard A. Hausmann en tant qu'administrateurs indépendants.

Le Conseil d'administration en date du 31 décembre 2020 :

NOM	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	FONCTIONS CHEZ IBA	PRINCIPALES FONCTIONS EN DEHORS DE L'ENTREPRISE IBA
Olivier Legrain ⁽¹⁾	2012	AG 2023	Directeur Général / Administrateur interne / Administrateur-Délégué / NC / PC / SC	N/A
Saint-Denis SA (représenté par Pierre Mottet) ⁽¹⁾	1998	AG 2022	Administrateur Interne / Président du Conseil d'Administration / RC (président) / NC (président) / PC (président) / SC	Administrateur de l'UWE (Association wallonne des entreprises) et de plusieurs fonds et start-ups dans le domaine de la santé et de l'environnement
Yves Jongen ⁽¹⁾	1991	AG 2021	Directeur de la Recherche (CRO) / Administrateur interne / Administrateur-délégué / NC / PC / SC	Avant la constitution d'IBA en 1986, directeur du centre de recherche du cyclotron de l'Université Catholique de Louvain (UCL).
Nextstepefficiency (représenté par Christine Dubus) ⁽²⁾	2020	AG 2021	Administratrice indépendante / AC (présidente) / RC / PC / SC	Directeur exécutif de CIC Conseil, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérales / Membre du Conseil d'administration de Columbus, Mobivia et Via ID / Membre du Comité d'audit de Décathlon
Consultance Marcel Miller SCS (représenté par Marcel Miller) ⁽²⁾	2011	AG 2023	Administrateur indépendant / AC / RC / NC / SC / PC	Ancien président d'Alstom Benelux / Membre du conseil d'administration de Schröder / Président du conseil d'administration de Technord
Hedvig Hricak ⁽²⁾	2017	AG 2022	Administratrice indépendante / PC / SC	Présidente du département de radiologie du Memorial Sloan Kettering Cancer Center / Professeur de radiologie au Weill Medical College de l'université Cornell / Professeure à la Gerstner Sloan-Kettering Graduate School of Biomedical Sciences.
Dr. Richard A. Hausmann ⁽²⁾	2020	AG 2021	Administrateur indépendant / AC / RC / NC / PC / SC	Anciennement président et PDG d'Elektro AB, Suède / A occupé divers postes de PDG dans des entreprises de technologie médicale pour les lignes commerciales d'imagerie diagnostique de Siemens et GE / De 2004 à 2010, président et PDG de Siemens Ltd China.
Bridging pour Sustainability SRL (représenté par Sybille van den Hove) ⁽²⁾	2015	AG 2023	Administratrice indépendante / PC / SC (présidente)	Recherche et conseil en matière de durabilité / Ancienne présidente du comité scientifique de l'Agence européenne pour l'environnement / Membre associée de Woman on Board

RC : Comité de rémunération - NC : Comité de nomination - AC : Comité d'audit - PC : Comité des produits - SC : Comité du développement durable

(1) Conformément à la signification attribuée par la charte d'entreprise au terme "Administrateur.trice interne", à savoir qu'un administrateur interne est un administrateur nommé sur proposition des administrateurs délégués.

(2) Soumis à l'assemblée générale en tant que candidats administrateurs indépendants lors de leur élection, sans exclure le fait que d'autres administrateurs remplissent également les critères d'indépendance. Aucun des administrateurs indépendants n'a cessé au cours de l'exercice de remplir les critères d'indépendance énoncés dans la charte d'entreprise.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération s'est réuni cinq fois en 2020. Un rapport de chaque réunion a été fourni au Conseil d'administration.

Les sujets de discussion portaient notamment sur les questions relatives aux primes 2020, aux incitants à long terme et aux régimes de rémunération en général.

Au 31 décembre 2020, le Comité de rémunération était composé de Saint-Denis SA représentée par son administrateur délégué, M. Pierre Mottet, Consultance Marcel Miller SCS représentée par son représentant permanent, M. Marcel Miller, Nextstepefficiency SRL, représentée par son représentant permanent, Mme Christine Dubus et le Dr Richard A. Hausmann. Ces trois derniers membres étant indépendants, le Comité de rémunération est donc composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le Comité de rémunération est présidé par M. Pierre Mottet. M. Olivier Legrain et M. Yves Jongen sont invités à y assister, sauf lorsque le Comité est appelé à se prononcer sur la politique de rémunération ou d'autres questions relatives aux administrateurs-délégués.

COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de nomination s'est réuni cinq fois en 2020 pour évaluer les domaines d'expertise dont le Conseil d'administration a besoin, lorsque les mandats des administrateurs arrivent à échéance, et pour faire des propositions à cet égard au Conseil d'administration.

Sur la base du rapport préparé par ce Comité, le Conseil avait proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2020 (i) d'approuver le renouvellement du mandat de M. Marcel Miller en tant qu'administrateur indépendant, le renouvellement du mandat de Mme Sybille van den Hove en tant qu'administratrice indépendante et le renouvellement du mandat de M. Olivier Legrain en tant qu'administrateur interne et de fixer la durée de leur mandat à l'AGO qui se tiendra en 2023, appelée à statuer sur les comptes annuels 2022, et (ii) de prendre acte de la démission de deux autres administrateurs avec effet au 10 juin 2020, à savoir Mme Katleen Vandeweyer et M. Eric de Lamotte.

Le Comité de nomination est composé de cinq membres, parmi lesquels le président du Conseil d'administration et un minimum de deux administrateurs indépendants. Au 31 décembre 2020, le Comité de nomination était composé de Saint-Denis SA représentée par son administrateur délégué, M. Pierre Mottet, de Consultance Marcel Miller SCS représentée par son représentant permanent, M. Marcel Miller, de M. Olivier Legrain, de M. Yves Jongen et du Dr Richard A. Hausmann. Ce Comité est présidé par M. Pierre Mottet.

COMITÉ DES PRODUITS – RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PRODUITS

Un Comité des produits a été mis en place en tant que comité du Conseil d'administration d'IBA afin d'avoir une vue d'ensemble de la stratégie des produits de protonthérapie, d'analyser et de valider les projets de recherche et de développement en protonthérapie, et de rendre compte de ses activités au conseil d'administration. Ce Comité ne s'est pas réuni en 2020 mais est considéré depuis le second semestre 2020 comme une réunion du Conseil d'Administration à part entière avec un sujet spécifique : les produits IBA. Au 31 décembre 2020, l'ancien comité des produits est composé de tous les membres du Conseil d'administration : M. Olivier Legrain, Saint-Denis SA représentée par son administrateur délégué, M. Pierre Mottet, M. Yves Jongen, Nextstepefficiency représentée par sa représentante permanente, Christine Dubus Consultance Marcel Miller SCS, représentée par son représentant permanent, Marcel Miller, Mme Hedvig Hricak, Dr Richard A. Hausmann, et Bridging for Sustainability SRL représentée par sa représentante permanente Mme Sybille van den Hove. Le Conseil d'administration sur les Produits est présidé par M. Pierre Mottet et s'est réuni le 14 octobre 2020. Aucune absence n'a été enregistrée pour le Conseil d'administration sur les Produits.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2020, en présence de M. Olivier Legrain et de M. Pierre Mottet. A chaque fois, le Comité a fait un rapport de ses réunions au Conseil d'administration. Les principaux sujets abordés ont été les résultats financiers, la situation des liquidités, l'analyse de la revue des auditeurs externes, une recommandation pour le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes et le changement du représentant du Commissaire aux comptes, l'examen du budget 2021 et le suivi de l'audit interne et de la gestion des risques. La Société garde un contrôle étroit des risques auxquels elle est soumise par le biais de ses contrôleurs financiers employés dans chacune des divisions. Ceci permet une gestion rapprochée des risques. Les risques identifiés sont transmis jusqu'à l'équipe de direction qui rend compte au comité d'audit et développe une solution appropriée, en collaboration avec le comité d'audit et les

départements appropriés de l'organisation. Au 31 décembre 2020, le Comité d'audit était composé de trois membres : Consultance Marcel Miller SCS, représentée par son représentant permanent M. Marcel Miller, Nextstepefficiency SRL, représentée par son représentant permanent Mme Christine Dubus et le Dr Richard A. Hausmann. Il est présidé par Mme Christine Dubus.

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Comité du développement durable a été mis en place en 2018 en tant que Comité du Conseil d'administration d'IBA. Ce Comité s'est réuni une fois le 10 mars 2020 pour définir la stratégie et l'ambition d'IBA sur les fronts de la durabilité qui est, chez IBA, définie par des engagements envers nos 5 parties prenantes : nos clients et leurs patients, nos employés, nos actionnaires, la société et la planète. Cette réunion s'est tenue en présence de plusieurs membres de la Direction intéressés par ces questions, mais tous les membres n'étaient pas présents lors de la réunion. Depuis octobre 2020, le Comité du développement durable est considéré comme une réunion plénière du conseil d'administration avec la durabilité comme sujet spécifique, car la durabilité est un point clef de la stratégie d'IBA.

Au 31 décembre 2020, l'ancien Comité du développement durable était composé de tous les membres du Conseil d'administration: M. Olivier Legrain, Saint-Denis SA représenté par son directeur

général, M. Pierre Mottet, M. Yves Jongen, Nextstepefficiency représenté par son représentant permanent, Christine Dubus Consultance Marcel Miller SCS, représentée par son représentant permanent, Marcel Miller, Mme Hedvig Hricak, Dr Richard A. Hausmann, et Bridging for Sustainability SRL représentée par sa représentante permanente Mme Sybille van den Hove. Le Conseil du développement durable est présidé par M. Pierre Mottet et s'est réuni le 18 novembre 2020.

Aucune absence n'a été enregistrée pour ce comité du développement durable.

GESTION COURANTE ET STRATÉGIQUE

La gestion courante de la société et le pouvoir de représentation de la société dans ces matières sont délégués à deux Directeurs Généraux, M. Olivier Legrain, Directeur Général, et M. Yves Jongen, directeur de la recherche. Le Directeur Général est spécifiquement chargé de la mise en œuvre de la stratégie et de la gestion au jour le jour et est assisté par une équipe de direction composée de certains membres de l'équipe *Corporate*. Ensemble, ils constituent la Direction du groupe.

Le Directeur Général, accompagné de la Directrice Financière, soumet régulièrement des rapports au Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration a également demandé aux membres de la Direction et aux responsables de division de faire rapport au conseil sur deux sujets : l'adoption du plan stratégique et l'adoption du budget 2021.

Équipe de direction au 31 décembre 2020 :

MANAGEMENT TEAM MEMBERS	POSITIONS	OTHER AND PRIOR DUTIES
Olivier Legrain (representing Lamaris Group SRL)	Directeur Général (CEO)	Administrateur interne/ Administrateur Délégué/ Membre du Comité de nomination/ Membre du Comité des produits (avant intégration)/ Membre du Comité du développement durable (avant intégration)
Yves Jongen (representing Research Management Systems SRL)	Directeur de la Recherche (CRO)	Administrateur interne / Administrateur Délégué Membre du Comité de nomination / Membre du Comité des produits (avant intégration)/ Membre du Comité du développement durable (avant intégration) Avant la constitution d'IBA en 1986, directeur du centre de recherche du cyclotron de l'Université Catholique de Louvain (UCL).

Soumya Chandramouli	Directrice Financière (CFO)	Directrice financière depuis 2016/ Employée IBA depuis 2004, successivement en tant que Group Consolidator, Group Financial Analyst, VP Corporate Finance and VP Finance, Medical Accelerators Solutions/ 5 ans en tant que Senior Auditor chez EY
Frédéric Nolf	Directeur des Ressources Humaines et du Développement Durable (CHRSD)	Rejoint IBA en 2007 en tant que HR Director Particle Therapy/ Positions précédentes : Abbott Vascular (Guidant) and GSK (divers postes RH)

POLITIQUE DE DIVERSITÉ (ARTICLE 3:6, §2, 6°, DU CSA)

Le Code de Conduite des Affaires énonce les principes de la politique sociale et de la politique relative au personnel d'IBA. Il est, entre autres, basé sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail. Le Code de Conduite des Affaires est aujourd'hui notre référence pour décrire notre engagement envers la diversité dans notre culture d'entreprise.

Comme indiqué dans notre Brochure d'entreprise, la diversité est un élément fondamental de notre culture d'entreprise. Nous apprécions le caractère unique des individus et les différentes perspectives et talents qu'ils apportent à IBA. Nous apprenons des cultures dans lesquelles nous travaillons et les respectons, nous promovons la diversité au sein de notre personnel et nous avons un environnement inclusif qui aide chacun d'entre nous à contribuer pleinement au succès d'IBA.

IBA s'engage à offrir des opportunités d'emploi et de formation égales et à traiter les candidats et les employés sans discrimination. Nous ne pratiquons aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, la religion, la langue ou le handicap. Notre politique est que personne chez IBA ne doit faire l'objet d'une quelconque discrimination, et nous avons désigné des personnes responsables de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise, publiée sur le site web du Groupe, définit les compétences essentielles dont le Conseil d'Administration a besoin pour être efficace. Les membres sont nommés sur base des besoins du Conseil en termes de connaissances, d'expérience et de compétences à ce moment-là, en respectant également l'équilibre entre les administrateurs externes, internes et autres

prévus par les statuts, la loi et le Code de gouvernance d'entreprise 2020.

Le Conseil d'administration et le Comité de nomination reconnaissent pleinement les avantages de la diversité parmi les employés, au sein de l'équipe de direction et au sein du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2020, plus d'un tiers des administrateurs sont de l'autre sexe, ce qui signifie que la Société répond aux exigences en matière de mixité.

La répartition par âge au sein de la Direction est assez large, allant du début des années 40 au milieu des années 70, témoignant d'une valeur juste et équilibrée entre lesdits membres.

La direction prépare une politique globale de diversité qui confirmera la pratique actuelle conformément à notre « approche des parties prenantes » et la prolongera par le biais d'un plan d'action, pour approbation par le conseil d'administration et mise en œuvre en 2021.

INFORMATIONS DIVULGUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007 (ARTICLES 3:6, §2,7° ET 3:32, §1, 8°, DU CSA)

Conformément à l'article 34, 5° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, en ce qui concerne les obligations des émetteurs de titres admis à la négociation sur un marché réglementé (P.M.B. 03/12/2007), l'énoncé de gouvernance d'entreprise contient les renseignements suivants.

i) STRUCTURE DU CAPITAL, CATÉGORIES D' ACTIONS, DROITS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D' ACTIONS ET LE % DU CAPITAL QU'ELLES REPRÉSENTENT

Au 31 décembre 2020, la Société a émis 30 133 920 actions, sans valeur nominale, représentant chacune

1/30 133 920^{ème} du capital-actions de la Société et chacune accordant les mêmes droits à son propriétaire. Aucune classe d'actions n'a été créée.

ii) RESTRICTIONS LÉGALES OU INCLUSES DANS LES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ, SUR LE TRANSFERT D' ACTIONS

Il n'y a aucune restriction quant au transfert des actions de la Société.

iii) LES DÉTENEURS DE TITRES QUI TRANSMETTENT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIFIQUES ET UNE DESCRIPTION DE CES DROITS

La Société n'a émis aucun titre qui transmet un droit de contrôle spécifique à son détenteur.

iv) TOUS LES ACCORDS IMPORTANTS AUXQUELS L'ÉMETTEUR FAIT PARTIE ET QUI SONT SUBORDONNÉS À UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE À LA SUITE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT À MOINS QUE LEUR DIVULGATION NE NUISE GRAVEMENT À L'ÉMETTEUR

Non applicable.

v) TOUS LES ACCORDS ENTRE L'ÉMETTEUR ET LES ADMINISTRATEURS OU LE PERSONNEL, CONTENANT L'OCTROI DE COMPENSATIONS SI LES ADMINISTRATEURS DÉMISSIONNENT OU DOIVENT CESSER LEURS FONCTIONS SANS RAISON VALABLE OU SI L'EMPLOI DU PERSONNEL CESSE À LA SUITE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Il n'y a pas de tels arrangements en place.

vi) MÉCANISME DE CONTRÔLE DANS UN SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

Il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel au sein de la Société.

vii) RESTRICTIONS LÉGALES OU STATUTAIRES, SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2020, les articles 27 et 28 de la Société Coordonné Les statuts prévoient les limites suivantes :

« Article 27 :

Aucun actionnaire ne peut, avec ses sociétés affiliées et personnes qui lui sont liées, participer au vote en assemblée générale pour un nombre de voix dépassant trente-cinq pour cent (35 %) des voix attachées à l'ensemble des titres assortis du droit de vote émis par la Société.

En outre, pour autant que d'autres actionnaires qui ne lui sont pas liés, détenant au minimum individuellement quinze pour cent (15 %) des titres assortis du droit de vote émis par la Société, participent à l'assemblée générale, aucun actionnaire ne pourra, avec les sociétés et personnes qui lui sont liées, prendre part au vote, pour chaque résolution mise au vote, à concurrence d'un nombre de titres excédant la moitié moins un titre des titres admis au vote et exprimés respectivement pour chaque résolution mise au vote.

Pour l'application des alinéas précédents, est considéré comme lié à un actionnaire,

– toute société ou personne liée à cet actionnaire au sens de l'article 1:20 du CSA ;

– toute personne physique ou morale qui fait partie des organes d'administration ou de direction de cet actionnaire ou d'une société visée au tiret précédent;

– tout tiers agissant en son nom propre mais pour le compte de cet actionnaire ou d'une des personnes visées aux deux tirets précédents ;

– tout actionnaire qui a donné procuration à cet actionnaire ou à une personne visée aux tirets précédents en vue de se faire représenter à cette assemblée générale.

Article 28 :

Sans préjudice à l'Article 27, l'actionnaire qui détient des actions entièrement libérées, inscrites depuis au moins deux années sans interruption à son nom dans le registre des actions nominatives et qui répondent aux conditions légales (article 7:53 du CSA) bénéficie du droit de vote multiple prévu par la loi pour ces actions par rapport aux autres actions représentant une même part du capital. »

viii) ACCORDS EN VIGUEUR ENTRE ACTIONNAIRES, CONNUS PAR LA SOCIÉTÉ ET SUSCEPTIBLES DE RESTREINDRE LE TRANSFERT D' ACTIONS ET/OU L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Il n'y a pas de tels arrangements en place.

ix) RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES ADMINISTRATEURS ET À LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ÉMETTEUR

(a) Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs

À cet égard, au 31 décembre 2020, articles 11 et 12 des statuts de la Société prévoyaient ce qui suit:

"Article 11 :

La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres et d'un maximum de douze membres, nommés par l'assemblée générale pour un terme n'excédant pas le terme légal, renouvelable. » Article 12 :

La composition du conseil d'administration doit à tout moment refléter les équilibres imposés par la loi ainsi que les équilibres suivants :

(a) minimum un tiers de ses membres (dénommés ci-après « administrateurs indépendants ») doivent être des administrateurs indépendants, choisis pour leur expérience, leur discernement et leur personnalité et qui répondent à la définition de l'article 7:87 du CSA;

(b) minimum un tiers de ses membres (dénommés ci-après « administrateurs internes ») doivent être élus sur proposition du ou des administrateurs délégués ;

(c) les autres administrateurs (dénommés ci-après « autres administrateurs ») sont nommés librement par l'assemblée générale, étant entendu toutefois que, parmi ces autres administrateurs, ne peuvent figurer plus de deux membres qui sont « liés directement ou indirectement à un même actionnaire » (ou à une société ou personne liée à celui-ci) au sens de l'alinéa 2 du présent Article 12 ; et

(d) maximum un tiers de ses membres ont été élus sur proposition ou par le vote déterminant d'un investisseur privé institutionnel ou groupe d'investisseurs privés institutionnels ; et

(e) maximum un tiers de ses membres peuvent être « liés directement ou indirectement à un actionnaire » ou groupe d'actionnaires (ou à une société ou personne liée à celui-ci ou ceux-ci) au sens de l'alinéa 2 du présent Article 12, lorsque cet actionnaire (ou groupe d'actionnaires) :

(i) soit exerce directement ou indirectement des activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités dans lesquels la Société ou l'une de ses filiales est également active ;

(ii) soit détient plus de quarante pour cent (40 %) des titres assortis du droit de vote émis par la Société.

Pour l'application du présent Article 12, alinéa 1, (c), (d) et (e), est considéré comme « lié, directement ou indirectement, à un actionnaire », tout administrateur (personne physique ou morale) qui :

(a) fait partie, ou a fait partie au cours des cinq années précédant sa nomination, des organes d'administration ou de direction, ou du personnel, de cet actionnaire (ou d'une société liée à celui-ci) ou a reçu procuration de celui-ci ;

(b) a, avec cet actionnaire (ou une société ou personne liée à celui-ci) ou avec une personne visée au (a), des relations d'affaires, d'actionnariat ou de parenté de nature à influencer les conditions dans lesquelles il exerce son mandat d'administrateur ; ou

(c) a été nommé sur proposition ou par le vote déterminant de cet actionnaire.

Pour l'application du présent Article 12, la notion de société ou de personne « liée » à une autre s'entend au sens de l'article 1:20, 1° et 2°, du CSA.

Les propositions de nomination des « administrateurs indépendants » et des « autres administrateurs » sont présentées par le comité de nomination formé au sein du conseil d'administration. Ce comité est composé de cinq membres, dont trois administrateurs internes et deux administrateurs indépendants. En outre, aucun des administrateurs définis à l'alinéa 1, (d), du présent Article 12 ne peut en faire partie, sauf si, le cas échéant, ces derniers sont, par ailleurs, des administrateurs internes.

Les propositions de nomination des « administrateurs internes » sont présentées par le ou les administrateurs délégués à la gestion journalière qui communiquent au conseil d'administration le nom des candidats à soumettre à l'assemblée générale.

Aucun administrateur ne peut être nommé sur proposition d'un ou plusieurs actionnaire(s) si cette proposition, contenant toutes les informations quant à la personne de l'administrateur proposé nécessaires notamment afin de permettre le contrôle du respect des équilibres prévus au présent Article 12, n'a pas été communiquée au conseil d'administration dans les délais légaux.

Toute proposition de nomination d'administrateur soumise à l'assemblée générale mentionne si la personne proposée doit être considérée comme un « administrateur indépendant », un « administrateur

interne » ou un « administrateur lié, directement ou indirectement, à un actionnaire » au sens du présent Article 12.

Si l'assemblée générale ne se prononce pas en faveur des propositions qui lui sont présentées conformément aux alinéas précédents, il en est formulé de nouvelles en suivant la même procédure et l'assemblée générale est convoquée à nouveau afin de statuer sur les nouvelles propositions. »

(b) Règles applicables à la modification des statuts de la Société

À cet égard, au 31 décembre 2020, l'article 29, §2, des statuts de la Société prévoyait ce qui suit :

"Article 29, §2 :

Toutefois, toutes modifications apportées aux articles suivants des statuts : Article 11, Article 12, Article 13, Article 14, Article 19, Article 27 et Article 29, ne pourront être adoptées que pour autant que ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital social et que les modifications proposées réunissent les quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) au moins des voix exprimées."

x) POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉMETTRE OU DE RACHETER LES ACTIONS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration était autorisé à émettre de nouvelles actions ou à racheter les actions propres de la société. À cet égard, l'article 6 des statuts de la société prévoit ce qui suit :

« Article 6:

Le conseil d'administration a le pouvoir d'augmenter le capital de la Société, d'émettre des obligations convertibles ou des droits de souscription, en une ou plusieurs opérations, dans les limites légales, de plafond et de durée.

Le conseil d'administration est expressément autorisé à faire usage de ce pouvoir dans les cas visés aux articles 7:200 (limitation ou suppression du droit de préférence et incorporation de réserves) et 7:202 (offre publique d'acquisition) du Code des sociétés et des associations (ci-après, le « CSA »). »

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION (ARTICLE 3:6, §3, DU CSA)

Lors de l'établissement de la politique de rémunération, le Conseil d'administration a pris en compte l'environnement externe dans lequel opère IBA, les exigences légales, les principes du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, les pratiques de marché et les orientations émises par les organisations représentant les actionnaires institutionnels.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON-DIRIGEANTS

Conformément à la Charte de Gouvernance d'Entreprise d'IBA, publiée sur le site Internet du groupe, le Conseil d'administration détermine la politique de rémunération et les montants versés aux Administrateurs non-dirigeants, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations. Il est régulièrement revu à la lumière des pratiques de marché et soumis à l'approbation des actionnaires.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Procédure

Après examen par le Comité des rémunérations, le Conseil d'administration détermine la rémunération directe ou indirecte versée aux Administrateurs Délégués conformément à sa politique de rémunération. Le Comité s'assure que la rémunération est conforme aux pratiques du marché, telles que déterminées par des études réalisées par des cabinets spécialisés. Le Comité des rémunérations suit et révisé la politique de rémunération des membres de la Direction générale et des salariés de la Société, adoptée par le Directeur général. Aux fins de ce qui précède et de manière générale, le Conseil d'Administration, le Comité des Rémunérations et les administrateurs individuels ont l'autorité et le devoir, sous réserve des règles définies dans la Charte de Gouvernance

d'Entreprise, de se doter de moyens suffisants, y compris l'assistance de consultants externes, le cas échéant.

Principes de la politique de rémunération

L'objectif principal de la philosophie de rémunération d'IBA est de s'assurer que la Société est en mesure d'attirer, de retenir et d'engager les talents exécutifs dont elle a besoin pour tenir ses promesses envers ses diverses parties prenantes – y compris ses clients et patients, ses actionnaires, ses employés, la société en général et la planète – tout en s'alignant sur leurs intérêts respectifs.

La structure et les niveaux de rémunération, en général, doivent être efficaces pour atteindre ces objectifs. Les programmes et décisions de rémunération répondent en tout temps aux critères suivants :

- Ils équilibrent adéquatement la compétitivité externe avec les autres organisations et l'équité interne, compte tenu à la fois du contenu du poste, des compétences personnelles et de l'efficacité du gestionnaire au sein d'IBA ;
- Ils sont abordables, durables et rentables, évitant les excès ;
- Ils récompensent le rendement – tant individuel que collectif – aligné sur la stratégie d'entreprise, compte tenu des résultats à court terme et de l'orientation à long terme, et soutenu par un solide système de gestion de la performance ;
- Ils assurent la transparence et la prévisibilité, tout en offrant suffisamment de flexibilité pour répondre rapidement aux besoins changeants de l'entreprise, si et quand cela est requis ;
- La rémunération qui en résulte est un juste équilibre du point de vue de toutes les parties prenantes, en tenant compte de circonstances exceptionnelles (facteur d'équité). Dans des circonstances exceptionnelles seulement, les administrateurs non dirigeants ont le pouvoir de modifier les politiques énoncées ci-dessus ou de s'en écarter au cas où elle le jugeait dans le meilleur intérêt de la

société. Cette dérogation peut concerner tous les aspects de la politique. Les « circonstances exceptionnelles » couvrent les situations où l'écart par rapport à la politique de rémunération est nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la durabilité de l'entreprise. L'écart ne peut être demandé que par les administrateurs non dirigeants et l'explication complète sera fournie.

La compétitivité extérieure est actuellement évaluée en fonction d'un échantillon général d'entreprises actives sur les marchés où les dirigeants sont basés.

IBA évalue continuellement la pertinence de ses programmes de rémunération en raison de l'évolution des besoins et des connaissances, tant à l'externe qu'à l'interne, ce qui peut entraîner un ajustement lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié.

La rémunération et les conditions des employés ont été prises en compte lors de l'établissement de cette politique. Le plan d'intéressement décrit ci-dessous s'applique à l'ensemble du personnel de la même manière qu'aux directeurs généraux et membres de l'équipe de direction.

À partir de 2021, IBA met en œuvre deux révisions de sa politique de rémunération :

- Introduction d'une exigence minimale de détention (MHR) des actions IBA pour ses directeurs généraux et les membres de l'équipe de direction.
- Modification de la formule de rémunération variable en intégrant le plan d'intéressement applicable à tous les salariés, égalisant le dividende versé aux actionnaires.

Le résultat attendu de ces mesures est d'aligner les intérêts des actionnaires et de la direction, avec un juste équilibre entre la performance à court terme et les objectifs à long terme pour soutenir la réalisation de l'engagement stratégique d'IBA envers son approche multi-parties prenante.

RÉMUNÉRATION TOTALE (ARTICLE 3:6, §3, 1°, DU CSA)

Rémunération totale des Administrateurs non-dirigeants

Les administrateurs d'IBA sont actuellement rémunérés par une cotisation forfaitaire annuelle de 6 000 euros, à l'exception des administrateurs résidant à l'étranger, qui, afin de couvrir les implications de temps spécifiques et les contraintes liées aux voyages intercontinentaux, reçoivent 16 000 euros. Le Président du Conseil reçoit une redevance forfaitaire annuelle de 12 000 euros, tandis que les présidents du Comité d'audit et du Comité du développement durable (avant intégration) reçoivent une cotisation forfaitaire annuelle de 9 000 euros chacun.

Les frais forfaitaires annuels sont complétés par une redevance fixe de 1 600 euros par Conseil d'administration ou par réunion de comité à laquelle le directeur a été invité et à laquelle il a assisté. Le Président du Conseil reçoit 3 000 euros par réunion. Le Président de la commission d'audit et le Président du Comité du développement durable (avant intégration) reçoivent 2 200 euros par réunion du Comité qu'ils ont présidée et 1 600 euros par autre réunion. Les frais fixes sont sur une base d'une demi-journée (en supposant une demi-journée de

préparation) et ajustés par demi-journée si nécessaire.

Les administrateurs non-dirigeants ne reçoivent aucune forme de rémunération et aucune autre forme de rémunération fixe, fondée sur les actions ou en nature au cours de l'année.

Aucune rémunération en actions n'est proposée compte tenu de la mixité internationale d'administrateurs non-gérants et de l'incompatibilité d'une telle pratique avec les exigences d'indépendance dans certaines juridictions

À l'heure actuelle, aucun changement fondamental de la politique n'est prévu au cours des deux prochaines années. Le niveau et la structure de la rémunération des administrateurs sont surveillés et examinés sur une base annuelle, ce qui peut entraîner un ajustement lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié.

Les Directeurs généraux ne reçoivent pas de rémunération spécifique de l'administrateur. La rémunération qu'ils reçoivent pour leur rôle direct ou indirect dans l'entreprise comprend la rémunération de leurs responsabilités d'administrateur.

Tableau de la rémunération totale par Administrateur non-dirigeant

Les rémunérations brutes qui ont été payées aux Administrateurs non-exécutifs en 2020 sont :

MEMBRE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION TOTALE (EUR)	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE (EUR)		RÉMUNÉRATION POUR PARTICIPATION AUX RÉUNIONS (EUR)
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet (Président du Conseil, Président du Comité de nomination, Président du Comité de rémunération))	90 000	12 000	CA	33 000
			AC	9 000
			CN/CR	24 000
			MAC	N/A
			PC	6 000
			SC	6 000
			AUTRES	AUCUNE
SCS Consultance Marcel Miller, Représentée par Marcel Miller (Administrateur indépendant)	47 600	6 000	CA	17 600
			AC	6 400
			CN/CR	12 800
			MAC	N/A
			PC	3 200
			SC	1 600
			AUTRES	AUCUNE
Bayrime SA, représentée par Eric de Lamotte (administrateur) jusqu'au 10 juin 2020	3 000	3 000	CA	AUCUNE
			AC	AUCUNE
			CN/CR	AUCUNE
			MAC	AUCUNE
			PC	AUCUNE
			SC	AUCUNE
			AUTRES	AUCUNE

Hausmann Consulting, représentée par Dr. Richard Hausmann (Administrateur indépendant dont le mandat a débuté le 24 août 2020)	23 800	3 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	8 000 3 200 4 800 N/A 3 200 1 600 AUCUNE
Nextstepefficiency Srl, représentée par Christine Dubus (Administratrice indépendante, Présidente du Comité d'Audit, dont le mandat a débuté le 24 août 2020)	26 500	4 500	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	8 000 4 400 4 800 N/A 3 200 1 600 AUCUNE
Bridging for Sustainability, représentée par Sybille van den Hove (Administratrice indépendante)	34 200	9 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	17 600 N/A N/A N/A 3 200 4 400 AUCUNE
Katleen Vandeweyer Comm.V., représentée par Katleen Vandeweyer (Administratrice indépendante, Présidente du Comité d'Audit, dont le mandat s'est terminé le 10 juin 2020)	23 300	4 500	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	8 000 4 400 6 400 N/A AUCUNE AUCUNE AUCUNE
Hedvig Hricak (Administratrice indépendante)	28 800	16 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	9 600 N/A N/A N/A 1 600 1 600 AUCUNE

* CA – Réunion du conseil d'administration; AC – Réunion du Comité d'audit; CN – Réunion du Comité de nomination, CR – Réunion du Comité de rémunération; MAC – Réunion du Comité de fusions et acquisitions; PC – Réunion du Comité de produits ; SC – Comité du développement durable. N/A indique que l'administrateur n'est pas membre du Comité ou qu'aucune réunion du Comité n'a eu lieu ; Autres – Participation à d'autres réunions, telles que les réunions des utilisateurs et/ou les réunions stratégiques.

En 2020, le Groupe a aussi fait appel aux services de Saint-Denis SA pour des activités spécifiques non liées à son mandat d'administrateur. Les honoraires correspondant à ces services s'élevaient à 276.732 EUR.

Composantes de la rémunération totale pour les directeurs généraux et les autres membres de la Direction

Pour les directeurs généraux et les autres membres de la Direction, la rémunération totale comprend

généralement une rémunération fixe, une rémunération variable et des primes à long terme. Les cotisations au régime de retraite et d'autres éléments sont offerts aux membres salariés de la Direction. Chaque membre individuel ne bénéficie pas nécessairement de chaque élément de rémunération : cela dépend principalement de la nature et de la structure de l'accord individuel. En conséquence, le poids des différentes composantes de la rémunération, dans le cadre de la rémunération totale, diffère sur une base individuelle. De manière générale, le poids de chaque composante de la rémunération représente une partie de la rémunération totale qui peut se résumer comme suit:

DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET LES AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION

COMPOSANTE DE LA RÉMUNÉRATION	PARTIE DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE (QUAND ELLE EST PROPOSÉE)
Rémunération fixe annuelle	Entre 46% et 63%
Rémunération variable annuelle (à objectif atteint)	Entre 18% et 46%
Valeur annualisée d'intéressement à long terme	Entre 5% et 9%
Valeur annuelle de Plan de pension	Jusqu'à 3%
Valeur annuelle d'autres composantes	Jusqu'à 8%

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle est une composante monétaire de la rémunération, définie en fonction du poste d'une personne, ainsi que de ses compétences et de son expérience dans le poste.

Rémunération variable annuelle

Le programme annuel de rémunération variable récompense la performance par rapport à des objectifs spécifiés, définis et formalisés au début de la période de performance. Les niveaux de rémunération sont actuellement ciblés entre 30% et 100% de la rémunération fixe annuelle, selon le poste.

Pour l'année de performance 2020, la performance collective est mesurée par rapport aux objectifs de bénéfice avant impôts (PBT) et de prises de commandes, orientés vers l'atteinte et le dépassement des objectifs de la Société pour l'exercice.

A partir de l'année de performance 2021, IBA met en place un plan de participation aux bénéfices correspondant au dividende total versé aux actionnaires. Un certain nombre de Points de Participation aux Bénéfices est attribué à chaque collaborateur IBA, correspondant généralement à la part de leur rémunération variable liée à la performance collective. L'enveloppe de participation aux bénéfices est répartie entre tous les employés en conséquence. Les Directeurs Généraux et autres membres de la Direction Générale participent à ce plan aux côtés des salariés, 50% de leur rémunération variable étant basée sur ce plan d'intéressement.

Au niveau individuel, les objectifs quantitatifs et qualitatifs sont axés sur la mise en œuvre de la stratégie commerciale et reflètent des défis stratégiques spécifiques au niveau du Groupe ou de l'unité opérationnelle, y compris i) les objectifs financiers (PBT) ii) les objectifs commerciaux et iii) les objectifs stratégiques. Le paiement maximum est fixé à 150% de l'objectif en cas de performance exceptionnelle, tandis que des performances inférieures aux attentes se traduisent par un paiement nul.

La période de performance est l'année fiscale.

Les Directeurs Généraux Délégués ne sont pas présents aux réunions du Conseil d'Administration et du Comité des Rémunérations où leurs performances et niveaux de rémunération variables sont discutés et décidés. La Charte de Gouvernance d'Entreprise IBA de décembre 2020 met explicitement en garde contre les conflits d'intérêts et comment agir suite à une telle situation (voir points 4.3.3 et 4.4.2 et 7.1).

Les accords avec les directeurs généraux et les membres de la Direction générale contiennent des clauses de récupération concernant les paiements variables qui seraient effectués sur la base d'informations financières erronées.

Intéressement à long terme (LTI)

Un nouveau plan d'options sur actions a été proposé en 2021 aux directeurs généraux et aux membres de l'équipe de direction générale, ainsi qu'à certains autres hauts dirigeants. Le plan est acquis le 1^{er} janvier 2025 et peut être exercé jusqu'au 31 décembre 2026. Tout produit gagné dans le cadre de ce plan sera remis aux bénéficiaires sous forme d'actions complètes jusqu'à ce que leur MHR tel que défini ci-dessous soit atteint. Lorsque leur MHR est atteint, les bénéficiaires du régime peuvent choisir

d'obtenir leur produit sous forme d'actions ou en espèces. Les options de ce plan ont un prix d'exercice de 13,39 €.

Exigence minimale de détention (MHR)

Un nombre minimum d'actions nominatives de la Société doit être détenu par les Administrateurs Délégués et les membres de la Direction Générale. Chacun d'eux doit acquérir, détenir et conserver directement ou indirectement un nombre d'actions de la Société correspondant à 100 000 actions IBA pour les Directeurs Généraux et à 10 000 actions IBA pour les membres de la Direction Générale. Les autres dirigeants qui participent au plan d'options sur actions décrit ci-dessus sont également soumis à un MHR correspondant à 40% de leurs Stock-Options 2021 pour ceux basés en Belgique et à 25% de celui-ci pour ceux basés ailleurs. Le MHR doit être atteint au plus tard le 31 décembre 2026. Le MHR peut être constitué de la manière qui est jugée la plus appropriée par la personne à qui ce minimum est imposé, y compris par le biais du Plan d'options sur actions décrit ci-dessus.

Le MHR s'applique pendant toute la durée de la relation contractuelle avec IBA, et au cours d'une période de trois ans à compter de la date à laquelle ladite relation contractuelle prend fin à moins que la cessation de la relation contractuelle ne soit consécutive à la retraite ou au décès de l'exécutif concerné.

Les Directeurs généraux sont d'importants propriétaires de l'actionnaire de référence et se conforment déjà à la disposition.

Plan de retraite

IBA ne verse aucune cotisation de retraite à ses directeurs généraux, qui opèrent dans le cadre d'un accord de société de gestion.

Selon les termes et conditions de leur accord, les membres de la Direction Générale peuvent participer à un plan de retraite. Ces plans suivent les pratiques du marché dans les pays où ils s'appliquent. Ce sont des régimes de type à cotisations définies.

Autres composants

IBA ne verse aucun autre élément de rémunération à ses directeurs généraux, qui opèrent dans le cadre d'un accord de société de gestion.

Comme pour les cotisations de retraite, les membres de la Direction générale peuvent avoir droit à d'autres éléments de rémunération conformément à leur accord et aux programmes en place pour les employés dans leur pays respectif. Celles-ci incluent principalement la participation aux programmes d'assurance d'IBA (couvrant souvent l'assurance vie, l'invalidité, l'assurance voyage et les soins médicaux), les voitures de société ou les indemnités de voiture, et d'autres éléments comme les chèques-repas. Tous les composants suivent les pratiques du marché local dans le pays où l'individu est basé. Ils représentent une part mineure de la rémunération, voire rien du tout.

Contexte de rémunération au cours de l'exercice 2020 :

La politique générale est expliquée dans [le rapport annuel 2019](#). 2020 a cependant été une année un peu spéciale. Alors que les règles étaient appliquées pour payer le plan variable 2019, face à l'incertitude liée à l'impact de la crise du Covid-19 sur son activité, IBA a décidé de geler ses rémunérations sauf lorsque cela était exigé par la loi ou autrement. Un plan d'options d'achat d'actions limité, couvert par un rachat d'actions par la société, a été ajouté pour l'équipe de direction et les cadres supérieurs afin de favoriser des objectifs à long terme au-delà de la gestion de crise difficile liée à la situation de Covid.

Rémunération totale

Conformément à notre politique de rémunération, la rémunération des directeurs généraux et des cadres supérieurs a été composée en 2020 d'un salaire de base, d'une rémunération variable annuelle et, selon leur contribution contractuelle et d'autres éléments de rémunération tels que les chèques repas, l'assurance maladie, une voiture de société et des avantages sociaux. Un plan d'options d'achat d'actions a également été offert en 2020, tel que décrit dans le présent rapport.

Les directeurs généraux exercent leurs activités sous la direction d'une société de gestion et, à ce titre, ne bénéficient pas d'un régime de retraite parrainé par IBA ni des autres.

Rémunération variable – incitants à court terme

Critères du plan

La rémunération variable versée en 2020 concerne l'année de performance 2019. Le plan était basé pour 50% sur les résultats d'entreprise par rapport aux objectifs et pour 50% sur la contribution individuelle. Les résultats d'entreprise ont été mesurés à 60% par rapport au bénéfice avant impôts (PBT) et à 40% par rapport aux prises de commandes.

Le choix de ces critères de performance contribue à long terme au développement de l'entreprise, étant un mélange de performance financière actuelle

(conversion de l'arriéré), de nouvelles affaires (création d'arriéré) et d'objectifs qualitatifs.

Afin de protéger sa position concurrentielle, IBA ne divulgue pas d'objectifs globaux ni d'objectifs individuels.

Chaque critère est évalué séparément par rapport aux objectifs préapprouvés. Un score de performance est attribué à chaque critère, ce qui entraîne le paiement correspondant tel que décrit dans le tableau suivant :

Score	Insatisfaisant	Amélioration nécessaire	Moyen	Bon	Elevé	Exceptionnel
Paiement	0%	0%	75%	100%	120%	150%

Paiement réel

Au niveau du groupe, le seuil minimal pour obtenir un paiement sur le PBT atteint n'a pas été rencontré, entraînant un paiement de 0%. La portion prise de commande a atteint son maximum avec un paiement à 150% (<https://iba-worldwide.com/content/iba-annual-report-2019>). Cela s'est traduit par un paiement final de 60% pour la partie liée aux résultats commerciaux.

La contribution individuelle a été évaluée par le Comité des Rémunérations et validée par le Conseil d'Administration, pour chaque Directeur Général et

pour chaque membre de la Direction Générale. Il était basé sur la performance par rapport aux objectifs individuels préapprouvés de 2019.

La rémunération variable a été plafonnée à 150% du paiement cible. Il n'était pas nécessaire d'appliquer ce plafond pour l'année de performance 2019.

En 2020, la rémunération variable des directeurs exécutifs a été versée sous la forme d'une combinaison d'espèces, de bons de souscription et de cotisations de retraite. La valeur totale correspondante de leur rémunération variable est indiquée dans le tableau ci-dessous.

RÉMUNÉRATION TOTALE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Le calendrier ci-dessous décrit la rémunération totale reçue par chaque directeur général

Nom	Titre	Devise	Année	Rémunération fixe annuelle	Rémunération variable annuelle	Plan d'intéressement à long terme	Plan de pension	Autres composants
Olivier Legrain (1)	CEO	EUR % du total	2020	388,982 51%	313,750 41%	65.323 8%	Aucun 0%	Aucun 0%
		EUR % du total	2019	386,393 67%	189,093 33%	Aucun 0%	Aucun 0%	Aucun 0%
Yves Jongen (2)	CRO	EUR % du total	2020	344,533 63%	172,705 32%	26.129 5%	Aucun 0%	Aucun 0%
		EUR % du total	2019	351,908 87%	104,087 13%	Aucun 0%	Aucun 0%	Aucun 0%

1. Directeur général et représentant de Lamaris SRL

2. Directeur général et représentant de Research Management Systems SRL

RÉMUNÉRATION VARIABLE DÉTAILLÉE DES ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS POUR 2020

Nom	Titre	Devise	PBT a. % paiement b. montant	Prise de commandes a. % paiement b. montant	Objectifs individuels a. % paiement b. montant
Olivier Legrain (1)	CEO	EUR	a. 0% b. 0€	a. 150% b. 117.656€	a. 100% b. 196.094€
Yves Jongen (2)	CRO	EUR	a. 0% b. 0€	a. 150% b. 64.764€	a. 100% b. 107.941€

1. Directeur général et représentant de Lamaris SRL
2. Directeur général et représentant de Research Management Systems SRL

RÉMUNÉRATION TOTALE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Titre	Devise	Année	Rémunération fixe annuelle	Rémunération variable annuelle	Plan d'intéressement à long terme	Plan de pension	Autres composants*
Équipe de direction	EUR	2020	367,143 63%	99,493 17%	52.258 9%	15,772 3%	45,257 8%
	EUR	2019	368,493 77%	53,999 11%	None 0%	13,764 3%	40,383 8%

*i.e. assurance hospitalisation, assurance invalidité de longue durée, voiture, vélo, chèques-repas, indemnité de représentation, avantages accessoires mineurs, en conformité avec les pratiques locales

RÉMUNÉRATION VARIABLE DÉTAILLÉE POUR 2020 POUR L'ÉQUIPE DE DIRECTION

	Currency	PBT a. % paiement b. montant	Prise de commandes a. % paiement b. montant	Objectifs individuels a. % paiement b. montant
Equipe de direction	EUR	a. 0% b. 0€	c. 150% d. 33.164	a. 120% b. 66.329

RÉMUNÉRATION LIÉE AUX ACTIONS
(ARTICLE 3: 6, §3, 2°, DU CSA)

Rémunération sous forme d'actions

En 2020, IBA a émis une prime à long terme sous la forme d'un plan d'options sur actions (SOP2020). Ce LTI a été proposé le 1er juin 2020 sous la forme d'un plan d'options sur actions IBA avec un prix d'exercice de 7,54 euros (soit le cours de clôture moyen des 30 jours précédents). Ce plan sera acquis le 1er janvier 2024. 50% des options expireront le 31 mai 2026, les 50% restants le 31 mai 2030.

Un autre plan est toujours actif (SOP2014). Le SOP2014 a été octroyé le 1er juillet 2014. Ce plan a été entièrement acquis le 1er janvier 2019 et expirera le 30 juin 2024. Le prix d'exercice est égal à la juste valeur de marché de l'action à l'attribution, soit 11,52 EUR.

IBA ne facilite pas la conclusion de contrats dérivés liés à ces options d'achat d'actions ou pour couvrir les risques qui y sont liés.

IBA a choisi de valoriser les options sur actions à leur juste valeur selon IFRS2.

Rémunération en Options sur Actions										
Nom, Position	Principales Dispositions du Plan d'Options sur Actions						Information relative à l'Année Financière faisant l'objet du Rapport			
	1. Identification du Plan	2. Date de la Proposition	3. Date de l'Acquisition	4. Fin de la Période de Retention	5. Période d'Exercice	6. Prix d'Exercice	Bilan d'Ouverture	Dans le Courant de l'Année (*)		Bilan de Clôture
							7. Nombre d'Options au début de l'année (2)	8.a) Nombre d'Options Proposées	9.a) Nombre d'Options Accordées	10. Nombre d'Options Proposées mais non encore Accordées (5)
Olivier LEGRAIN, CEO	SOP 2020	06-01-20	01-02-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	0	8.a) 25.000		25.000
	SOP 2014	07-01-14	12/31/2018	N/A	du 01-01-2019 au 30-06-2024	11,52 €	50.000	8.b) 188.500 €		
						Total :	50.000	8.a) 25.000 8.b) 188.500 €		25.000
Yves JONGEN, CRO	SOP 2020	06-01-20	01-02-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	0	8.a) 10.000		10.000
	SOP 2014	07-01-14	12/31/2018	N/A	du 01-01-2019 au 30-06-2024	11,52 €	10.000	8.b) 75.400 €		
						Total :	10.000	8.a) 10.000 8.b) 75.400 €		10.000
Soumya CHANDRAMOULI, CFO	SOP 2020	06-01-20	01-02-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	0	8.a) 10.000		10.000
						Total :	10.000	8.a) 10.000 8.b) 75.400 €		10.000
								8.a) 10.000 8.b) 75.400 €		
Frédéric NOLF, CHRO	SOP 2020	06-01-20	01-02-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	0	8.a) 10.000		10.000
	SOP 2014	07-01-14	12/31/2018	N/A	du 01-01-2019 au 30-06-2024	11,52 €	10.000	8.b) 75.400 €		
						Total :	10.000	8.a) 10.000 8.b) 75.400 €		10.000

(*) Durant l'année, aucune option n'était exercée et aucune option n'était venue à échéance à cause de l'expiration du terme de l'option

INDEMNITÉS DE DÉPART (ARTICLE 3: 6, §3, 3°, DU CSA)

Accords de départ avec les Administrateurs non-dirigeants

Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels concernant chaque administrateur non-dirigeant en cas de cessation à l'initiative de la Société

DIRECTEURS NON EXÉCUTIFS	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	PÉRIODE DE PRÉAVIS APPLICABLE	ACCORD DE DÉPART
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet	1998	AG 2022	Aucune	Aucun
Consultance Marcel Miller SCS, représentée par Marcel Miller)	2011	AG 2023	Aucune	Aucun
Hedvig Hricak (2)	2017	AG 2022	Aucune	Aucun
Nextstepefficiency, représentée par Christine Dubus	2020	AG 2021	Aucune	Aucun
Dr. Richard A. Hausmann	2020	AG 2021	Aucune	Aucun
Bridging for Sustainability SRL, représentée par Sybille van den Hove	2015	AG 2023	Aucune	Aucun

Accords de départ avec les Directeurs généraux et les autres membres de la Direction

Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels concernant chaque Administrateur-délégué et membre de l'équipe de direction, en cas de cessation à l'initiative de la Société.

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ ET EXECUTIVE MANAGEMENT TEAM	DÉBUT DE CONTRAT	FIN DE CONTRAT	PÉRIODE DE PRÉAVIS APPLICABLE	ACCORD DE DÉPART
Lamaris Group SRL, représentée par Olivier Legrain	Mandat: 2012; Accord de gestion: 2011	Mandat: AG 2020; Accord de gestion: indéfini	Mandat: Aucun Accord de gestion: 6 mois ou compensation équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants
Research Management Systems SRL, représentée par Yves Jongen	Mandat: 1991; Accord de gestion: avant 2009, amendé en 2012	Mandat: AG 2021; Accord de gestion: indéfini	Mandat: aucun Accord de gestion: : 12 mois ou compensation équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat
Soumya Chandramouli	2004	Indéfini	Comme prévu par la loi, i.e. actuellement un préavis total de 12 mois ou une rémunération équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50% sur la même période, sauf renonciation
Frédéric Nolf	2007	Indéfini	Comme prévu par la loi, i.e. actuellement un préavis total de 12 mois ou une rémunération équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50% sur la même période, sauf renonciation

UTILISATION DES DROITS DE RESTITUTION (ARTICLE 3: 6, §3, 4 °, DU BCAC)

N'est pas applicable.

DÉVIATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (ARTICLE 3: 6, §3, 5 °, DE LA BCAC)

Aucun écart en 2020.

**ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION ET
DES PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ
(ARTICLE 3: 6, §3, 5 ° & 6 °, DE LA BCAC)**

La rémunération annuelle des Administrateurs Délégués et des membres de la Direction Générale combinés a évolué comme suit (€):

a) Évolution annuelle de la rémunération

	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération totale actuelle	2.527.114	2.113.239	1.263.316	1.508.119	1.891.345
Nombre de positions incluses	6	5	5	4	4
Afin de permettre une comparaison utile sur les années, le reste du tableau ci-dessous montre l'évolution pour les mêmes positions qu'en 2020					
Rémunération totale actuelle	2.033.322	1.765.683	994.890	1.508.119	1.891.345
Nombre de positions incluses	4	4	4	4	4
Rémunération fixe actuelle	1.107.113 (1)	997.318	941.012 (2)	1.106.793	1.100.658
Rémunération variable cible annuelle	675.541	619.158	647.048	672.894	671.391
Rémunération variable réelle annuelle (liée à la performance de l'exercice précédent)	849.903	714.393	-	347.179	585.948
Rémunération cible annuelle (fixe + variable)	1.782.653	1.616.476	1.588.060	1.779.687	1.772.049
Rémunération annuelle actuelle (fixe + variable)	1.957.016	1.711.711	941.012	1.453.972	1.686.606

(1) CFO était JM Bothy jusqu'au 31 mai 2016, suivi de S Chandramouli à partir du 1er juin 2016
(2) Effet du chômage économique et réduction volontaire des frais

b) Evolution annuelle de la performance de l'entreprise

	2016	2017	2018	2019	2020
PBT	27.899	(19.607)	(894)	10.766	33.054
Prise de commandes	297.178	162.039	167.797	306.021	165.696
Bénéfice net	24.440	(39.201)	(4.401)	7.610	31.921

c) Évolution annuelle de la rémunération moyenne des employés (€)

	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération cible moyenne annuelle (fixe + variable) Belgique	63.924	64.698	65.530	67.543	68.017

La rémunération moyenne des salariés est calculée comme suit :

- Sélection de toutes les personnes sous emploi présentes et actives au 31 décembre de l'exercice.
- Détermination de la rémunération annuelle cible (fixe + variable) par personne sur la base de la rémunération brute au 31 décembre.

Cette rémunération est déterminée au taux d'activité individuel applicable à la même date.

- Somme de tous les montants de la rémunération annuelle cible.
- La moyenne est obtenue en divisant la somme par le nombre d'ETP (équivalents temps plein) présents et actifs au 31 décembre. Le nombre d'ETP correspond à la somme du taux

d'activité, à la même date, de chaque personne incluse dans la sélection.

Le chiffre fourni est obtenu en calculant la rémunération moyenne des salariés de l'entreprise en Belgique.

d) Rapport entre la rémunération la plus élevée et la plus basse

Le rapport entre la rémunération des salariés la plus élevée et la plus faible de l'entreprise en Belgique est de 25-1.

Pour ce calcul, la rémunération salariale la plus basse correspond à la rémunération annuelle cible la plus basse (fixe + variable cible) incluse dans la sélection pour le calcul en c) ci-dessus, applicable au 31 décembre de l'exercice et, le cas échéant, recalculée en son équivalent temps plein.

La rémunération la plus élevée est égale à 784.375 €, ce qui correspond à la rémunération annuelle cible

(fixe + variable cible) du Directeur Général, M. Olivier Legrain, applicable au 31 décembre de l'exercice.

Si l'on considère uniquement le salaire de base, le rapport entre la rémunération des salariés la plus élevée et la plus basse de l'entreprise en Belgique est de 13-1.

VOTE DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 7: 149, 3 °, DU CSA)

Ce rapport de rémunération décrit la mise en œuvre de la politique de rémunération et sera soumis chaque année à l'assemblée générale des actionnaires pour un vote consultatif.

Le vote consultatif de l'assemblée générale annuelle des actionnaires sur le précédent rapport de rémunération a été approuvé à 91,57%. Aucune remarque n'a été faite pour l'édition de ce rapport. a été pris en compte pour l'édition de ce rapport.

CODES DE CONDUITE (ARTICLES 3:6, §4 ET 3:32, § 2, DU CSA)

CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES

La société s'est engagée à assurer une conduite honnête, éthique et honorable de ses activités. Elle estime que la gestion éthique est le pilier de sa croissance et de son succès continu et qu'elle lui permettra de maintenir sa bonne réputation et d'accomplir sa mission stratégique de protéger, d'améliorer et de sauver des vies. Les valeurs d'IBA détaillées ici font partie intégrante de son modèle commercial et sont le moteur des objectifs, des stratégies et de l'organisation d'IBA. Pour cette raison, la Société s'est efforcée de créer un code de conduite des affaires et de le mettre à jour régulièrement.

Ce Code définit les principes fondamentaux de la conduite des affaires et fournit des orientations aux salariés du Groupe et aux cocontractants sur des sujets tels que les partenariats commerciaux, les conflits d'intérêts, la concurrence loyale, la protection de la propriété intellectuelle, la confidentialité et la confidentialité des données, la lutte contre la corruption ainsi que la protection des droits humains

universels, de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

Une nouvelle version de ce Code a été approuvée par le Conseil d'administration le 18 décembre 2020. Cette nouvelle version souligne l'importance et détaille les actions spécifiques menées contre la corruption et les pots-de-vin ainsi qu'en faveur de la protection active des Droits de l'Homme. Le Code de conduite des affaires est disponible sur le site Internet de la Société www.iba-worldwide.com, à la page suivante <https://iba-worldwide.com/fr/content/code-conduct>.

Ce Code fait l'objet d'une formation spécifique obligatoire pour tous les collaborateurs IBA. Le but de cette formation est de rappeler aux collaborateurs les principes fondamentaux contenus dans le Code, que nous appliquons quotidiennement chez IBA. Il vise également à informer le salarié des différentes options pour signaler le non-respect du Code. Bien que plusieurs canaux de signalement soient disponibles, le responsable de la conformité reste le point de contact central avec la responsabilité de

surveiller la conformité et de suivre les incidents de non-conformité signalés. En 2020, un incident de non-conformité a été signalé et investigué, ce qui a finalement abouti à des mesures disciplinaires.

En 2020, 94% des employés d'IBA ont réussi la formation sur le code de conduite des affaires (avec un score de plus de 80%). Fin 2020, 1550 employés au total avaient reconnu leur compréhension des principes.

Une *due diligence* est régulièrement effectuée pour évaluer le respect de points spécifiques du Code.

QUESTIONS SOCIALES ET LIÉES AU PERSONNEL

- Politique et objectifs

Le Code de conduite professionnelle définit les principes de la politique sociale et du personnel d'IBA. Il s'inspire, entre autres, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Les employés d'IBA sont les ressources les plus précieuses de la société et sont essentiels à son succès. La diversité est fondamentale pour la culture d'IBA et le caractère unique des individus et les divers points de vue et talents qu'ils apportent sont reconnus et valorisés. La Société promeut la diversité au sein de ses effectifs et un environnement inclusif qui aide chacun d'entre nous à contribuer pleinement à son succès.

IBA s'engage à offrir des opportunités d'emploi égales et à traiter les candidats et les employés sans discrimination. Aucune discrimination n'est fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe (y compris la grossesse, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre), l'origine nationale, la religion, la langue, le statut d'ancien combattant, les informations génétiques (y compris les antécédents médicaux familiaux) et le handicap physique ou mental. La politique de la société est que personne chez IBA ne doit jamais être soumis à une quelconque forme de discrimination. L'adhésion ou la non-adhésion à un syndicat est également libre.

La direction prépare une politique globale de diversité qui confirmera la pratique actuelle conformément à notre « approche des parties prenantes » et la prolongera par le biais d'un plan d'action, pour approbation par le Conseil d'administration et mise en œuvre en 2021.

IBA s'engage à offrir un environnement de travail positif, productif et sûr, exempt de violence, de menaces, de harcèlement, d'intimidation, de coercition mentale ou physique et de tout autre comportement perturbateur. La société n'autorise aucune forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou mentale ; toutes les menaces de violence sont considérées comme graves. IBA s'engage également pour offrir un lieu de travail exempt de harcèlement. Les droits sociaux, en tant que partie intégrante des droits de l'homme, sont activement protégés par la Société.

IBA garantit également les normes de sécurité les plus élevées pour tous les employés. L'objectif d'IBA, tel que défini dans le Code de conduite des affaires, est « *No Harm* » pour nos employés. À titre d'exemple, le code de conduite des affaires stipule clairement que tous les employés ont le pouvoir d'arrêter toute activité qu'ils jugent dangereuse et va à l'encontre du principe « *No Harm* ». Le Code définit également les temps de travail qui ne peuvent être dépassés, même si les règles et réglementations locales permettent un tel dépassement. D'autres politiques internes garantissent un haut niveau de sécurité pour tous les employés (par exemple : la « Politique de travail en hauteur », la « Politique de matrices EPI », la sécurité radiologique mondiale, la « Politique LOTO », la « Politique Electrique ». La mise en œuvre, le suivi et la mise à jour de ces politiques sont discutés au sein du Comité pour la protection et la prévention au travail.

Au-delà du simple respect de la loi, IBA mène ses activités conformément aux normes les plus élevées d'honnêteté et d'intégrité.

En plus du Code de conduite des affaires, la politique de traitement des données d'IBA explique comment IBA se conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) pour protéger les données personnelles des clients, fournisseurs, patients, investisseurs, sous-traitants, membres du personnel et de toute autre personne faisant affaire avec IBA.

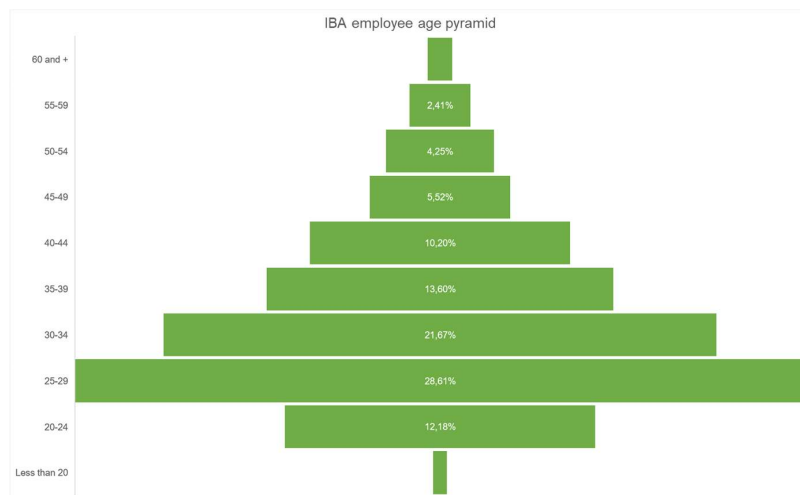
IBA a mis en place un Code de conduite pour les fournisseurs. Par le biais de ce Code, la Société s'engage à travailler avec des tiers qui partagent son engagement en matière de santé et de sécurité et qui offrent un environnement de travail sûr.

IBA soutient les entreprises locales, renforce les communautés et réduit les émissions associées au transport des marchandises. IBA reconnaît également que l'établissement de relations à long terme avec des fournisseurs importants est un indicateur de stabilité et fournit des revenus et une stabilité d'emploi pour tout fournisseur et ses employés. IBA embauche des employés majoritairement sur place, créant des emplois et fournissant des salaires aux résidents de la région, stimulant ainsi l'économie locale. Les installations d'IBA elles-mêmes sont construites, entretenues et contrôlées dans le respect des réglementations locales, disposent d'un système de recyclage des déchets en place et ne produisent aucune émission toxique dans l'air ou l'eau qui pourrait affecter les communautés locales.

- Indicateurs et résultats non financiers

Un système de signalement formel est décrit dans le code de conduite et encourage la dénonciation des pratiques infractionnelles (ex: discrimination, harcèlement, coercition, etc.). Un outil en ligne dédié permet à chacun de signaler toute menace ou incident de sécurité. Lorsqu'une telle notification est faite à IBA, IBA prend rapidement les mesures appropriées : i) pour remettre la situation en conformité avec les politiques, et ii) pour éviter que cette situation ne se reproduise.

La répartition par âge au sein du groupe IBA est assez large, allant du début des années 40 au milieu des années 70, témoignant d'une valeur juste et équilibrée entre lesdits employés.



Le pourcentage de femmes reste stable à 25% et des employés de 56 nationalités différentes font désormais partie d'IBA.

Au niveau du groupe IBA, nous suivons déjà différentes données sur la diversité et l'inclusion dans notre recrutement, la gestion du rendement, l'examen des salaires pour s'assurer que nous n'avons pas de biais inconscient dans nos décisions de gestion.

Notre politique de recrutement et la mobilité interne offrent chaque année des opportunités de développement à nos employés et aux candidats pour rejoindre IBA dans le monde entier.

En 2020, IBA a ouvert plus de 300 postes dans 16 pays :

- 30 % étaient des opportunités pour les employés d'IBA de bénéficier de la mobilité interne au sein du Groupe
- Nous avons embauché plus de 200 nouveaux collègues de 24 nationalités de 22 à 60 ans, en équilibre par rapport à la pyramide des âges IBA

IBA mène régulièrement des analyses d'équité, dans le cadre de l'analyse du Conseil d'Entreprise, sous le chapitre II.13 Égalité des chances .

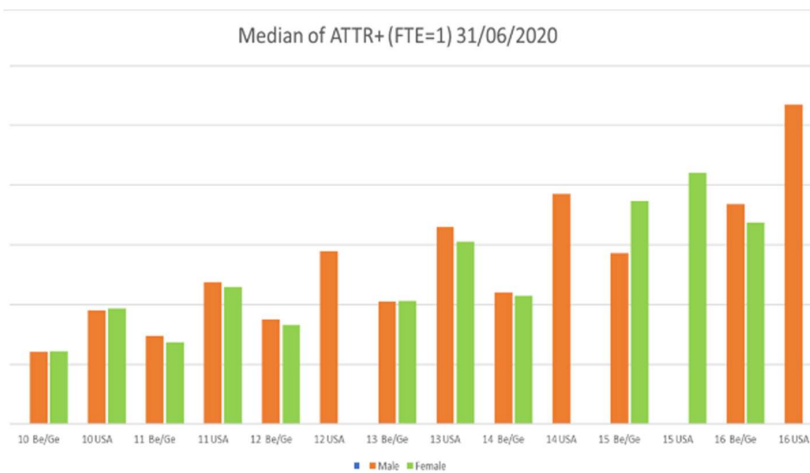
Celui-ci aborde les sujets suivants – entre autres.:

- Ratio F/M, absolu et par catégorie de travail

- Ratio F/M pour les candidats (candidat à un emploi, mais pas encore embauché)
- Accès à la formation
- Équité salariale
- Nationalités

- Accès au temps partiel

L'équité salariale par sexe est abordée tous les deux ans. Voici ci-dessous les dernières données au 30 juin 2020, par catégorie et par devise, au niveau du groupe (ATTR+ = salaire de base annuel incluant les primes):



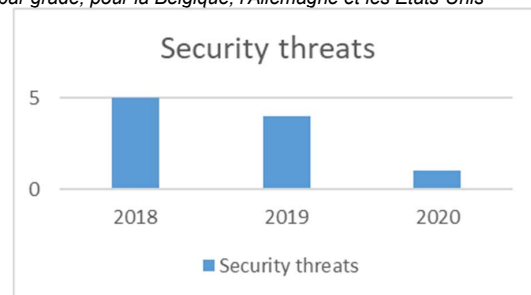
Graphique Salaire moyen homme / femme (normalisé en EUR) par grade, pour la Belgique, l'Allemagne et les États-Unis

- Verticalement : ATTR+, normalisé en euro, avec l'indication du nombre de personnes représentées
- Horizontalement : Grade, homme vs femme, pour la Belgique et l'Allemagne combinés, vs les États-Unis

Remarque : un petit nombre peut fausser la comparaison surtout au-dessus du grade 12.

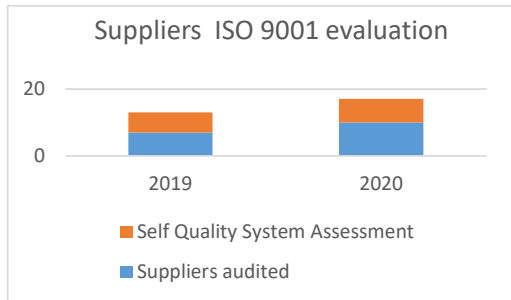
La conclusion de ces analyses est que la politique d'IBA est non seulement respectueuse des femmes et des hommes, mais tend à respecter toutes les personnes sans distinction, dans les trois principales régions du groupe Belgique, Allemagne, US.

En 2020, un incident a été signalé comme une menace pour la sécurité. Il a rapidement été résolu. À titre de comparaison, en 2019, quatre incidents ont été signalés comme des menaces à la sécurité (Cfr. Tableau ci-dessous).



Aucun incident de confidentialité des données n'a été signalé en 2020. Aucun incident de discrimination ou de harcèlement n'a été signalé en 2020.

En 2020, dix fournisseurs ont été audités (sur la base de la norme ISO 9001 - Systèmes de management de la qualité) et sept autres fournisseurs ont rempli une auto-évaluation du système qualité.



Selon la nature de leurs services, certains fournisseurs doivent être certifiés ISO 45001 (Santé et sécurité au travail) ou OHSAS 18001 afin de devenir un fournisseur IBA.

En 2020, tous les nouveaux fournisseurs d'IBA ont été priés de reconnaître et de signer le Code de conduite pour les fournisseurs.

IBA soutient les entreprises locales, avec plus de 30% des biens en valeur achetés dans le pays de ses installations. IBA encourage également les relations à long terme avec les fournisseurs : la durée moyenne des relations d'IBA avec ses principaux fournisseurs dépasse dix ans.

- Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques liés aux questions sociales et liées au personnel sont décrits ci-dessus, dans la section dédiée « Risques principaux et incertitudes auxquels la Société est confrontée » (articles 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA).

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

- Politiques et objectifs

IBA promeut un modèle d'affaires entrepreneurial durable qui sert la société tout en respectant les limites de notre planète, et, afin de le faire, développe et introduit des technologies et des processus compatibles avec l'environnement, que ce soit :

→ dans ses activités commerciales, en travaillant à créer une société avec des cycles de matériaux sains, en soutenant les efforts visant à mieux comprendre les questions environnementales;

→ en établissant des processus de gestion de l'environnement dans ses usines, en cherchant à améliorer sa gestion environnementale;

→ en soutenant la communication et la coopération en matière de protection de l'environnement dans le monde entier ;

→ en appuyant autant que possible toute initiative personnelle qui contribuerait à réduire l'impact des activités de la Société sur l'environnement.

IBA est attentive à l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement et prend des mesures pour réduire son empreinte écologique, y compris des initiatives visant à :

- consommer moins d'énergie et de ressources (y compris la promotion de l'économie circulaire et des transports durables);
- réduire les émissions (en particulier les gaz à effet de serre);
- protéger la nature environnante (gestion des préoccupations, contamination des sols et des eaux souterraines et protection de la biodiversité entourant nos installations); et
- mieux gérer les déchets (minimisation et recyclage).

La Société s'est employée à sensibiliser les employés, les fournisseurs, les clients, et tous les sous-traitants aux ressources naturelles limitées.

Au sein d'IBA, on s'attend à ce que chaque employé effectue son travail avec une conscience ainsi que l'appliquer des principes de prévention, de précaution et de rectification à la source.

Par le biais de son Code de conduite pour les fournisseurs, la Société encourage en outre ses principaux fournisseurs à partager son engagement envers l'environnement et qui s'efforcent de réduire l'impact environnemental de leurs conceptions, procédés de fabrication, déchets et émissions.

En amont, les statuts d'IBA précisent désormais à l'article 3 " (...) Les objectifs de la Société incluent le fait d'avoir, dans le cadre de l'exercice de ses activités, un impact positif significatif sur toutes ses parties prenantes (« stakeholders »), notamment les patients, ses actionnaires, ses employés, ses clients, la société et la planète. La Société est gérée en tenant compte des intérêts de ces parties prenantes, dans le respect du vivant et des générations présentes et futures, et en réduisant au mieux les éventuels impacts environnementaux et sociétaux négatifs. "

- Indicateurs non financiers et résultats

Un système de reporting formel est décrit dans le Code de Conduite des Affaires et encourage la dénonciation de pratiques qui ne seraient pas conformes aux priorités environnementales d'IBA. En cas de dénonciation à IBA, celle-ci prendra rapidement les mesures appropriées : i) pour remettre la situation en conformité, et ii) pour empêcher la répétition d'une telle violation.

En fonction de la nature de leurs services, certains fournisseurs doivent être certifiés ISO 14001 (gestion environnementale) ou ISO 50001 (systèmes de gestion de l'énergie) pour devenir fournisseur d'IBA.

En 2020, il a été demandé à tous les nouveaux fournisseurs d'IBA de reconnaître et de signer le Code de Conduite pour les Fournisseurs.

D'autres indicateurs et résultats non financiers peuvent être consultés dans la partie "Corporate Brochure" du présent rapport annuel.

- Risques et gestion des risques

Le Conseil d'administration portant sur le développement durable de novembre s'est concentré, entre autres, sur les risques environnementaux et l'intention de travailler sur un plan d'action pour 2021 et les années suivantes. Le comité de gestion des risques examinera donc le risque environnemental à partir de 2021.

QUESTIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN

- Politique et objectifs

IBA a pour objectif de prévenir et d'interdire les pots-de-vin ou toute forme de corruption et, à ce titre, la Société se conforme à la législation applicable en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

IBA se conforme aux lois anti-corruption et anti-pots-de-vin et les applique, ainsi que les valeurs qu'elles contiennent, au sein de la Société. Pour ce faire, IBA a fait de la corruption et de l'anti-corruption l'un des principes clés de son Code de Conduite des Affaires ; la corruption de tout fonctionnaire de n'importe quel pays ou de toute personne privée ainsi que les autres pratiques de corruption sont strictement contraires à la politique d'IBA, même si le refus d'effectuer un tel

paiement fait perdre à la Société une opportunité commerciale.

A ce titre, IBA, y compris ses employés et représentants, ne doit pas accepter, ni directement, ni par l'intermédiaire d'un membre de sa famille ou de toute autre personne, de cadeaux ou de faveurs de quelque nature que ce soit de la part d'un partenaire commercial, ni les offrir à ce dernier, ou à tout agent public, sauf s'il s'agit de cadeaux de courtoisie, considérés comme modestes en valeur et dans la mesure où le moment et le lieu sont appropriés.

Dans tous les cas, de telles faveurs sont interdites si elles peuvent affecter ou même sembler affecter l'intégrité ou l'indépendance du partenaire commercial, de l'agent public, d'IBA ou de ses employés. Le devoir d'intégrité et de confiance est de première importance au sein de la Société et tout acte illégal ou contraire à l'éthique ne sera pas toléré.

A travers son Code de Conduite pour les Fournisseurs, la Société vise en outre à travailler avec des tiers qui partagent son engagement éthique et ses valeurs d'intégrité commerciale.

L'objectif est donc d'atteindre l'objectif de ne pas impliquer les fournisseurs, clients et partenaires tiers d'IBA dans des pratiques de corruption.

- Indicateurs non financiers et résultats

Un plan en deux phases est mis en œuvre pour accroître la sensibilisation et le suivi des objectifs. La première phase a eu lieu en 2020, avec une évaluation approfondie des pratiques d'IBA, la conduction d'une évaluation du risque de fraude et la mise à jour d'un certain nombre de processus internes. Cette évaluation se concentre sur les principaux domaines de risque tels que la corruption, le détournement d'actifs, la fraude dans les déclarations financières, la cyberfraude, le vol de données et la fraude aux contrats et aux marchés publics. En outre, une formation informelle des employés a lieu quotidiennement. Un système de signalement formel est également décrit dans le Code de conduite des affaires et encourage la dénonciation de telles pratiques. Ce processus de signalement sera revu en 2021 conformément à la directive sur les lanceurs d'alerte (UE 2019/1937), car elle devrait être prochainement transposée en Belgique.

La deuxième phase du plan interviendra en 2021 et consistera à cibler les recommandations découlant de la diligence raisonnable effectuée, à émettre de nouvelles politiques si nécessaire et à mettre en place un canal formel de signalement des dénonciations avec une formation ultérieure. En 2020, le responsable de la conformité a reçu une notification d'un conflit d'intérêts potentiel non divulgué. Après une évaluation appropriée de la situation, des mesures adéquates ont été prises pour remédier à cette situation.

En 2020, IBA n'a pas rencontré d'incidents possibles de pratiques corrompues dans sa chaîne d'approvisionnement.

En 2020, tous les nouveaux fournisseurs d'IBA ont reconnu et signé le Code de Conduite pour les Fournisseurs.

En 2020, nous avons initié un inventaire complet de nos contrats afin de garantir une inclusion adéquate et l'affirmation de nos principes. Au total, 956 contrats ont été examinés et archivés dans notre nouvelle base de données référentielle.

À la fin de 2020, aucune action en justice ou allégation importante n'est ouverte sur des questions liées à des comportements anticoncurrentiels.

- Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques en matière d'anti-corruption et de pots de vins sont décrits ci-dessus, dans la section dédiée " Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée " (articles 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA).

Afin de limiter son risque de corruption, IBA identifie en permanence les risques spécifiques auxquels elle pourrait être exposée en (i) analysant strictement la réputation des fournisseurs tiers (avec lesquels nous travaillons), y compris la diligence raisonnable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, (ii) en examinant les transactions avec les gouvernements ou les institutions et représentants gouvernementaux, (iii) en créant de nouvelles entités juridiques à l'étranger avec une diligence raisonnable et (iv) en sensibilisant les employés par le biais de communications et de formations appropriées.

PROTECTION ET RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

- Politique et objectifs

La Déclaration universelle des droits de l'homme définit les droits de l'Homme comme des droits inhérents à tous les êtres humains, quel que soit leur race, leur sexe, leur nationalité, leur appartenance ethnique, leur langue, leur religion ou toute autre situation. Les droits de l'homme comprennent le droit à la vie et à la liberté, le droit de ne pas être soumis à l'esclavage et à la torture, la liberté d'opinion et d'expression, le droit au travail et à l'éducation, et bien d'autres encore. Tout le monde a droit à ces droits, sans discrimination.

Le respect des droits de l'homme est essentiel pour garantir un environnement de travail durable pour tous. Il est également essentiel d'agir pour un monde meilleur et fait partie de la manière dont la Société veut se comporter et des valeurs pour lesquelles nous voulons être connus. Dans cette optique, IBA se conforme à toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales applicables qui traitent ou ont un impact sur les Droits de l'Homme. Les sources internationales pertinentes auxquelles nous nous référons sont la Charte Internationale des Droits de l'Homme, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, et les principes énoncés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail.

Le présent Code de Conduite des Affaires contient la politique d'IBA en matière de Droits de l'Homme. Il établit les principes communs applicables sur tous les marchés où IBA exerce ses activités.

La Société interdit le travail forcé, sous toutes ses formes. Les contrats de travail doivent être conclus sur une base volontaire, et chaque employé reçoit un paiement régulier pour son travail et une explication sur ses fiches de paie. En outre, les employés sont, conformément aux lois applicables, autorisés à mettre fin à leur relation de travail avec un préavis raisonnable. Les règles et règlements en matière de temps de travail, de temps de déplacement et de récupération sont respectés.

IBA interdit également l'emploi d'enfants. Tout enfant a le droit de ne pas effectuer un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement nuisible ou qui interfère avec sa scolarité. IBA vérifie l'âge de tous les candidats avant de les embaucher.

L'égalité des chances en matière d'emploi est offerte à tous les employés d'IBA. Aucune discrimination n'est faite sur quelque base que ce soit. Les décisions relatives à l'emploi sont uniquement basées sur les compétences, les capacités et les performances de l'employé.

Chaque employé d'IBA a le droit d'adhérer à un syndicat ou à toute autre organisation. Conformément à son principe d'« égalité des chances », personne chez IBA ne devrait jamais faire l'objet d'une quelconque discrimination en raison de l'adhésion à un syndicat ou de la création d'un syndicat, ni en raison du choix de l'employé de ne pas adhérer à un tel groupe ou de ne pas le créer.

Le droit à un environnement sain et durable est la pierre angulaire entre les Droits de l'Homme et leur interaction avec l'environnement. Il inclut l'impact de l'environnement sur de nombreux droits tels que le droit à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau, à l'assainissement, à la propriété, au logement, à la vie privée, à la culture, au développement et à la non-discrimination. IBA est consciente de l'importance de ce droit alors que notre génération est confrontée à une grave crise environnementale et à son impact sur les droits de l'homme. L'environnement ("la Planète") est donc inclus comme l'une des cinq parties prenantes d'IBA et fait l'objet d'une attention centrale dans le travail quotidien au sein de la Société.

Le respect des Droits de l'Homme n'est pas seulement exigé par IBA et ses employés, mais aussi par ses clients et ses fournisseurs. Par le biais de son Code de Conduite pour les Fournisseurs, la Société s'assure de travailler avec des tiers qui partagent son engagement envers les Droits de l'Homme et qui ne violent pas les Droits de l'Homme de leurs employés. Tous les consultants et autres parties agissant au nom d'IBA sont également tenus de respecter pleinement les Droits de l'Homme de leurs employés, fournisseurs et clients.

DEALING CODE - CODE DE CONDUITE POUR PRÉVENIR LES DÉLITS D'INITIÉS ET LES ABUS DE MARCHÉ

La Société a mis à jour le Dealing Code afin de protéger la Société et le marché contre les délits d'initiés et les abus de marché. Tous les employés ont reçu une copie de ce code. En outre, les dirigeants ont signé le code pour en prendre acte et y consentir.

- Indicateurs non financiers et résultats

Un système de reporting formel est également décrit dans le Code de Conduite des Affaires et encourage la dénonciation de pratiques qui seraient contraires à la politique d'IBA en matière de Droits de l'Homme. En cas de dénonciation à IBA, celle-ci prendra rapidement les mesures appropriées : i) pour remettre la situation en conformité avec les droits de l'homme, et ii) pour empêcher qu'une telle violation ne se reproduise.

IBA évalue en permanence ses fournisseurs pour s'assurer que leurs activités ne contribuent pas à la violation des Droits de l'Homme. Cette évaluation dépend de la nature des services qui sont demandés au fournisseur et de la localisation géographique de ce fournisseur.

En 2020, tous les nouveaux fournisseurs d'IBA ont reconnu et signé le Code de Conduite pour les Fournisseurs.

Aucun incident en matière de droits de l'homme lié aux activités ou aux décisions d'IBA n'a été constaté en 2020.

Une grande majorité des installations d'IBA sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. A titre d'exemple, les quatre bâtiments principaux de Louvain-la-Neuve sont entièrement adaptés à ces personnes. Si nécessaire, une discussion constructive est menée avec la personne à mobilité réduite afin de lui garantir un espace de travail où elle peut se déplacer de manière aussi autonome que possible

- Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques liés à la protection et au respect des Droits de l'Homme sont décrits ci-dessus, dans la section dédiée " Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée " (Articles 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA).

Les détails des transactions effectuées par les dirigeants sur les actions de la société sont disponibles dans le rapport de rémunération.

Le Dealing Code est disponible sur le site Internet de la Société www.iba-worldwide.com, à la page

suivante <https://iba-worldwide.com/content/dealing-code>.

Les périodes de fermeture pour l'année 2020 étaient :

- du 26 février 2020 au 26 mars 2020, pour le rapport annuel ;

- du 13 avril 2020 au 20 mai 2020 pour l'OGM (interdiction technique), et

- du 27 juillet 2020 au 27 août 2020 pour le rapport semestriel. Pendant la période entre l'achèvement des résultats financiers et l'annonce de ces résultats au public, aucune transaction d'achat ou de vente n'a eu lieu de quelque manière que ce soit.

RAPPORT D'ACTIVITÉS NON FINANCIER (ARTICLES 3:6, §4, ET 3:32, §2, DU CSA)

IBA SA a publié un communiqué sur ses activités non financières. Cet état non financier a été préparé conformément aux normes GRI : Option de base

(<https://www.globalreporting.org/standards/>). Cette information non-financière est reprise dans le rapport annuel.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS (ARTICLES 3 :23, 3:31 ET 3:32, DU CSA)

COMPTE DE RESULTATS

IBA a enregistré une augmentation de ses revenus de 10,41% avec 312,0 millions d'euros en 2020 (2019: 282,6 millions d'euros), en grande partie grâce aux revenus de licences provenant de l'accord conclu avec CGN Nuclear Technology Development Co., Ltd. (CGNNT) en août et également en raison d'une excellente prise de commandes pour protonthérapie et autres accélérateurs, avec des revenus de services toujours élevés et une très bonne performance pour Dosimétrie.

Au 31 décembre 2020, la marge brute du Groupe (44%) s'est améliorée par rapport à 2019 (33%) ce qui est largement dû aux revenus reconnus sur la vente de la licence à CGN.

Au 31 décembre 2020, les charges d'exploitation du Groupe s'élevaient à 95,6 millions d'euros, soit une augmentation de 2,79% par rapport à 2019 (2019: 93,1 millions d'euros) ce qui s'explique comme suit :

- pour le segment de la Protonthérapie et Autres Accélérateurs par une augmentation en R&D suite aux investissements du Groupe dans la croissance future de

l'entreprise, auxquels s'ajoutent d'autres facteurs tels que l'inflation. Les mesures de contrôle des coûts d'IBA se poursuivent tout en maintenant les investissements stratégiques en R&D afin de conserver la position de leader technologique du Groupe.

- par des dépenses prudentes et des initiatives en cours visant à rationaliser l'activité, tout en continuant à investir dans des innovations hardware et software pour le segment de la Dosimétrie

Le résultat d'exploitation récurrent avant impôts et charges financières (REBIT) ont augmenté en partant d'un gain de 0,1 million d'euros en 2019 à un gain de 40,4 d'euros principalement grâce aux revenus de la vente de la licence à CGN, ce qui est compensé par l'affaiblissement de la marge brute en grande partie dû à la pression sur les prix sur les nouveaux contrats et l'augmentation des investissements en R&D.

Au 31 décembre 2020, les autres résultats d'exploitation (produits) étaient de -0,4 million d'euros (2019: produits de 14,6 millions d'euros surtout en raison du gain sur la vente de Radiomed), composés principalement de frais de réorganisation (licenciements entre autres) pour 0,2 million d'euros.

Au 31 décembre 2020, le résultat financier (charges) était de -3,7 millions d'euros (2019: charges de -2,8 millions d'euros). En 2019, le résultat financier a été positivement affecté par des produits d'intérêts sur des paiements différés liés à des projets de protonthérapie. En 2020, le résultat financier comprend des intérêts débiteurs plus élevés, compensés par des opérations nettes positives en devises.

Au 31 décembre 2020, la quote-part dans la perte des sociétés mises en équivalence inclut les pertes d'IBA dans Normandy Hadrontherapy et Cyclhad pour 3,2 millions d'euros, ces pertes sont principalement liées à la phase d'investissement et développement dans laquelle ces deux entités se trouvent actuellement.

En conséquence des effets ci-dessus, IBA a enregistré un bénéfice net de 31,9 millions d'euros en hausse par rapport à un gain de 7,6 millions d'euros au cours de l'année précédente. La vente de la licence à CGN a entraîné un chiffre d'affaires supplémentaire de 63,5 millions d'euros.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE ET STRUCTURE FINANCIÈRE

Les actifs non courants du Groupe s'élèvent à 98,5 millions d'euros, et ont diminué de 8,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, essentiellement suite aux effets suivants :

- Des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles de 7,9 millions d'euros inférieurs à la dépréciation et à l'amortissement pris en charges (12,0 millions d'euros), entraînant une diminution des terrains et des bâtiments, des équipements, des meubles et des appareils, du matériel informatique, des logiciels, et des droits d'utilisation sur contrats de location pour un montant total de 4,2 millions d'euros;

- l'augmentation de 0,8 million d'euros des actifs d'impôts différés;
- la diminution de 1,6 million d'euros des investissements mis en équivalence expliqué par un investissement supplémentaire de 1,6 million d'euros à Cyclhad et Normandie Hadronthérapie qui a été compensé par la part du Groupe dans la perte de ces entités pour 3,2 millions d'euros;
- la réévaluation à la juste valeur de la participation dans Rutherford Estates Limited (précédemment Proton Partners International) pour 2,1 millions d'euros;
- la diminution de -1,6 millions d'euros des autres créances à long terme

Le goodwill à la fin de 2020 (3,8 millions d'euros) concerne l'activité Dosimetrie et est resté inchangé.

Dans le cadre de la norme IFRS 16, le Groupe présente les actifs qui font l'objet d'un contrat de location dont le groupe est le locataire sous la rubrique «droits d'utilisation d'actifs». Ceux-ci sont amortis sur la durée la plus courte entre le bail et la durée d'utilisation.

Les immobilisations du Groupe s'élèvent à 4,5 millions d'euros en autres actifs incorporels et 18,3 millions d'euros en actifs corporels ainsi que 23,9 millions d'euros de droits d'utilisation d'actifs. Les fluctuations au cours de l'année sont principalement attribuables à des investissements supplémentaires dans des logiciels, bâtiments, équipements divers et également à des nouveaux actifs loués pour un total de les, et l'équipement en tant que ainsi que de nouveaux actifs en location pour un montant total de 7,9 millions d'euros, des cessions/reclassifications pour -0,6 million d'euros et des charges d'amortissement pour -12,0 millions d'euros.

Les autres actifs à long terme ont diminué de 1,6 million d'euros et clôturent l'exercice avec un solde de 19,8 millions d'euros. Cette diminution est essentiellement due à la reclassification à court terme des crédits d'impôt recherche pour -1,6 million d'euros ainsi que du compte séquestre pour la vente de Radiomed (2019) vers les actifs courants pour -1,3 million d'euros et des impacts de conversion en devises pour -0,5 million d'euros, ce qui est

compensé par la reconnaissance de crédits d'impôt pour la recherche supplémentaires de 2,1 millions d'euros.

Les actifs courants s'élèvent à 412,5 millions d'euros à la fin de 2020 et ont augmenté de 94,0 Millions d'euros. Le principal facteur de cette augmentation est une augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie d'EUR 107,8 clôturant l'exercice à 153,9 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cela reflète l'effort de collections sur les créances des clients existants et nouveaux ainsi que les acomptes reçus sur les grands projets et le premier versement sur le contrat de vente de licences avec CGN (50 millions d'euros).

Les autres créances ont également augmenté de 7,5 millions d'euros grâce à l'augmentation des autres créances non commerciales pour 2,9 millions d'euros, l'augmentation des créances fiscales courantes de 0,9 million d'euros, l'augmentation des revenus courus de 3,2 millions d'euros, la reclassification à court terme du compte séquestre de la vente de Radiomed pour 1,3 million d'euros, l'augmentation du crédit d'impôt recherche à recevoir pour 0,3 million d'euros. Cette augmentation est compensée par l'annulation de la créance sur indemnité d'assurance à recevoir pour un montant de -0,7 million d'euros ainsi que par la baisse des charges payées en avance de 0,20 million d'euros.

Les stocks et contrats en cours s'élèvent à 114,6 millions d'euros à la fin de 2020, ce qui représente une diminution de -5,8 millions d'euros expliquée par:

- une baisse actifs sur contrats en cours pour -14,4 millions d'euros ;
- une diminution du stock en cours de fabrication pour -2,0 millions d'euros ;
- une augmentation des matières premières de 11,2 millions d'euros et
- une augmentation des réductions de valeur sur stocks pour -0,6 million d'euros.

Les créances commerciales ont diminué de 16,8 millions d'euros principalement grâce aux paiements reçus des clients dans de bons délais.

Les passifs non courants ont augmenté de 21,8 millions d'euros pour clôturer avec un solde de 93,5

millions d'euros à la fin de 2020. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants:

- les dettes financières ont augmenté de 8,3 millions d'euros, à cause de :
 - nouveaux emprunts pour 25,5 millions d'euros (nouveau tirage sur le prêt à terme bancaire syndiqué de 21 millions d'euros et des prêts dans le cadre du « Programme de protection de la paie » aux États-Unis pour un équivalent en euros de 4,5 millions),
 - compensé par les reclassifications vers les emprunts à court terme de toutes dettes dont les paiements viennent à échéance en 2021 pour 17,8 millions d'euros.
- Les dettes de location à long terme ont diminué de 1,5 million d'euros, les principaux mouvements de l'année sont:
 - De nouveaux contrats de location comptabilisés sous IFRS 16 pour 4,3 millions d'euros;
 - la reclassification vers le court terme d'une partie des dettes de location pour -5,4 millions d'euros;
 - les contrats qui ont pris fin et l'impact de conversion des dettes en devises étrangères pour -0,4 million d'euros.
- Les provisions à long terme ont augmenté de 1,1 million d'euros ;
- La diminution de 0,6 millions d'euros des dettes fiscales différées ;
- L'augmentation des autres passifs à long terme qui est liée au montant du paiement dans le contrat de licence avec CGN sous réserve de garantie de performance (15 millions d'euros) qui a été reconnue comme un passif de remboursement jusqu'à ce que l'incertitude liée à la considération variable soit résolue, c'est à dire jusqu'à ce que cette garantie ait expiré.
- La diminution du passif financier à long terme de 0,6 millions

Le passif courant s'élève à 275,7 millions d'euros à la fin de 2020. Les éléments suivants sont à noter :

Les emprunts à court terme qui s'élèvent à 15,6 millions d'euros à la fin de 2020 incluent la partie à court terme du prêt syndiqué à 5 ans pour EUR 6,0 celle du prêt de la S.R.I.W. d'1,7 million d'euros, celle des emprunts obligataires privés de 5,3 millions d'euros et finalement la partie à court terme des prêts dans le cadre du « Programme de protection de la paie » aux États-Unis pour un équivalent en euros de 2,6 millions. Au cours de l'année, les emprunts à court terme ont augmenté de 12,0 millions d'euros suite à ces éléments :

- La reclassification du long terme vers le court terme de la partie de toutes les dettes qui viennent à échéances en 2021 pour un total de 17,8 millions d'euros;
- Compensé par le remboursement de 3 millions d'euros sur le prêt à terme à 5 ans et de 1,7 million d'euros sur le prêt de la S.R.I.W.

Les dettes de location à court terme de 4,8 millions d'euros ont diminué d'EUR 0,1 (reclassement depuis les dettes à long terme pour 5,4 millions d'euros compensé par des paiements pour -5,5 millions d'euros).

Les provisions à court terme s'élèvent à 4,2 millions d'euros à la fin de 2020 et ont diminué de -0,3 million d'euros. Le mouvement sur le total des provisions (à court et à long terme) est une augmentation de 0,8 million d'euros due à

- Des nouvelles provisions pour 4,3 millions d'euros principalement pour des provisions pour perte à terminaison sur certains contrats (2,9 millions d'euros) et de nouvelles garanties (1,1 million d'euros);
- Une perte actuarielle sur la provision pour obligations de pension pour 0,5 million d'euros;
- L'utilisation de -2,8 millions d'euros sur les provisions pour garanties et de -0,2 million d'euros sur les provisions du groupe dans le cadre de la transaction avec *SK Capital Partners*

- L'extourne de certaines provisions pour garanties pour -0,9 million d'euros

Les autres dettes à court terme s'élèvent à 48,21 millions d'euros à la fin de 2020 ce qui représente une augmentation de 0,4 million d'euros par rapport à fin 2019. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des dettes sociales de 3,1 millions d'euros (principalement sous l'effet d'une augmentation des provisions pour bonus et commissions), de la reconnaissance d'un passif pour un versement reçu sur un compte bloqué pour garantir les paiements futurs d'un client pour un montant de 2,6 millions d'euros et d'une augmentation de 0,3 million d'euros des subsides reçus mais non utilisés. Le mouvement des autres dettes à court terme comprend également la diminution du revenu différé pour -2,0 millions d'euros, ainsi que d'autres dettes non commerciales (tels que les clients ayant un solde créditeur, TVA, etc.) pour -3,1 millions d'euros, et finalement la diminution de -0,2 million d'euros des charges pour factures à recevoir.

Les avances reçues sur les contrats en cours à la fin de 2020 s'élèvent à 158,2 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 21,4 millions d'euros principalement expliquée par des paiements anticipés reçu des clients sur les projets ayant une courbe de trésorerie positive.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe présentée dans le tableau des flux de trésorerie ont augmenté de 107,8 millions d'euros en 2020, en raison principalement:

- d'une trésorerie positive d'exploitation pour 100,4 millions d'euros relative principalement au bénéfice net pour 31,9 millions d'euros et à l'amélioration du fond de roulement pour 49,0 millions d'euros
- d'une trésorerie positive de financement pour 13,4 millions d'euros relative principalement au nouveaux emprunts de 25,5 millions d'euros (tirage sur le prêt syndiqué à terme de 21 millions d'euros et les prêts du « Programme de protection de la paie » aux États-Unis pour un montant équivalent à 4,5 millions d'euros) et l'argent reçu de la vente d'actions propres pour 2,1 millions d'euros. Les flux de trésorerie de

financement sont également impactés par des remboursements sur des dettes bancaires et dettes de location pour un total de -10 millions d'euros (dettes de location pour -5,3 millions d'euros, S.R.I.W. pour -1,7 million d'euros, et prêt bancaire pour -3 millions d'euros), les paiements d'intérêts pour -2,4 millions d'euros, le dividende payé pour -2,3 millions d'euros, des remboursements sur subsides et avances gouvernementales en Belgique pour -0,5 million d'euros et d'autres avances et subsides reçu pour 0,7 millions d'euros.

➤ Compensé par une trésorerie d'investissement négative de -5,6 millions d'euros principalement liée à des acquisitions d'actifs corporels et incorporels de -4,0 millions d'euros et une contribution supplémentaire en capital dans les sociétés mises en équivalence pour -1,6 million d'euros.

La trésorerie financière nette a augmenté de 89.1 millions d'euros avec une balance d'ouverture de -21,3 millions (endettement net) pour clôturer sur un montant de 65,2 millions d'euros à la fin de 2020.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et de développement pour les activités du Groupe s'élèvent à 35,0 millions d'euros (11,23% du chiffre d'affaires) sous déduction de 1,9 million d'euros de crédits d'impôt recherche provisionnés.

Chez IBA, les dépenses de recherche ont été directement prises en charge dans le compte de

résultats et les dépenses de développement ont été directement prises en charge dans le compte de résultats car le caractère capitalisable des dépenses de développement n'a pu être démontré conformément aux règles comptables du Groupe. Ces investissements considérables permettent à la Société de rester un des leaders mondiaux sur tous les marchés où elle est active.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET ÉMISSIONS D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES – ARTICLE 7:203 DU CSA

En 2020, IBA a publié un nouveau plan d'option sur actions (appelé « Plan d'options d'achat d'actions 2020 »). Ces options ne sont pas exerçables avant 2026. Ce plan est détaillé dans la Section de

l'information générale – Capital. Le capital n'a pas été augmenté au cours de l'année.

RACHAT D' ACTIONS PROPRES - Article 7:215 DU CSA

Au 31 décembre 2020, l'article 9, premier alinéa des statuts de la Société, prévoyait ce qui suit : « La Société peut, sans autres décisions de l'assemblée générale, acquérir ses propres actions, parts bénéficiaires ou certificats, conformément aux conditions légales (articles 7: 215 et suivants du CSA) en une ou plusieurs opérations, à concurrence d'un maximum de vingt pour cent (20 %) du nombre total de titres concernés émis, pour une contre-valeur

minimale de dix cents (0,10 EUR) et maximale de vingt pour cent (20%) supérieur au dernier cours de bourse. Cette autorisation est octroyée pour une période renouvelable de cinq ans prenant cours le jour de la publication de la présente autorisation statutaire (ou de son renouvellement). (...)»

Au cours de l'exercice 2020, IBA, principalement par l'intermédiaire de sa filiale IBA Investments SCRL, a

vendu 200 150 actions propres. Au 31 décembre 2020, IBA SA détenait 63 369 actions propres et IBA Investments SCRL 410 852 actions.

COMPTES STATUTAIRES IBA SA ET AFFECTATION DU RESULTAT (ARTICLE 3 :6 DU CSA)

L'exercice 2020 se clôture avec un bénéfice net de 107,5 millions d'euros contre un bénéfice de 55,8 millions d'euros 2019, ce qui représente une amélioration de 51,7 millions d'euros, ce qui s'explique par différents facteurs décrits dans les paragraphes suivants :

Les ventes et prestations (hors produits d'exploitation non récurrents) ont augmenté de 10% en 2020, passant de 271,8 millions d'euros en 2019 à 298,7 millions d'euros en 2020 ; ceci s'explique principalement par le contrat stratégique conclu avec CGN.

Le résultat opérationnel s'élève à 42,5 millions d'euros en 2020 par rapport à une perte de 7,6 millions d'euros en 2019, soit une amélioration nette de 50,1 millions d'euros. Cela s'explique à nouveau principalement par le contrat stratégique conclu avec CGN.

Les charges d'exploitation ont diminué de 28,1 millions d'euros en 2020 et s'élèvent à 256,3 millions d'euros. Les dépenses R&D de 37,2 millions d'euros en 2020 (34,4 millions d'euros en 2019) ont été capitalisées. Les dépenses de développement (35,4 millions d'euros) sont amorties sur trois ans, tandis que les dépenses de recherche (1,8 million d'euros) sont amorties dans l'année.

Le résultat financier présente un profit de 68,9 millions d'euros comparé à un profit de 63,6 millions d'euros en 2019. Ceci est principalement dû à une plus-value non-récurrente (75 millions d'euros) réalisée par le transfert interne au sein du Groupe des actions liées à l'activité Dosimétrie (voir la section sur les Immobilisations Financières du rapport de gestion IBA SA). Cette plus-value ne sera pas prise en compte pour les prochains paiements de dividendes. Le solde (2,7 millions d'euros) comprend principalement les charges d'intérêt, le résultat de change et les frais bancaires

Les perspectives opérationnelles d'IBA SA restent positives.

A fin 2020, IBA SA possédait dix succursales : Prague, République Tchèque ; Orsay, France ; Krakow, Pologne ; Trento, Italie ; Seoul, Corée du Sud ; Uppsala, Suède ; Newport, Royaume Uni ; Groningen, Pays-Bas ; Madrid, Espagne ; Dublin, l'Irlande. Les succursales ont été établies dans le cadre de l'activité de Proton Thérapie (article 3:6, §1, 5°, du CSA).

Le bénéfice réalisé lors de l'exercice 2020 s'élève à 107,5 millions d'euros, le bénéfice reporté au titre de l'exercice 2019 à 80,1 millions d'euros, le bénéfice à affecter s'élève donc à 187,6 millions d'euros. Cependant la plus-value réalisée sur le transfert interne de l'activité Dosimétrie ne sera pas pris en compte pour les distributions futures de dividendes.

Le Conseil d'Administration de IBA propose à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende de 6 millions d'euros, et d'affecter le solde (101,5 millions d'euros) au bénéfice reporté au titre de l'exercice 2020.

BILAN

ACTIFS IMMOBILISES

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à EUR 37,5 millions au 31 décembre 2020 contre EUR 36,5 millions au 31 décembre 2019. Ces immobilisations incorporelles se rapportent essentiellement à :

- Des frais de développement pour EUR 35,4 Millions
- Des logiciels pour une valeur nette de EUR 3,2 millions (SAP, Microsoft, systèmes CRM, CMM (maintenance) et PLM)

En 2020, la direction a décidé d'amortir complètement une immobilisation incorporelle liée à une autorisation de mise sur le marché, et ceci pour un montant de 1,5 million d'euros, étant donné que les perspectives sur ce marché au cours des prochaines années étaient limitées.

Conformément à l'arrêté royal du 15 décembre 2015, les frais de recherche ont été activés et amortis dans l'année et ceci depuis le 1^{er} janvier 2016. Les frais de recherche en 2020 se sont élevés à EUR 1,8 millions et ont été entièrement amortis au cours de l'exercice.

INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS CORPORELS

Les immobilisations corporelles représentent EUR 28,8 millions au 31 décembre 2020. L'augmentation de EUR 1,6 million d'une année à l'autre est principalement relative aux dépréciations des actifs existants étant donné que les investissements de l'année étaient limités.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières s'élèvent à EUR 146,3 millions en 2020 par rapport à EUR 72,7 millions en 2019. La principale augmentation est relative à un transfert interne au sein du Groupe des actions liées à l'activité Dosimétrie qui a généré un gain d'environ 75 millions d'euros. La société a également augmenté le capital de ses filiales en Egypte, en Corée et à Taiwan pour un montant total de EUR 0,24 million.

Dans le courant de l'année 2020, 3 nouvelles entités ont été créées :

- IBA Proton Therapy Canada, Inc. Au Canada – pas de capital minimum requis
- IBA Géorgie LLC en Géorgie – pas de capital minimum requis
- Ion Beam Applications Corée Ltd. en Corée du Sud

Outre les participations dans des sociétés liées (EUR 129,6 millions), IBA SA détient également des participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation :

- Une participation de 39,8% (EUR 6,1 millions) dans NHa SA, une société française active dans le développement

d'un système de traitement par carbon thérapie

- Une participation de 33% dans Cyclhad, une société française active dans le traitement des patients par protonthérapie. Dans le courant de l'année 2020, IBA a accordé un prêt d'actionnaire subordonné pour un montant de EUR 1,5 millions, augmentant sa participation totale à EUR 3 millions. Après évaluation des perspectives à court terme de cet investissement, la direction a décidé de comptabiliser une réduction de valeur sur l'entièreté de l'investissement de EUR 3 millions.
- Une créance d'EUR 1,5 million sur la société NHa SA

D'autres actions et parts:

- Une participation de 11,4% (USD 2 millions) dans HIL Applied Medical Ltd, un développeur Israélien de systèmes de protonthérapie basés sur le laser.
- Une participation de 2,7% (GBP 5 millions) acquise en 2015 dans Proton Partners International (PPI), actuellement Rutherford Health Plc, une société basée au Royaume-Uni, avec laquelle IBA SA a signé des contrats de production, installation et entretien des systèmes Proteus®One.

ACTIFS CIRCULANTS

CRÉANCES À LONG TERME

Les créances à long terme s'élèvent à EUR 13,7 millions à la fin de l'année 2020, ce qui est en ligne avec à la balance de fin 2019 (EUR 13,4 millions). Ce montant représente principalement un Crédit d'Impôt pour Recherche et Développement (CIRD). Comme les activités de R&D ne fluctuent pas significativement d'année en année, ce crédit d'impôt reste également assez stable.

INVENTAIRES ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à EUR 110,2 millions en 2020 contre EUR 113,1 millions en 2019. Les approvisionnements et en-cours de fabrication augmentent de EUR 8,4 millions. Les commandes en cours d'exécution sont passées de EUR 50,6 millions à EUR 39,4 Millions.

Depuis 2016, les montants des commandes en cours d'exécution et des acomptes reçus sur commandes sont comptabilisées en position nette au niveau de chaque projet. Lorsque les projets ont des acomptes reçus inférieurs à la valeur des commandes en cours d'exécution, ceux-ci sont inclus avec une position nette 'commandes en cours d'exécution' dans cette section du bilan.

CREANCES A UN AN AU PLUS

On constate une augmentation des créances à court terme qui passent de EUR 142,7 millions en 2019 à EUR 152,5 millions en 2020, ce qui représente une augmentation de EUR 9,8 millions. Cette augmentation s'explique principalement par une croissance des créances clients parmi lesquels les soldes de clients tiers ont diminué compensé par une augmentation des créances avec les sociétés du groupe d'environ EUR 24 millions. Les clients tiers avaient des balances significatives ouvertes à la fin de l'année 2019, et beaucoup de ces balances ont été payés en 2020.

PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie s'élèvent à EUR 0,6 millions en 2020 et correspondent aux actions propres.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles s'élèvent à EUR 111,5 millions à fin 2020, soit une forte augmentation par rapport au solde de fin d'exercice précédent de EUR 33,3 millions. Le principal facteur de cette augmentation a été l'excellente collection sur créances au cours de 2020 et les paiements reçus pour l'accord de licence stratégique avec CGN en République populaire de Chine.

COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation restent stables d'année en année avec un solde de EUR 12,6 millions fin 2020, soit une variation par rapport à 2019 de EUR 1,0 million. Ces comptes sont utilisés pour s'assurer que les revenus et les charges sont correctement reconnus dans l'exercice en cours.

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

MOUVEMENT DU CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION

Le capital souscrit s'élève à EUR 42,3 millions au 31 décembre 2020, en ligne avec l'année précédente. Les primes d'émission s'élèvent à 42,0 EUR millions. Le capital souscrit et les primes d'émissions n'ont pas fluctué car aucune option d'achat sur action dans le cadre des plans offerts au personnel n'ont été exercées en 2020.

IBA SA a actuellement trois plans d'options d'achat sur actions en place, entièrement souscrits au 31 décembre 2020. Les deux plans pour 2014 et 2015 expirent le 30 juin 2024. En juin 2020, un nouveau plan d'options a été émis comprenant des options à moyen terme ainsi que des options à long terme : les options à moyen terme expirent le 30 juin 2026 ; les options à long terme expirent le 30 juin 2030.

L'attribution du résultat proposé à l'Assemblée Générale est la suivante :

- Distribution de dividende d'EUR 6 million
- Bénéfice reporté au titre de l'exercice 2020 d'EUR 101,5 millions

ACTIONS PROPRES

IBA SA détient 63 369 actions propres au 31 décembre 2020, ce qui est une légère diminution par rapport à 63 519 actions en 2019. La valeur de ces actions propres s'élève à 0,6 millions au 31 décembre 2020.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à EUR 4,0 millions en 2020 contre EUR 6,5 millions en 2019. Celles-ci correspondent principalement à des provisions pour garanties techniques et pour garanties d'exécution des commandes.

DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME

Les dettes à plus d'un an en 2020 s'élèvent à EUR 198,7 millions comparés à EUR 154,2 millions en 2019 :

- Les dettes bancaires et autres dettes financières à long terme ont augmenté d'EUR 7 millions et s'élèvent à EUR 50,9 millions:

- Un prêt de la S.R.I.W. (EUR 13,7 millions) et de la SFPI (EUR 5,0 millions). La baisse par rapport à l'année passée concerne une partie du prêt SRIW (EUR 1,7 million) qui sera remboursée en 2021.
- La dette de location-financement (EUR 11,2 millions)
- Un prêt des institutions financières (EUR 21 millions)
- L'emprunt obligataire privé d'EUR 5,2 millions au 31 décembre 2019, celui-ci sera remboursé en 2021 et a donc été reclassifié vers les dettes financières à court terme (2020: EUR 0)
- Les acomptes reçus sur commandes à long terme s'élèvent à EUR 119,6 millions en 2020 contre EUR 96,2 millions en 2019
- Les autres dettes s'élèvent à EUR 28,2 millions et concernent généralement des avances remboursables, des prêts intragroupes et, cette année également, une dette de remboursement de EUR 15 millions lié au contrat CGN.
- Les dettes à long terme échéant dans l'année s'élèvent à EUR 8,8 millions en 2020 (cf. emprunt obligataire privé mentionné ci-dessus)
- Les crédits bancaires à court terme s'élèvent à EUR 6 millions en 2020 contre EUR 1,8 million en 2019
- Les dettes envers les entreprises liées représentent EUR 7,2 millions en 2020 contre EUR 8,9 millions en 2019
- Les dettes commerciales représentent EUR 54,2 millions en 2020, soit une légère augmentation de EUR 4,4 millions par rapport à 2019
- Les acomptes sur commandes à court terme restent stables par rapport à 2019 : en 2020, ces acomptes s'élèvent à EUR 28,9 millions contre EUR 32,2 millions en 2019
- Les dettes fiscales et sociales sont stables (EUR 17,0 millions en 2020 contre EUR 15,3 millions en 2019)
- Les autres dettes incluent principalement le dividende de l'exercice à distribuer (EUR 6 millions) ainsi qu'une garantie sur compte séquestre pour un montant de EUR 2,6 millions d'euros.

DETTES À COURT TERME

Les dettes à un an au plus représentent EUR 131,2 millions en 2020 contre EUR 114,8 millions en 2019:

Le groupe IBA a refinancé ses dettes en 2019, tous les détails sont disponibles dans la section 'Crédits bancaires'.

INSTRUMENTS FINANCIERS (article 3:6, §1, 8°, du CSA)

Les principaux instruments financiers se composent des prêts inter-sociétés, des crédits bancaires, de la trésorerie, et des dépôts bancaires et/ou intragroupe. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de l'entreprise.

La Société dispose également d'autres actifs et passifs financiers tels que les créances et les dettes commerciales, qui proviennent directement de son activité.

En outre, la Société dispose également de contrats de change à terme externes qui sont pris au niveau

de la Société au titre d'opérations de couverture des risques de change sur des actifs, des passifs ou des transactions spécifiques, engagées ou futurs, en termes bruts.

La politique générale en matière de gestion des risques financiers est axée sur l'imprévisibilité des marchés financiers et tente de minimiser les effets négatifs potentiels sur les résultats financiers. IBA utilise donc des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un département de trésorerie central (Trésorerie du

Groupe). Ces règles établissent des principes écrits de gestion générale des risques financiers ainsi que des règles écrites couvrant certains domaines spécifiques, tels que le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés et l'investissement des liquidités excédentaires. La Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les

risques financiers en étroite coopération avec la Société.

Plus de détail sur la gestion des risques financiers peuvent être consulté dans la section « RISQUES FINANCIERS (ARTICLES 3: 6, §1, 8 ° ET 3:32, §1, 5 °, DU CSA) » des états financiers consolidés, voir page 130.

ACQUISITIONS ET DESINVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS RÉALISÉS EN 2020

Aucune acquisitions ni désinvestissements importants en 2020.

PERSPECTIVES GÉNÉRALES POUR 2021

Bien que l'année 2020 ait présenté des défis pour IBA en raison de la pandémie mondiale, une résilience considérable a été démontrée dans tous les secteurs d'activité. Nous avons été particulièrement encouragés par la forte amélioration générale des performances au cours du second semestre.

La situation reste complexe en 2021 en ce qui concerne les installations des projets et IBA continue de garder un œil attentif sur la situation.

Les Autres Accélérateurs et la Dosimétrie continuent de présenter un bon niveau de prises de commandes et, pour la Protonthérapie, de nouveaux contrats se profilent à l'horizon dans des régions stratégiques clés. IBA poursuit son engagement de faire progresser ses offres à l'échelle internationale et le

pipeline global est encourageant. La part des Services dans toutes les activités continuent de fournir des revenus récurrents stables et le carnet de commandes reste très élevé.

L'activité est soutenue par un bilan solide et une excellente position de trésorerie. Aussi, l'investissement en R&D restera un aspect essentiel de notre plan de croissance à long terme.

Compte tenu des conditions liées à la pandémie COVID-19, IBA n'est actuellement pas en mesure de proposer une projection fiable de ses performances pour 2021. IBA continue de porter son attention sur la valeur qu'elle apporte à ses parties prenantes et s'engage afin de maintenir sa position de leader sur tous ses marchés, tout en privilégiant la rentabilité dans tous les domaines.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein
 Temps partiel
 Total en équivalents temps plein (ETP)

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein
 Temps partiel
 Total

Frais de personnel

Temps plein
 Temps partiel
 Total

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	579,6	455,0	124,6
1002	114,1	47,8	66,3
1003	667,9	492,0	175,9
1011	966.290	766.654	199.636
1012	144.431	61.026	83.405
1013	1.110.721	827.680	283.041
1021	56.063.317,96	45.844.926,03	10.218.391,93
1022	8.246.418,21	3.764.587,20	4.481.831,01
1023	64.309.736,17	49.609.513,23	14.700.222,94
1033	974.372,19	720.167,11	254.205,08

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais de personnel
 Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	651,1	477,6	173,5
1013	1.094.584	821.743	272.841
1023	60.100.702,24	46.287.263,89	13.813.438,35
1033	911.704,20	673.762,79	237.941,41

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	590	114	678,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	590	114	678,8
Contrat à durée déterminée	111
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112
Contrat de remplacement	113
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	463	49	501,5
de niveau primaire	1200	20	20,0
de niveau secondaire	1201	63	9	69,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	66	7	71,7
de niveau universitaire	1203	314	33	340,3
Femmes	121	127	65	177,3
de niveau primaire	1210	8	8,0
de niveau secondaire	1211	7	7	12,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	34	18	48,2
de niveau universitaire	1213	78	40	109,1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	8	8,0
Employés	134	582	114	670,8
Ouvriers	132
Autres	133

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	4,7
Nombre d'heures effectivement prestées	151	9.765
Frais pour l'entreprise	152	299.146,86

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	100	3	102,0
210	100	3	102,0
211
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	67	16	79,5
310	67	16	79,5
311
312
313
340	1	2	2,3
341
342	14	5	17,8
343	52	9	59,4
350

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	444	5811	153
Nombre d'heures de formation suivies	5802	5.752	5812	1.490
Coût net pour l'entreprise	5803	910.624,00	5813	296.316,00
dont coût brut directement lié aux formations	58031	881.339,00	58131	286.225,00
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	66.641,00	58132	22.964,00
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	37.356,00	58133	12.873,00
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	534	5831	203
Nombre d'heures de formation suivies	5822	16.661	5832	4.711
Coût net pour l'entreprise	5823	702.402,00	5833	209.380,00
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	20	5851	11
Nombre d'heures de formation suivies	5842	13.511	5852	5.751
Coût net pour l'entreprise	5843	3.000,00	5853	1.650,00